

1^{er} juillet, le nouveau cabinet conservateur, qui n'obtient pas une majorité de voix à la Chambre des communes, incapable de gouverner, doit remettre sa démission. Le gouverneur général accorde alors à Meighen la dissolution du Parlement refusée à King et les élections générales sont fixées au 14 septembre. Henri Bourassa saisit l'enjeu de la situation. Il écrit dans *Le Devoir* du 6 juillet : « L'acte, ou plutôt la série d'actes posés par S. E. le gouverneur général, en moins de cinq jours, est d'une exceptionnelle gravité. Quelle qu'en soit l'issue immédiate, il en résultera des conséquences et des répercussions d'une portée presque incalculable. Droits du chef de l'Exécutif, du cabinet, du Parlement et du peuple, autonomie du Canada, relations de l'Angleterre et des Dominions, tout cela est en jeu. De la décision que prendra le peuple, d'ici quelques semaines, dépend peut-être la destinée ultime de la nation. »

Le 14 septembre 1926, King reprend le pouvoir avec 118 sièges, les conservateurs n'en obtenant que 91. La province de Québec a élu 60 libéraux sur un total de 65 députés, alors que l'Ontario accorde 53 sièges aux conservateurs et 23 aux libéraux.

Le premier ministre King se rend immédiatement à Londres où il participe à une Conférence impériale. Le 19 novembre, le rapport Balfour permet de qualifier les relations qui doivent exister à l'avenir entre les Dominions et la Grande-Bretagne : « Chaque gouvernement autonome de l'Empire est maître de ses destinées. En fait, sinon toujours apparemment, il n'est sujet à aucune sorte de contrainte. Mais toute définition, si juste qu'elle puisse être, de l'aspect négatif des relations entre les Dominions et la Grande-Bretagne, ne peut faire plus qu'exprimer une partie seulement de la vérité. [...] Quoique chaque Dominion soit maintenant et reste toujours le seul juge de la nature et de l'étendue de sa coopération, aucune cause commune ne sera jamais, croyons-nous, en péril. »

Le statut du gouverneur général d'un Dominion se modifie : à l'avenir, les communications pourront avoir lieu de gouvernement à gouvernement, sans passer par le représentant du roi. On se contentera de lui faire part des décisions. Le Canada est donc bien engagé sur le chemin de l'indépendance.

Hugh Guthrie, chef provisoire du parti conservateur canadien, après la démission d'Arthur Meighen, déclare que la nouvelle orientation des relations impériales permet au gouvernement canadien de modifier à sa guise la Constitution et même de faire disparaître le bilinguisme et les écoles séparées. À la Chambre des Communes, le 30 mars 1927, le ministre de la Justice Ernest Lapointe, leader du parti libéral au Québec, nuance cette déclaration : « Nous devons compter sur nous-mêmes pour sauvegarder et protéger ces droits, travaillant dans un esprit de coopération et de bonne entente avec nos concitoyens. Il est impossible d'obtenir l'adhésion perma-

nente d'un groupe quelconque de la nation à un système impliquant un pouvoir politique supérieur à notre gouvernement et à notre constitution et investi de l'autorité voulue pour dominer, même indirectement, ses actions.»

Quelle amputation!

Parmi ceux qui réclament l'indépendance complète du Canada, certains demandent que disparaisse le droit d'appel au Conseil privé de Londres dans le domaine judiciaire. Les partisans du maintien du droit font valoir que le plus haut tribunal de l'Empire est là pour protéger les droits des provinces et des minorités, ce que plusieurs mettent en doute.

Un litige existe entre le Québec et Terre-Neuve au sujet des frontières entre le Canada et le Labrador dont Terre-Neuve revendique la majeure partie du territoire. En 1920, la cause est soumise au Conseil privé de Londres. Deux des cinq juges qui forment le tribunal sont requérants pour une compagnie qui s'était chargée de construire une usine de pâtes et papiers au Labrador et qui est acculée à la faillite. L'affaire traîne en longueur. À l'automne de 1926, le premier ministre Taschereau séjourne en Angleterre.

Lorsque je suis parti pour Londres, racontera-t-il aux membres de l'Assemblée législative de Québec le 31 mars 1927, un marchand de bois m'a montré une circulaire d'un courtier américain offrant en vente une grande propriété. Savez-vous laquelle? Le Labrador. Dans sa circulaire, le courtier offrait en vente les forêts et les pouvoirs d'eau qui étaient en litige. Il disait de plus que de puissants intérêts anglais étaient intéressés dans cette propriété et qu'elle était garantie par le gouvernement britannique. [...] J'ai attiré l'attention des hautes autorités britanniques sur ce point. On m'a dit: ce n'est pas vrai. Dites-le à vos gens. Je leur ai répondu: dites-le vous-mêmes et j'attends encore cette déclaration.

Le 1^{er} mars 1927, le Conseil privé rend son jugement. La province de Québec et le Canada perdent 112 000 milles carrés de territoire au profit de Terre-Neuve. La nouvelle ligne de démarcation sera « une ligne perpendiculaire à l'est de la baie de Blanc-Sablon jusqu'au 52^e degré de latitude nord et, de là, suivant ce parallèle, vers l'ouest jusqu'à la rivière Romaine. À ce point, la frontière suivra le versant est de cette rivière jusqu'à la ligne de la hauteur des terres. De là, ladite ligne de la hauteur des terres, se dirigeant vers le nord, servira de frontières jusqu'à l'extrémité nord de la péninsule du Labrador, connue sous le nom de cap Chidley».

Le député de l'Islet, Élisée Thériault, présente à l'Assemblée législative, le 30 mars 1927, une résolution ainsi libellée: « Que cette Chambre émet le

vœu que, vu l'opposition judiciaire du Canada et de notre province, il est opportun que l'appel à Sa Majesté en son conseil privé soit aboli et que Sa Majesté soit priée de ne plus accorder aucun appel de grâce.» Dans son discours de présentation, il affirme «qu'il est indigne pour un peuple libre, autonome, d'aller se faire juger par des gens qui n'habitent pas le pays. Nous sommes une colonie, mais nous siégeons à la Ligue des Nations, nous avons des ambassadeurs aux États-Unis et nous ne serions pas capables de faire interpréter nos lois ici au Canada». Après une courte discussion, le député Thériault consent à retirer sa motion à la demande du premier ministre Taschereau. Le chef du parti libéral avait insisté sur les avantages que présente le droit d'appel au Conseil privé: «C'est un privilège britannique de pouvoir porter la cause de tout sujet jusqu'aux pieds du souverain. [...] Nous avons intérêt, dans la province, à conserver le Conseil privé pour la protection de nos droits, de nos traditions, de nos lois françaises.»

Esdras Minville, qui est professeur à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal, ne partage pas l'avis de ceux qui affirment que la perte d'une partie du Labrador n'est pas importante puisque ce territoire continue à faire partie de l'Empire britannique. Il écrit dans le numéro de mai-juin 1927 de l'*Action française*:

À la vérité, notre population ne semble pas avoir bien compris ce que signifie une amputation de territoire de quelque 110 000 milles carrés, décrétée à nos dépens, pour des raisons évidemment politiques, par un tribunal étranger qui n'a jamais rien entendu à nos affaires. Outre qu'elle nous appauvrit, la cession du Labrador à Terre-Neuve compromet la sécurité future de notre province, de même que son libre épanouissement économique. Terre-Neuve, qui commande déjà l'entrée du Saint-Laurent, nous coupe désormais l'accès de l'Atlantique par le nord-est. Nous sommes embouteillés; et le jour pourrait venir, plus vite qu'on ne le croit peut-être, où nous nous rendrons compte des périls que comporte une telle situation. [...] Or, de par la volonté des juges politiques de Londres, le Québec est en quelque sorte devenu une province continentale. Accepterons-nous qu'il le demeure à ses risques et périls? Encore une fois, nous posons la question: Quand et de quelle façon nos gouvernants entendent-ils régler l'affaire du Labrador?

Citant la réaction de Guthrie selon qui «la question du Labrador n'intéresse pas le Canada, puisque seul le Québec est en cause», Minville ajoute:

Voilà le sentiment de douce fraternité que soixante années de régime fédératif ont réussi à créer entre les provinces associées. En vérité, c'est un succès! Le Québec dépecé et livré par lambeaux à quiconque voudra

bénéficiaire de la curée, cela n'intéresse pas le Canada. Allons, Canadiens français! Un coup de pied de plus ou un coup de pied de moins, qu'est-ce que cela peut bien vous faire? Sonnez trompettes, résonnez tambours! Organisons la farandole! Fêtons la Confédération et ses charmes de sexagénaire! Après la fête, il sera toujours temps de gémir et de rattraper notre Labrador!

En 1928, le sénateur C. E. Tanner, de Pictou en Nouvelle-Écosse, propose une solution au problème de la possession du Labrador: fusionner tout simplement Terre-Neuve et le Canada. Le premier ministre King n'a pas d'objection majeure au projet. Il déclare à la Chambre des Communes le 6 mars 1928: «Si une délégation de Terre-Neuve vient à Ottawa, elle sera l'objet de la même attention et de la même courtoisie que toutes les autres.» Le sénateur Joseph-Philippe Baby Casgrain ne partage pas les mêmes bons sentiments. Dans un discours prononcé au Sénat le 29 mars, il affirme: «Nous étions vraiment propriétaires de tout ce territoire, sur les côtes duquel les gens avaient le droit d'apporter le produit de leur pêche, de puiser de l'eau douce, de faire un peu de cuisine, tout comme la France a droit d'agir sur la côte française au sud de l'île, mais le gouvernement de mon honorable ami [John Bennet, procureur général de Terre-Neuve] a tout gâché.»

Des sautes d'humeur

Le jugement du Conseil privé de Londres arrive alors que l'on commence à préparer, à travers le Canada, les fêtes du soixantième anniversaire de l'établissement de la Confédération. L'enthousiasme n'est pas partout le même pour ce jubilé de diamant. «En Nouvelle-Écosse, écrit l'historien Mason Wade, un village mit ses drapeaux en berne et un journal d'Halifax persista dans son refus de reconnaître comme jour fâste le *Dominion Day*. Elle fut la seule province qui ne s'associa pas à l'enthousiasme général. Le caractère biculturel du Canada fut reconnu par la recommandation d'utiliser les versions française et anglaise de *Ô Canada!* pour les célébrations ultérieures de cette fête et par une émission de timbres-poste bilingues.»

À la suggestion de Lionel Groulx, l'*Action française* recommande à la population canadienne-française de laisser les autres célébrer l'anniversaire de la Confédération. La publication nationaliste consacre un numéro double, celui de mai-juin 1927, à dresser un bilan plutôt négatif des soixante dernières années de l'histoire du Canada et du Québec.

L'on convient, écrit Groulx, qu'après plus d'un demi-siècle d'existence, la Confédération canadienne reste encore un géant anémique, porteur de maints germes de dissolution. D'autre part, c'est un principe de biologie

générale qu'un être organique dépérit et se corrompt dès que les causes qui lui ont donné sa constitution et sa forme, ont cessé d'agir. Si la Confédération canadienne ne doit pas être qu'un État artificiel, une façade sur la frontière américaine, il est temps de ne plus contrarier les forces et les principes qui ont présidé à la formation de ce grand corps politique et qui devaient lui fournir la poussée vitale. Tout ce qu'on a tenté depuis soixante ans, et tout ce qu'on tentera dans l'avenir contre la sécurité de la race canadienne-française en ce pays, on l'a tenté et on le tentera contre son intérêt à maintenir la Confédération. Elle n'y est pas entrée pour y mourir, ni même pour s'y laisser entamer; mais pour y vivre, y subsister intègrement. Ce n'est donc pas l'heure de subtiliser ou de rétrécir l'esprit fédéral; il doit d'autant plus se fortifier et se généraliser à travers le Canada que le contact des deux races s'y est plus étendu. La race canadienne-française n'est plus cantonnée dans l'est du pays; malgré les barrières dressées devant elle, elle a exporté des hommes dans toutes les Provinces occidentales, jusqu'aux côtes du Pacifique. Les réactions de ces groupes français aussi bien que celles du Québec actuel contre les dénis de justice et les mesquineries administratives devraient avertir que si jadis l'on put troquer bon marché notre adhésion au pacte fédératif, la génération d'aujourd'hui n'admet point qu'on ait vendu ses chances de vie, non plus que son droit de vivre dignement.

Le collaborateur régulier de la revue, l'avocat Antonio Perrault, présente un bilan plus positif, mais quand même très nuancé, de la période confédérative :

Deux devoirs incombent aujourd'hui aux Canadiens français : exprimer franchement leurs griefs, travailler sans relâche à rendre la Confédération conforme à ses origines et à ses principes. Ces deux devoirs tracent la ligne de conduite à suivre lors des fêtes de ce soixantième anniversaire. Célébrons, si l'on y tient, mais avec réserve et dignité. Nos cocontractants doivent comprendre que nous ne sommes point satisfaits du passé et que si nous consentons au maintien de la Confédération, c'est dans l'espoir que les années prochaines seront marquées de plus de justice et de loyauté.

Un grand mécontentement

Il en est un, au moins, que les prises de position indépendantistes de plusieurs rédacteurs de la revue *l'Action française* fatiguent et inquiètent : l'ancien chef nationaliste Henri Bourassa. Déjà, en novembre 1923, le directeur du *Devoir* avait croisé le fer avec ceux qui se disaient ses disciples et continuateurs. Il avait déclaré, dans une conférence prononcée le 23 novembre à la salle du Gesù : « Tout ce que nous accordons aux enthous-

siastes aspirations de l'avenir et d'un avenir plus que lointain, nous détourne des réalités du présent; la soif des tâches surhumaines, faciles à entreprendre dans le domaine du rêve, nous fait oublier les humbles mais nécessaires devoirs de chaque jour. [...] En d'autres termes, et pour rester dans le cadre de notre étude, les tendances du nationalisme immodéré, ici comme ailleurs, vont à l'encontre du patriotisme réel et du vrai nationalisme.»

Bourassa, toujours apôtre d'un nationalisme pancanadien, s'inquiète de la montée d'un nationalisme canadien-français en quête d'un État. Il ne semble pas croire à l'avenir d'un Québec, État français et catholique sur les bords du Saint-Laurent. Sa rencontre avec le pape Pie XI, le 18 novembre 1926, lui montre les dangers du nationalisme de ses compatriotes.

Vous dirigez un journal, lui dit le Souverain pontife. L'influence de la presse est immense, pour le bien ou pour le mal. Le premier devoir d'un journaliste catholique est de défendre les causes de Dieu et de l'Église. Les autres causes, même légitimes, sont secondaires et doivent être subordonnées. Un catholique ne doit jamais les mettre au premier plan. [...] À l'heure actuelle, le principal obstacle à l'action de la Papauté et de l'Église dans le monde, c'est la prédominance des passions de race dans tous les pays, c'est la substitution du nationalisme au catholicisme.

Bourassa est profondément bouleversé par les propos du pape. Les paroles du pontife tombent dans une terre presque déjà préparée. Le petit-fils de Papineau n'avait-il pas affirmé qu'il vaut mieux perdre sa langue que sa religion! Une occasion se présente d'exprimer clairement sa conception du nationalisme. Depuis quelques années, des Franco-Américains de Providence, au Rhode Island, s'opposent à leur évêque irlandais qui demande des collectes pour les institutions irlandaises. William Hickey, évêque de Providence, puise dans les fonds paroissiaux des centaines de milliers de dollars qui sont dépensés pour ses compatriotes irlandais. Les Franco-Américains qui ont contribué à accumuler ces sommes «pour leurs œuvres» ne présentent pas la conduite de leur évêque et font appel à Rome. Les Catholic High School de langue anglaise, établis à même les fonds paroissiaux, sont considérés par plusieurs francophones comme des endroits d'anglicisation. L'association regroupant les évêques catholiques américains, la National Catholic Welfare Conference, dans un ouvrage publié en 1926, *A Catechism of Catholic Education*, préconise l'utilisation de la seule langue anglaise dans l'Église catholique des États-Unis:

La langue de l'école est l'anglais. La politique catholique en matière d'enseignement est d'insister pour que toutes les matières soient enseignées en anglais, sans excepter la religion. [...] La politique de l'Église en cette matière est de ne pas forcer les choses, mais d'attendre patiemment l'heure

opportune où chaque groupe d'origine étrangère est disposé à accepter la langue anglaise. De cette manière, sans choquer les susceptibilités sociales de l'immigrant, l'Église réussit à transformer l'école de langue étrangère, en un temps relativement court, en une école où la langue anglaise est le seul véhicule d'instruction.

Et les Franco-Américains ne sont rien d'autres que des immigrants!

Elphège-J. Daignault et ceux que l'on appelle les *sentinellistes*, à cause de leur journal *La Sentinelle*, portent leur cause devant les tribunaux civils américains. Ils se refusent à verser les sommes réclamées par les curés. Le juge Tanner de la Cour supérieure rend jugement à l'effet que les sommes versées à une paroisse peuvent être affectées à « n'importe quelle fin de l'Église Universelle ». Les sentinellistes décident alors d'envoyer quelques délégués à Rome. Le 8 avril 1928, le matin de Pâques, Daignault et ses compagnons apprennent qu'ils sont excommuniés! Ils lisent dans l'*Observatore Romano* « la notification interdisant le journal franco-américain *La Sentinelle*, édité à Woonsocket, diocèse de Providence, et frappant de l'excommunication réservée au Saint-Siège, son directeur, M. Elphège-J. Daignault, et les autres signataires de la requête présentée au tribunal civil de l'endroit, à l'effet d'assigner, devant cette juridiction, M^{sr} Hickey, évêque de Providence ».

Les excommuniés sont au nombre de 62. La plupart finissent par se soumettre et à signer la formule de soumission. Dans un mémoire au cardinal Sbarretti, préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, en date du 6 mai 1929, Daignault trace le bilan du conflit: « Éminence, le relèvement de l'excommunication qui était la résultante des démarches civiles faites dans le but d'obtenir l'interprétation des lois régissant l'administration des fonds paroissiaux, n'a rien réglé. Les mêmes griefs sont toujours là. Les choses vont de mal en pis. Les fruits de notre soumission ont été perdus par les actes surprenants et injustifiables de notre évêque et d'une partie de son clergé, obéissant à ses ordres. » Daignault se plaint du fait que ceux qui refusent de payer leur place de banc à l'église sont privés de l'absolution et se voient refuser la communion.

Sur le plan scolaire, la situation dans le diocèse de Providence se détériore rapidement.

La persécution scolaire ne vient pas de l'État, mais de l'autorité ecclésiastique, affirme Daignault dans son mémoire au cardinal Sbarretti. Nous avons le droit — je dirais même le devoir — de conserver le parler français chez nos enfants, car il sera pour eux une culture, il aura pour eux une valeur commerciale, et enfin, et surtout, il se trouvera pour eux une des plus solides barrières contre le protestantisme, comme l'expérience de

trois quarts de siècle nous l'a prouvé. Nos évêques — celui de Providence en particulier — affirment bien que nous devrions conserver notre langue maternelle, et qu'elle est un des plus solides soutiens de notre foi catholique. Paroles! Ses programmes scolaires sont là pour démontrer ses véritables intentions. Le plan qui devient de plus en plus en vigueur est de surcharger tellement le programme anglais — et bien au-delà des exigences de la loi civile — que les enfants sont physiquement et mentalement incapables d'étudier sérieusement leur langue maternelle. Et notre évêque dira à tous propos: « conservez votre belle langue française et vos belles traditions canadiennes-françaises qui vous conserveront de bons catholiques ». Les pères et mères de famille sont indignés de ce procédé sournois, qui est insultant pour eux, parce qu'il suppose qu'on se moque d'eux, et qu'on les croit trop ignorants pour déterminer le genre d'éducation profane que leurs enfants doivent recevoir. [...] Des milliers et des milliers d'âmes attendent de votre bouche les paroles et les décisions qui ramèneront dans le Rhode Island, avec la paix et le règne de la justice, le retour aux belles traditions religieuses qui sont l'apanage de la race canadienne-française en Amérique.

Les sentinellistes bénéficiaient de beaucoup de sympathies au Québec, mais, en janvier 1929, ils reçoivent un coup de massue qui les écrase complètement. Du 15 au 19 janvier, Henri Bourassa publie dans *Le Devoir* une série d'articles sur l'affaire de Providence et la crise religieuse en Nouvelle-Angleterre. Quelques nationalistes avaient, mais en vain, tenté d'empêcher la publication des cinq articles antinationalistes.

Pour Bourassa, l'affaire de Providence n'est rien d'autre qu'un « schisme gallican orthodoxe ». Il lie ensemble la résistance des Franco-Américains du Rhode Island et les prises de position de la revue *l'Action française*, devenue *l'Action canadienne-française* après la condamnation par Rome d'une revue du même nom publiée en France par les partisans de Charles Maurras. Le 18 janvier 1929, Bourassa écrit: « Dans l'affaire de Providence, comme dans celle de *l'Action française*, et nombre d'autres qui nous touchent de moins près, un trait commun frappe l'observateur attentif: la méconnaissance du principe d'autorité essentiel à l'Église comme à toute société générale ou particulière. Cet oubli ne se manifeste pas seulement chez les révoltés: on le retrouve dans l'esprit d'une foule de catholiques en tous pays. »

Dans son article du 19 janvier 1929, Bourassa fonce à fond de train sur le nationalisme qui devient pour lui la bête noire, presque l'incarnation de Satan et du Mal.

Mépris de l'autorité, particularisme de race ou, si l'on préfère, démocratisme et nationalisme outrancier, telles sont donc, à l'heure actuelle, les

deux tendances qui menacent le plus l'Église, à l'intérieur et dans sa partie humaine. En conséquence, ce sont celles que les chefs de l'Église se préparent à combattre avec le plus de vigilance et d'énergie. Ces tendances se manifestent particulièrement dans les pays tels la France, le Canada et les États-Unis, où les gouvernements ont poursuivi, des années durant, pour les fins de la guerre, une propagande effrénée en faveur de la démocratie et des nationalités opprimées par les autres. Dans toutes nos luttes de race, en Amérique, ne perdons pas ce point de vue : il nous évitera bien des mécomptes. De ces deux travers, démocratisation et nationalisme outrancier, les Canadiens français et les Franco-Américains ne sont peut-être pas plus atteints que les autres catholiques, mais pour l'être ils le sont, du deuxième surtout. Pas du nationalisme arrogant et dominateur qu'ils reprochent à tels de leurs adversaires ; mais de ce particularisme qui tend à l'isolement, au séparatisme, à l'esprit de faction, oui, assurément, nous en tenons, et une bonne dose. Sans doute, nos habitudes déclaratoires et verbeuses donnent à nos manifestations nationales une apparence souvent plus menaçante que la réalité. Elles ne laissent pas néanmoins que d'inquiéter les autorités de l'Église. [...] Disons toute la vérité : ce qui inquiète le plus les autorités romaines, dans toutes ces querelles de races et ces récriminations contre l'autorité, c'est le langage et l'attitude d'une partie du clergé. Qu'un groupe de fidèles, toute une population même, se monte la tête et se livre à quelques excès, c'est regrettable, mais cela s'explique et souvent s'excuse. Mais ce qui est inadmissible, c'est que des prêtres fomentent ou soutiennent la révolte contre l'autorité des évêques. Or, c'est précisément ce qui s'est produit, depuis la guerre, en maints pays catholiques.

La publication des articles de Bourassa marque un tournant dans l'histoire du nationalisme canadien-français en Amérique du Nord.

L'effet, note Groulx dans ses *Mémoires*, sera désastreux au Canada et en Nouvelle-Angleterre. Chez les Franco-Américains qui aussitôt et presque en bloc se désabonnent du *Devoir*, ce sera le commencement d'une scission presque complète entre eux et le Québec ; ce sera aussi, hélas ! ils me le confiaient naguère, le commencement de l'abdication nationale, le glissement irrépressible vers l'américanisation totale. Au Canada, ceux qui gardent encore quelque illusion sur l'évolution de Bourassa se sentent navrés et bien obligés de se rendre à la désolante vérité. Bourassa n'est plus un chef ni ne peut l'être. Quelques rares dévots lui resteront fidèles.

Le mouvement nationaliste québécois perd de son importance. La revue *l'Action canadienne-française* cesse de paraître. Pour Groulx, c'est presque un retour à la stagnation. « Tout me paraît se désagrèger, se gâter, écrit-il dans ses *Mémoires*. Les Canadiens français, me semble-t-il, retour-

ment à leur traditionnelle torpeur. » À l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste de 1929, Groulx avait déclaré dans un sermon prononcé à Trois-Rivières :

Sommes-nous encore capables d'un unanime et vaste effort qui soulève toute la nationalité et l'entraîne aux décisives résolutions? Si la famille, l'école, la paroisse, nos meilleures forces, nos plus solides bastions sont atteints, voudrions-nous les réparer? Prendrions-nous les moyens de les réparer? À ces questions, oserai-je le dire, tout notre avenir est suspendu. À quoi bon, en effet, nous bercer de grands rêves, nous battre pour des buts de survivance, si, demain, nous sommes déjà le groupe humain qui délibérément gaspille ses meilleures forces, refuse de rester sur ses positions?

Pour l'historien Mason Wade, la raison du changement d'attitude des francophones de la province de Québec est surtout d'ordre économique: «La prospérité des années 1920, écrit-il, avait enrichi le Québec et les Canadiens français qui en avaient bénéficié, croyaient que la politique n'avait rien à voir avec les affaires et que le nationalisme leur était nuisible.»

Toujours les écoles!

Si l'Église se méfie du nationalisme, elle craint aussi l'intrusion de l'État dans le monde scolaire. Le clergé québécois voit d'un mauvais œil l'établissement d'écoles spécialisées, comme celles des Beaux-Arts ou des Hautes Études commerciales, qui échappent à sa mainmise. En 1926, la direction de la *Semaine religieuse de Montréal* rappelle à ses lecteurs les droits de l'Église dans le domaine de l'éducation :

La neutralité scolaire, voilà aujourd'hui le grand cheval de bataille des ennemis de l'école confessionnelle. Sous prétexte d'*unité nationale*, de *paix religieuse*, de *liberté de conscience*, on demande à l'État de se faire maître d'école; et comme l'État moderne se fait fort de ne reconnaître aucun culte, on est à peu près sûr d'avoir une école neutre quand on a une école d'État. [...] C'est pourquoi, même dans les pays où, comme dans la province de Québec, les hommes publics sont amis de la religion, mais où cependant l'État ne professe aucune confession, il est contraire aux intérêts supérieurs de l'école confessionnelle de laisser le contrôle exclusif d'un enseignement public à l'État. En effet, une fois l'enseignement d'État consacré par la législation, ne fût-ce que pour quelques rares écoles, techniques ou autres, la brèche est faite et par cette brèche des hommes publics moins bien intentionnés que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui pourraient plus facilement faire entrer, un jour, l'école populaire neutre. À ce sujet, il est donc permis de regretter l'existence chez nous d'écoles gouvernementales qui ouvrent chaque année la voie de plus en plus large à

l'État pédagogue. La solution du problème, ne serait-ce pas l'affiliation de toutes les écoles créées par l'État à nos différentes universités, qui ont mission de donner un enseignement confessionnel?

Pendant qu'au Québec on craint la menace de l'école neutre, en Ontario, la question scolaire s'envenime, surtout à l'intérieur de la communauté des Sœurs Grises. Cette dernière se scinde en deux parties : une où les religieuses anglophones seront en majorité, l'autre où ce seront les francophones. Le sénateur Napoléon-Antoine Belcourt, dans un mémoire daté du 8 septembre 1926, demande au pape d'intervenir dans le conflit scolaire ontarien.

Le point principal qu'il développe, écrit l'historien Robert Choquette, porte sur la ligne de conduite de Rome touchant la nomination d'un clergé étranger à la mentalité et aux aspirations des Canadiens français pour diriger les Canadiens francophones hors du Québec. Il rappelle la prédominance des clercs irlandais dans des régions à majorité française ainsi que les efforts concertés des catholiques irlandais et des orangistes. Belcourt réitère les griefs habituels des Franco-Ontariens contre l'anglicisation ecclésiastique. C'est l'inaptitude et la résistance de l'Irlandais à s'adapter à des coutumes différentes ou à parler autre chose que l'anglais qui le rend inacceptable.

Le gouvernement provincial de l'Ontario, dirigé par le premier ministre Howard Ferguson, cherche, malgré tout, une solution satisfaisante pour la majorité et la minorité à ce fameux problème scolaire. La commission d'enquête nommée en octobre 1925 pour étudier la situation des écoles bilingues remet son rapport deux ans plus tard. Le 22 septembre 1927, la Législature ontarienne accepte les énoncés et recommandations du rapport, rappelant ainsi le règlement 17. Le spécialiste Robert Choquette résume ainsi les principales modifications :

Le français acquiert alors un statut valide et juridique dans les écoles primaires ; on accepte des écoles secondaires bilingues. Ce seront désormais des inspecteurs d'écoles canadiens-français qui surveilleront les instituteurs canadiens-français et on autorise la création d'une école normale à l'Université d'Ottawa. Le comité recommande de ne pas reconnaître d'écoles anglo-françaises ou d'écoles bilingues en Ontario, mais seulement des écoles publiques et des écoles séparées, les deux secteurs pouvant enseigner en français ou en anglais, à condition que l'enseignement de l'anglais soit à la hauteur.

Le nouveau système scolaire est mis en place le 1^{er} novembre 1927.

Au Québec, les Juifs réclament une plus grande autonomie scolaire. Après l'échec de 1926, une entente intervient le 14 janvier 1929 entre les

représentants de la communauté juive et les commissaires des écoles protestantes. L'intervention personnelle du secrétaire de la province, Athanase David, facilite la chose. En vertu des termes de l'entente,

1. Le lieutenant-gouverneur en Conseil nommera un Comité juif de l'Instruction publique, comprenant cinq membres, pour faire des représentations aux commissions scolaires ou aux autorités de l'Instruction publique dans les questions touchant aux intérêts de la population juive.
2. Le sentiment des églises protestantes et de la Commission des écoles protestantes de Montréal n'admettrait pas la nomination de Juifs dans le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.
3. La Commission protestante étudiera dans un esprit sympathique la demande de prêter deux ou trois de ses écoles, comprenant 80 pour cent ou plus d'élèves juifs, pour l'Instruction religieuse juive après les heures de classe.
4. Le coût de l'Instruction des enfants juifs sera défrayé par les taxes des juifs, complétées par un prélèvement sur le *neutral panel*.

Le « *neutral panel* » comprend les sommes payées par les neutres ou les entreprises commerciales en vertu des lois scolaires.

À Québec, il est de plus en plus question de présenter un projet de loi concernant l'existence légale d'écoles juives. Les autorités catholiques font part de leurs inquiétudes au premier ministre Taschereau. Le cardinal de Québec, Raymond-Marie Rouleau, lui écrira le 18 mars 1930 : « La faveur accordée aujourd'hui aux Juifs sera peut-être exigée demain, sous les mêmes prétextes, par d'autres confessions religieuses ou même par des sectes antireligieuses. [...] Nombreux sont les bons esprits qui redoutent les effets de la loi en préparation, et qui ne veulent pas voir notre gouvernement compromis dans une affaire qui ne peut donner de bons résultats. »

Le premier ministre Taschereau tient tête. En effet, il autorise le secrétaire de la province, Athanase David, à poursuivre la préparation d'un projet de loi visant à établir à Montréal une commission scolaire juive, placée sous l'autorité du surintendant de l'Instruction publique. Les évêques sont à la fois rassurés de ce que le projet de loi se limite à l'île de Montréal et inquiets du fait que la future commission scolaire ne soit pas sous l'autorité du Conseil de l'Instruction publique. Pour Taschereau se serait injuste de « soumettre les Juifs à la juridiction d'un Conseil où ils ne sont pas représentés ». Par ailleurs, il se fait rassurant, réaffirmant sa conviction qu'une entente interviendra assez rapidement entre juifs et protestants rendant la loi caduque.

La loi qu'Athanase David fait sanctionner le 4 avril 1930, soit la Loi concernant l'éducation des enfants de croyance judaïque dans l'île de Montréal, prévoit en effet « la possibilité de négocier une entente avec l'une

des Commissions scolaires de l'île de Montréal, au lieu de fonder des écoles juives». « Les commissaires juifs, rappelle l'historienne Arlette Corcos dans *Montréal, les Juifs et l'école*, disposent d'une année pour parvenir à un arrangement, à défaut de quoi ils devront ouvrir leurs écoles.»

De façon générale, la loi qu'a proposé le député libéral Peter Bercovitch prévoit que la nouvelle Commission « pourra fonder ses propres écoles, percevoir les taxes scolaires payées par les propriétaires fonciers juifs, recevoir sa part du revenu de la liste des neutres, conclure des accords avec les Commissions catholique et protestante en vue de leur confier les enfants juifs dans les municipalités où l'école juive ne sera pas ouverte».

Comme si le premier ministre avait voulu que se réalise sa prédiction, cinq des sept commissaires qu'il désigne sont « connus, selon Arlette Corcos, pour leur préférence à l'égard du maintien du *statu quo* avec les protestants». La commission scolaire juive est tout de même une réalité. Il appartient à la communauté de s'entendre et de jouer ses cartes. Celle-ci est divisée. Les mois passent et les négociations tardent à s'établir. De leur côté, les autorités gouvernementales ne sont pas inactives. Les commissaires juifs sont l'objet de pression. Les protestants aussi. Tellement que les défenseurs d'une école juive séparée se taisent. Les plus déterminés songeraient plutôt à l'établissement d'écoles privées.

Finalement, protestants et juifs s'entendent. Un contrat d'une durée de 15 ans est établi. « Les enfants juifs [...] seront traités de la même manière que les enfants protestants.» Le respect des fêtes juives est prévu et l'exemption de cours et d'exercices religieux non judaïques également. Enfin, les commissaires protestants acceptent d'étudier des candidatures d'enseignants juifs. Sans consulter les commissaires juifs, le gouvernement propose une nouvelle loi qui sera sanctionnée le 4 avril 1931 : elle abolit la loi de 1930. Les députés Peter Bercovitch et Joseph Cohen protestent en vain. Les enfants juifs fréquenteront donc les écoles protestantes ou les écoles privées juives qui se multiplieront à partir de cette époque.

Si l'Église catholique se méfie du nationalisme et qu'elle craint l'intrusion de l'État dans le monde scolaire, elle est aussi inquiète au sujet des revendications que formulent des groupes de femmes qui réclament le droit de vote. Au mois d'avril 1921, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste tient son congrès à Montréal. À l'ordre du jour, il y a la situation politique des femmes québécoises qui sont les seules à ne pas détenir le droit de vote au niveau provincial. Le premier ministre Taschereau rappelle aux congressistes que la mission de la femme est de se consacrer à sa famille, « à la langue, à la foi et aux œuvres sociales et charitables».

L'année suivante, l'Église catholique prend position contre l'octroi du droit de vote aux femmes. Le 11 janvier 1922, l'épiscopat de la province de

Québec fait parvenir une lettre confidentielle au premier ministre dans laquelle on peut lire que le premier vœu de l'ensemble des évêques, « c'est que la Législature de notre Province s'abstienne d'accorder aux femmes le droit de suffrage politique ». Neuf jours plus tard, Taschereau répond à Paul-Eugène Roy, archevêque coadjuteur du diocèse de Québec: « Personnellement, je suis opposé au suffrage féminin. Plusieurs de mes collègues partagent cette manière de voir; d'autres y sont favorables. La députation est divisée à ce sujet et, si j'ai bien compris les opinions exprimées dans les journaux, les théologiens eux-mêmes sont loin d'être d'accord. Le problème, qui en est plutôt uu de morale et d'ordre social, n'est donc pas facile à résoudre. »

Le 9 février 1922, pour la première fois, une délégation de femmes se présente au Parlement pour réclamer le droit de vote. Parmi les « manifestantes », se trouvent Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain. *Le Devoir* du lendemain écrit: « L'annonce des délégations féminines ne créa pas, au Parlement de Québec, un mince émoi. S'il en est ainsi quand ces dames viennent demander des droits politiques, qu'en sera-t-il quand elles les exerceront? »

Pour contrer les conséquences des revendications des « suffragettes », l'Église catholique fait appel aux mouvements féminins qui lui sont complètement dévoués. Le 22 mars suivant, le quotidien libéral *L'Autorité nouvelle*, peu sympathique au cléricisme, analysant la visite à Québec et le mouvement suscité par le clergé auprès de femmes « reines du foyer », conclut: « Comme il arrive trop souvent dans notre province, il a suffi de faire de cette question une question religieuse pour qu'aussitôt elle devint taboue: personne n'ose plus y toucher. M^{gr} Roy, de Québec, savait bien ce qu'il faisait lorsqu'il écrivit sa lettre contre le suffrage féminin. Lui donner une portée d'un mandement ou même d'une eucyclique fut facile, et c'est ce qui explique avec quel empressement ces dames du bas de Québec signèrent par milliers des requêtes afin de s'enlever le droit de vote. »

On pouvait lire dans une requête:

En raisonnant comme nous le faisons, nous prétendons n'être nullement rétrogrades. La grandeur de la femme, à nos yeux, ne dépend ni du droit de voter ni de l'éligibilité. D'ailleurs, nous ne nous occupons guère de ces discussions sur la supériorité de l'homme et de la femme: chacun des deux sexes a la supériorité pourvu qu'il reste dans son domaine et qu'il y remplisse son devoir. Peu importent les inégalités politiques, elles ne nous seront pas plus désavantageuses, elles ne nuiront pas plus à notre influence sociale demain qu'hier et aujourd'hui. Cette influence, nous avons tant de manières de l'exercer dignement et efficacement! Pour toutes ces raisons que nous avons apportées, nous demandons respectueusement à Son

Honneur le Lieutenant-Gouverneur et au Gouvernement de la province de Québec de ne pas attribuer à la femme le droit de vote.

Le 17 février précédent, Paul-Eugène Roy avait adressé un appel « aux membres du comité de propagande contre le suffrage féminin. Il y déclarait : « Une législation qui ouvrirait la porte au suffrage des femmes serait un attentat contre les traditions fondamentales de notre race et de notre foi et les législateurs qui mettraient la main à une telle législation commettraient une grave erreur sociale et politique. Nos femmes chrétiennes ont la notion assez claire de leur véritable rôle social pour ne pas s'engager dans le chemin plein d'embûches qu'on voudrait ouvrir aujourd'hui, sous leurs pas et au bout duquel on leur montre les charmes trompeurs d'un fruit défendu. »

Les féministes ne cessent pas leur lutte pour autant mais, entre 1922 et 1927, leurs demandes se font moins pressantes. En 1927, Idola Saint-Jean met sur pied l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec. Deux ans plus tard, c'est la création de la Ligue des droits de la femme dont Thérèse Casgrain est la présidente. Ces deux associations mèneront la lutte année après année, essuyant chaque fois un refus de la part des autorités gouvernementales.

En 1932, le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes reçoit l'appui de 23 députés, mais meurt en cours de route. L'année suivante, 53 votent contre et 20 en sa faveur. Lors du débat, le député libéral de Montréal-Mercier, Anatole Plante, dénonce l'attitude de certains de ses confrères :

On lui [femme] dit : Vous êtes une grande éducatrice, mais on lui refuse le droit de siéger dans les commissions scolaires ou de donner son avis sur des questions d'éducation. On lui dit : Vous êtes la reine du foyer, mais on lui refuse le droit de protéger son royaume en ayant son mot à dire sur le choix des législateurs qui les gouvernent. [...] Si nous avons tant de cœur à les protéger, pensons donc aux sources de dangers que présente pour elles la vie de chaque jour à l'usine, au bureau et au magasin.

Lors de la dernière session du gouvernement libéral en 1936, le projet de loi sur le suffrage féminin subit sa onzième défaite. Il faudra attendre encore quatre années pour qu'enfin les femmes obtiennent le droit de voter lors des élections provinciales.

Une affaire à suivre!

Les premiers mois de l'année 1929 ne laissent prévoir aucune tragédie économique. Le chômage est à un bas niveau. En décembre 1928, il frappe au Québec moins de un pour cent de la main-d'œuvre syndiquée. Pour les

six premiers mois de 1929, le taux moyen est de 7,3 pour cent. Le coût de la vie n'a presque pas bougé depuis 1921. La « dépense hebdomadaire pour une famille de cinq personnes, en aliments de consommation générale, combustible, éclairage et loyer, en termes de la moyenne des prix dans soixante villes du Canada », qui était de 21,49 \$ en décembre 1921, est de 21,56 \$ en décembre 1928.

À la Bourse, les valeurs grimpent et, pour plusieurs, elles le font à une vitesse folle : les actions de l'International Nickel passent de 87 \$ à 263 \$, en 1928. « Les actions des brasseries et des distilleries canadiennes, écrit Robert Rumilly, représentent une cote totale de 29 millions en janvier 1928, de 161 millions en novembre : bénéfice de 420 pour cent. » Ceux qui « jouent à la Bourse » sont de plus en plus nombreux, car les gains y sont faciles. Mais une crise éclate dans le monde des pâtes et papiers : la production est trop forte et les prix baissent. Le blé s'entasse dans le port de Montréal. Des oiseaux de malheur parlent d'une crise imminente !





Des chômeurs font la queue devant le refuge Meurling à Montréal.

LA CRISE

1929-1932



AU DÉBUT DE L'AUTOMNE DE 1929, la Bourse de New York donne des signes de nervosité. Les mouvements à la baisse dépassent, en nombre, les mouvements de redressement de certaines actions. Le 4 octobre, on peut lire dans le *New York Times*: « La Bourse subit sa chute la plus sévère de l'année. Plus de 1 500 000 actions liquidées pendant la dernière heure. Les sidérurgiques perdent dix points. » Le mercredi 23 octobre, l'inquiétude gagne de plus en plus les milieux financiers américains. « À la Bourse, racontent Gordon Thomas et Max Morgan-Witts, [...] la matinée se déroula sans histoire. Peu après midi, les choses commencèrent à se gâter. Elles se détériorèrent si bien que, à la clôture, Adams Express avait fait une dégringolade catastrophique de 96 dollars par action ; Commercial Solvents avait perdu 70 dollars, Otis 43, Westinghouse 35 et General Electric 20. Au cours de la séance, 6 374 960 titres avaient changé de mains. C'était là le second chiffre record de l'histoire du Stock Exchange. Et ce n'était encore que le début. »

Le jeudi 24 octobre 1929, l'activité est extraordinaire à la Bourse de New York. Les actions se vendent ou s'achètent par dizaines de milliers. Peu avant midi, la panique s'empare de ceux qui veulent vendre à tout prix. La dégringolade de certains titres est énorme : ainsi les actions de la Dupont de Nemours tombent de 231 \$ l'unité à 22 \$. Le mouvement déborde New York, gagne l'Amérique tout entière et se fait même sentir en Europe occidentale. « Panique dans toutes les Bourses d'Amérique », peut-on lire dans *Le Devoir* du même jour.

Les Bourses de Philadelphie, de Chicago et de Baltimore ferment leurs portes à midi. New York doit fermer d'un instant à l'autre de même que

Montréal. Une véritable panique s'est subitement déclarée dans toutes les Bourses d'Amérique vers 11 heures ce matin et la débandade des cours est devenue telle en quelques minutes que les autorités ont décidé de fermer les différentes Bourses tant du Canada que des États-Unis. [...] À Montréal, la panique est aussi grande que sur tous les autres marchés des États-Unis et on attend la décision de Wall Street: il est probable que les transactions seront cessées à une heure. [...] À Montréal, on vit subitement International Nickel tomber en une seule vente de 5 points. Peu après, Brazilian faisait une chute de 55 à 51 aussi sur une seule vente. Puis il remontait à 60, tombait à 50, remontait à 55, retombait de nouveau à 51. Tous les titres furent emportés dans cette vague.

À Wall Street, en cette seule journée qui sera surnommée le *Jeudi noir*, on évalue à 12 894 650 le nombre d'actions qui changent de main, pour une perte d'environ 3 milliards de dollars. Le lendemain, à New York, « la reprise initiale est difficile à maintenir », alors qu'à Montréal, « la reprise est générale ». Les optimistes reprennent espoir, croyant que « les cours se sont effondrés sous leur propre poids, sans aucun rapport avec les conditions générales de l'économie qui sont parfaitement saines ».

Et pourtant, le pire reste à venir. La vraie dégringolade se produit le mardi 29 octobre. À New York, 16 383 700 actions sont vendues!

Cet énorme chiffre représentait, pour la seule Bourse de New York, affirment Thomas et Morgan-Witts, des pertes dépassant dix milliards de dollars. Dix milliards de dollars littéralement évanouis en fumée. Deux fois plus que la totalité de la circulation fiduciaire des États-Unis. En d'autres termes, l'on avait perdu à New York, et à New York seulement, deux fois plus d'argent que n'en possédait le pays tout entier! En une seule journée... Quand l'on fit, plus tard, l'ensemble des comptes et que l'on calcula le montant total du gâchis, on parvint au chiffre effarant de cinquante milliards de dollars.

Et cela seulement pour les États-Unis!

Les cours reprennent, mais avec des variantes imprévues. Un jour, l'espoir renaît; un autre, on songe à la catastrophe. Le 5 novembre, les Bourses de New York et de Montréal ferment pendant toute la journée. Les trois jours suivants, elles n'ouvrent que de dix à treize heures.

Tranquillement, tout le monde occidental entre dans ce qu'on appellera la *Grande Dépression*. Le pourcentage du chômage, dans les syndicats du travail, qui était, pour le Québec, de 3,9 pour cent en septembre 1929, passe, le mois suivant, à 7,8 puis en novembre à 13,6 et, en décembre, à 14,5 alors que celui du Canada atteint les 11,4 pour cent. En 1930, le taux s'abaissera au cours de l'été, mais reprendra sa marche ascendante avec l'automne, pour

se terminer, en décembre, avec un pourcentage de 22,8. Celui du Canada a grimpé à 17 pour cent et celui de l'Ontario, à 17,3. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse semblent moins touchées à cause de leur économie particulière, par la récession, leur taux de chômage se situant, respectivement, à 8,7 et à 7,5 pour cent. Entre 1929 et 1930, les prix de détail restent à peu près stables. Le budget hebdomadaire d'une famille de 5 personnes passe de 21,61 \$ en 1929 à 21,29 \$ l'année suivante. Les méfaits de la Dépression sont lents à se faire sentir.

Économistes et hommes politiques chercheront à identifier les causes qui expliqueraient le brusque tournant que vient de prendre l'économie occidentale. Raymond Tanghe, spécialiste en sciences sociales, économiques et politiques, dans la revue *Le Canada français* de février 1933, les ramène à trois niveaux: « causes d'ordre politique: dettes de guerre; dépenses exagérées des gouvernements; paralysie du commerce international due à l'élévation des tarifs douaniers. Causes d'ordre économique: capitalisation excessive; concentration des capitaux; surproduction. Causes d'ordre social: machinisme; disparition de l'esprit d'épargne. » Pour certains, la Crise de 1929 en est une de surproduction et de crédit. Rien de plus.

Le règne des taxes

Lorsque s'ouvre, le 7 janvier 1930, la troisième session de la 17^e Législature de la province de Québec, le parti conservateur provincial a un nouveau chef. En effet, le 10 juillet de l'année précédente, les conservateurs avaient élu au poste de directeur de cette formation politique Camillien Houde, maire de Montréal depuis 1928, lequel avait résumé son programme en trois points: « 1. Dehors la clique; 2. Plus vite que ça. 3. Ça presse! » Le député de Trois-Rivières, Maurice Duplessis, confie alors à Antonio Barrette: « Vous allez voir Houde monter jusqu'au sommet de la colline mais, rendu là, il va continuer sur l'autre pente pour descendre jusqu'en bas. »

Houde est un personnage haut en couleurs, dont le langage est pittoresque. On le voit bien dans son discours sur le débat sur le budget. Il donne l'analyse suivante du gouvernement Taschereau:

Nous avons les taxes de cour, taxes sur les contrats, taxes sur les successions, taxes d'enregistrement, taxes sur le renouvellement d'hypothèques, taxes sur la mutation des propriétés, taxes sur les courtiers, taxes sur les primes, taxes sur les transferts d'actions, taxes sur les assurances, taxes sur les assurances de paroisses, taxes sur les bureaux de placement, taxes sur les compagnies, taxes sur les compagnies de transport, taxes sur les bureaux de prêt, taxes sur les hôtels, taxes pour l'inspection des hôtels, taxes sur les maisons de pension, taxes sur les chambres, taxes sur les

restaurants, taxes sur les repas, taxes sur les magasins, taxes sur les vendeurs de produits, taxes sur les ingénieurs stationnaires, taxes sur les détectives particuliers, taxes sur les voyageurs, taxes sur les buanderies, taxes sur les traversiers, taxes sur les halles, taxes sur les mines, taxes sur la pêche, taxes sur la chasse, taxes pour la prévention des incendies, taxes sur les mesureurs de bois, taxes sur les lieux d'amusement, taxes sur les théâtres, taxes sur les salles de concert, taxes sur les salles de musique, taxes sur les salles de danse, taxes sur les expositions, taxes sur les champs de course, taxes sur l'entrée aux pistes de courses, taxes sur les appareils d'enregistrement des pistes de courses, taxes sur les parcs de jeu, taxes sur les clubs de récréation, taxes sur les liqueurs alcooliques, taxes sur la coupe du bois pour les colons, taxes pour les ponts de péage, taxes sur les corporations municipales et scolaires pour contracter leurs emprunts, taxes sur les municipalités pour l'entretien des asiles d'aliénés, taxes sur les municipalités pour l'entretien des écoles industrielles, taxes sur les municipalités pour l'entretien des écoles de réforme, taxes sur les municipalités pour les écoles techniques, taxes sur les municipalités pour les unités sanitaires, taxes pour les chemins de fer, taxes sur les automobiles taxes sur l'essence, taxes sur les municipalité pour la voirie...

Houde sait que plusieurs liront dans les journaux ses déclarations, et il n'est pas peu fier de son bilan!

Le gouvernement Taschereau présente une mesure pour mieux gérer les ventes d'actions. L'historien Robert Rumilly résume ainsi les principales clauses de la nouvelle loi: « Enregistrement obligatoire et cautionnement des courtiers en valeur; surveillance des livres; droit d'intervention et de répression. Le procureur général et le secrétaire provincial pourront refuser, suspendre ou annuler l'enregistrement d'un courtier. En somme, ils auront le pouvoir discrétionnaire de choisir ceux qu'ils autorisent à faire le commerce des titres. Ils obtiennent des pouvoirs habituellement réservés aux tribunaux.» Comme le public suspecte certains courtiers de manœuvres presque frauduleuses avant et pendant la Crise, la mesure est bien acceptée.

Qui aidera?

Le chômage et la misère vont surtout se faire sentir dans les villes et le recensement de 1931 montre que 63,1 pour cent de la population canadienne est urbaine, soit une augmentation de 7 pour cent en 10 ans. La ville de Montréal compte, à elle seule, 818 577 habitants sur les 2 874 255 qui forment la population totale de la province de Québec.

Le 7 avril 1930, Montréal doit se choisir un maire. Parmi les thèmes majeurs de Camillien Houde, il y a bien entendu la lutte à la crise économique. Le « p'tit gars de Saint-Henri » remporte facilement la victoire sur

J. Arthur Mathewson, son opposant. Avec une majorité de 42 000 voix, Houde conserve la mairie.

Au niveau fédéral, on songe aussi à faire appel au peuple. Avant même le déclenchement de la campagne électorale, le premier ministre King trouve injuste de prendre l'argent « des » contribuables pour venir en aide à « certains » contribuables. Il déclare le 3 avril 1930 :

La discussion s'est orientée particulièrement vers deux objectifs. D'un côté, l'on prétend que l'urgence de la situation exige du gouvernement qu'il puise à pleines mains dans le trésor fédéral afin d'aider les municipalités et les provinces à soulager les victimes du chômage. De l'autre, on veut que cette situation qui se présente maintenant et qui se présentera toujours, en certaines saisons, en raison d'autres motifs, soit rectifiée au moyen d'un système quelconque d'assurance contre le chômage. [...] Lorsqu'une situation s'aggrave dans une localité particulière, la justice et les sentiments d'humanité exigent que les localités avoisinantes fassent leur part, à titre de bons voisins, afin d'apporter un remède à cette situation.

Pour King, c'est au premier ministre de chacune des provinces de faire appel à l'aide fédérale s'il le juge nécessaire. Le premier ministre se dit prêt à aider quelques gouvernements libéraux ou progressistes, mais il ne donnera « pas un sou à aucun gouvernement tory ».

Les élections générales sont fixées au 28 juillet. Le thème le plus important de la campagne électorale est le chômage. Les libéraux, par la bouche de King, promettent « de réunir une conférence des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des différentes provinces » pour étudier la question. Le premier ministre s'engage « à donner un dollar pour chaque dollar dépensé par une province ou une municipalité pour remédier au chômage lorsqu'il s'agit d'une province qui a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de faire face à la situation ».

L'opposition conservatrice, dans l'espérance de s'emparer du pouvoir, élabore un programme beaucoup plus détaillé misant sur une série de travaux publics pour enrayer le chômage :

Convoquer une session spéciale du Parlement immédiatement après le 28 juillet pour remédier au chômage par de grands travaux publics ; protéger l'agriculture et l'industrie, protéger les consommateurs contre l'exploitation et aider au développement de nos ressources naturelles ; assurer la stabilité des conditions économiques au pays en mettant le tarif à l'abri des modifications multipliées ; développer le commerce interprovincial, assurer le marché canadien à notre charbon et tâcher de lui ouvrir des marchés étrangers ; aider au développement de l'agriculture, de l'élevage et

de l'industrie laitière, malheureusement trop négligée; améliorer nos réseaux de communication en achevant le chemin de fer de la baie d'Hudson, en ouvrant la région de la rivière à la Paix par un chemin de fer, en réalisant la canalisation du Saint-Laurent, en améliorant les ports de la baie d'Hudson, des Grands Lacs, de l'Atlantique et du Pacifique, en construisant un grand boulevard national d'un océan à l'autre; appuyer un projet de commerce interimpérial qui s'appuie sur une préférence mutuelle; établir un système de pension aux vieillards dont toutes les provinces puissent bénéficier.

Dans la province de Québec, parmi les thèmes particuliers, les candidats conservateurs abordent la question du beurre de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement King avait signé une entente commerciale avec celle-ci: on favorisait l'entrée au Canada du beurre de la Nouvelle-Zélande et cette dernière achèterait du papier fabriqué au Québec et des automobiles assemblées en Ontario. Pour affronter la compétition, les beurreries québécoises ont dû abaisser le prix de vente de leur produit. Ainsi, la livre de beurre qui aurait dû se détailler 45 cents se vendait seulement 28 cents.

Le 28 juillet 1930, les conservateurs de R. B. Bennett s'emparent du pouvoir avec 137 sièges, alors que les libéraux n'en remportent que 88, les autres se répartissant entre les indépendants, les progressistes, les progressistes-libéraux, les travaillistes et les United Farmers, un parti politique qui se fusionnera au CCF en 1934. Les Québécois élisent 41 libéraux et 24 conservateurs. « Seize de ces vingt-quatre députés québécois, écrit l'historien Marc Laterreur, étaient de langue française. Depuis près de vingt ans, aucun francophone conservateur n'avait été élu à la Chambre des Communes au cours d'une élection générale. »

Enfin des secours!

Ceux qui ont sombré dans la misère ne peuvent compter que sur la charité publique et sur celle des communautés religieuses. En juillet 1930, les autorités municipales de Montréal décident de verser la somme de 100 000 \$ pour venir en aide aux chômeurs. Comme elles ne veulent pas se charger elles-mêmes de la distribution des secours, elles font appel à des organismes spécialisés. Le maire Houde rencontre Georges Gauthier, archevêque coadjuteur du diocèse de Montréal, qui accepte que la Société Saint-Vincent-de-Paul soit responsable de la distribution de la part de subvention destinée aux catholiques francophones. Le 20 juillet, l'organisme de charité se dit d'accord avec la demande, mais pose une condition: « Disposer de la subvention sans le contrôle ou l'intervention d'échevins ou d'autres personnes reliées à la politique municipale. »

Le 20 août, le gouvernement du Québec, par arrêté ministériel, affecte la somme de 500 000 \$ à des travaux publics pour procurer du travail aux chômeurs. Le fédéral intervient lui aussi dans la lutte contre la misère. Comme il l'avait promis, le nouveau premier ministre Bennett dirige une session spéciale de la Chambre des Communes, du 8 au 22 septembre 1930. Deux sujets sont à l'ordre du jour : l'adoption de mesures pour combattre le chômage et un réajustement du tarif douanier. Une première résolution est présentée pour approbation de la part des députés : « La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter qu'une somme n'excédant pas vingt millions de dollars sera prélevée sur le fonds du revenu consolidé et versée pour diminuer le chômage en construisant, agrandissant ou améliorant des travaux publics ou entreprises de chemins de fer, des grandes routes, etc., qui aideront à fournir du travail utile et approprié aux chômeurs conformément à un projet de loi basé sur cette résolution. » La somme totale devra être dépensée avant le 31 mars 1931.

Les modifications restrictives apportées aux tarifs douaniers touchent surtout les chaussures, les textiles et les produits agricoles. Les effets de la nouvelle mesure se font immédiatement sentir.

Le 16 septembre, jour de la présentation du nouveau tarif, note Rumilly, le titre Dominion Textile bondit, en Bourse, de 70 à 84. La compagnie félicita le gouvernement par télégramme, et remit deux cents métiers en marche à sa filature de Sherbrooke. La Wabasso Cotton suivit cet exemple, à Trois-Rivières. La protection accordée à l'industrie du pétrole devait favoriser l'installation et le développement des raffineries en des points stratégiques, tels que Montréal-Est. Les droits sur le beurre étaient doublés. La Nouvelle-Zélande menaça d'élever ses droits de douane sur les automobiles importées du Canada.

Plusieurs municipalités doivent faire face à une baisse de revenus, car nombreux sont ceux qui ne peuvent payer leurs taxes. Celles qui voudront entreprendre des travaux publics devront en faire la demande et payer la moitié du coût, pendant que l'autre moitié sera défrayée par les gouvernements fédéral et provincial.

Le gouvernement fédéral offre au Québec la somme de 2 850 000 \$ pour des travaux publics. Ce montant ne devra pas servir, précise le ministre fédéral du Travail, Gedeon Robertson, à la construction d'écoles ou d'églises ! Peu après l'ouverture de la session qui a lieu le 2 décembre 1930, le ministre québécois des Travaux publics, Joseph-Napoléon Francœur, présente son « bill du chômage ». « Le bill, déclare le ministre, permettra au gouvernement, lorsqu'il aura été adopté, de légaliser les dépenses déjà faites par les municipalités par une simple résolution de leurs conseils et il

donnera aux municipalités le droit d'emprunter, d'émettre des obligations, de rembourser les prêts consentis en vertu de la législation du chômage.» Lorsqu'une municipalité sera incapable de déboursier les 50 pour cent fixés par la loi, une entente pourra intervenir à l'effet d'abaisser sa quote-part à 20 pour cent et alors, le fédéral et le provincial déboursieront 40 pour cent chacun. L'aide gouvernementale ne se limite pas seulement aux travaux publics. Le gouvernement fédéral affecte la somme de 4 millions de dollars en secours directs aux indigents.

Au début du mois de janvier 1931, le ministère de la Milice fait distribuer aux chômeurs des surplus de vêtements de l'armée, « en particulier des sous-vêtements dont la milice canadienne semble avoir des quantités surprenantes ». Dans l'Est du Canada, on croit que l'Ouest n'est pas frappé par la crise, alors que la partie occidentale du territoire considère que son sort est le plus déplorable. Au Québec, on demande à la population de venir en aide aux gens de l'Ouest.

Dans la plupart des grandes villes du Québec, les membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul s'affairent à distribuer des bons permettant aux personnes dont elle a la charge de se procurer du pain, de la viande, des produits laitiers, du charbon ou du bois, sans compter d'autres denrées essentielles.

La ville de Montréal exerce un attrait sur les chômeurs des villages ou des petites villes. Ceux-ci croient trouver dans la métropole du travail ou plus de charité. Le refuge Meurling ne suffit plus, la nuit, pour héberger les malheureux. On décide donc d'ouvrir un refuge de jour, la maison Ignace-Bourget, pour éviter que les désœuvrés n'envahissent les parcs et les lieux publics où des orateurs communistes ou socialistes tentent de les « endoctriner ». L'archevêque de Montréal, Georges Gauthier, consacre son sermon de la messe de minuit du premier de l'An 1931 aux dangers que présente le communisme. *Le Semeur*, l'organe de l'ACJC, sous la signature de Jacques Désy, fait l'inventaire de la pénétration communiste à Montréal dans son numéro de mars 1931 : existence, rue Craig, d'une « Université ouvrière où les orateurs du Parti communiste essaient de soulever chez les auditeurs les pires passions antisociales et antireligieuses » ; formation de comités dans plusieurs quartiers de la ville : « On y attire les ouvriers, la jeunesse surtout, sous prétexte d'organisation contre le chômage. » L'auteur dénonce aussi l'existence d'un journal communiste, *L'Ouvrier canadien*, publié dans la métropole depuis le 15 mai 1930, ainsi que la distribution, par milliers d'exemplaires, de « circulaires à caractère absolument révolutionnaire ».

Le chanoine Philippe Casgrain multiplie les dénonciations de communistes que l'on commence à voir un peu partout, surtout derrière les manifestations de protestations contre le chômage. On craint que la jeunesse qui

ne peut plus se trouver du travail se tourne vers le communisme. Casgrain met les catholiques en garde contre la Young Communist League. On parle d'un cercle pour enfants qui aurait été ouvert dans le quartier Hochelaga, à Montréal et on cite un article du journal communiste, *L'Ouvrier canadien*: « Depuis quelques semaines fonctionne un cercle de Pionniers canadiens-français. Ce cercle a pour but de donner une éducation prolétarienne aux enfants des travailleurs. Des causeries éducatives, des jeux sportifs, de la musique, des chants, des promenades, des distractions organisées. Les travailleurs canadiens-français, désireux de donner à leurs enfants une éducation prolétarienne, de les soustraire à l'influence des *éducateurs* bourgeois, se doivent de les envoyer au groupe canadien-français des Pionniers. »

En 1931, les dirigeants du parti communiste canadien organisent une campagne ayant pour thème « Du travail ou des salaires ». Un certain nombre d'entre eux, entre autres le secrétaire du parti, Tim Buck, se retrouvent derrière les barreaux « pour infraction à l'article 98 du Code criminel ».

Les relations commerciales entre le Canada et la Russie sont, elles aussi, l'objet de prises de décision draconiennes. Le 27 février 1931, un arrêté ministériel adopté par le cabinet Bennett interdit l'entrée au Canada de certains produits russes: bois, charbon, fourrure, amiante. On fait valoir que ces produits entrent en compétition directe avec ceux produits au Canada et que, de plus, l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'est pas un pays signataire du traité de Versailles du 28 juin 1919.

La misère augmente

Les travaux publics ne peuvent absorber toute la main-d'œuvre disponible. Des municipalités, comme Alma, font construire un hôtel de ville, une station de police, « afin de donner de l'ouvrage aux chômeurs ». On emploie ainsi quelques douzaines d'ouvriers dont la journée de travail est de huit heures. Les salaires sont fixés par la municipalité: « 30 cents de l'heure pour les ouvriers; charpentiers et menuisiers, 40; contremaitre, 40; le préposé à l'emploi de la poudre, maçons, hommes avec un cheval, 40; homme avec deux chevaux, 50. »

La loi provinciale de l'aide aux chômeurs, selon l'*Annuaire statistique de Québec*, « laissait aux autorités provinciales et municipales la fixation des salaires, à la condition qu'ils fussent justes et équitables, sans excéder ceux que payait le gouvernement fédéral pour travaux du même genre dans la même région. De plus, cette loi spécifiait qu'au moins 40 % du montant alloué devait être dépensé en salaires aux nécessiteux. »

Le salaire annuel moyen payé dans l'industrie manufacturière, en 1929, était de 1042 \$. Il n'est plus que 950 \$ en 1931 et il tombe à 844 \$ l'année

suivante pour atteindre son niveau le plus bas, en 1933, avec seulement 777 \$. La remontée commence en 1934. Si, en 1931, le budget hebdomadaire d'une famille de cinq personnes était de 18,66\$, il baisse à 16,60\$ en 1932, puis à 15,70\$ en 1933. La Grande Dépression est marquée par une diminution des salaires et des prix. Une livre d'aloyau de bœuf qui se détaillait 36 cents en 1929 ne coûte plus que 21 cents en 1933; la douzaine d'œufs chute de 47 cents à 28 cents; la livre de pain blanc passe de 7 cents à 6 cents; le café de 60 cents à 40 cents, etc. La corde de bois dur qui se vendait 12,21\$ en 1929 coûte 9,81\$ en 1933. Même les loyers diminuent. Ils étaient en moyenne de 27,92\$ par mois en 1929 et de 23,04\$ en 1933.

À coup de promesses

Le 30 juillet 1931, le premier ministre Taschereau annonce un scrutin général pour le 24 août. Il y a déjà plusieurs semaines que libéraux et conservateurs battent la campagne en multipliant les promesses miracles qui feraient disparaître, ou presque, le chômage et la misère. Camillien Houde promet le prêt agricole à seulement deux pour cent d'intérêt, des pensions de vieillesse pour tous ceux qui ont plus de 70 ans, des pensions aux veuves et aux orphelins et une sorte de salaire familial. Les libéraux préconisent la construction d'un boulevard métropolitain qui traverserait l'île de Montréal. Ils misent beaucoup sur la dénonciation des liens qui uniraient conservateurs provinciaux et fédéraux. Bennett n'a-t-il pas promis la canalisation du Saint-Laurent? Le député libéral de Saint-Jacques à Ottawa, Fernand Rinfret, brandit la grande menace, dans son discours du 20 août: «La politique d'Ottawa est notoirement pour la canalisation du Saint-Laurent, et un seul homme met obstacle à l'exécution d'un projet qui aliénerait une importante partie de notre territoire au profit d'un pays voisin. Votez donc pour cet homme, qui est M. Taschereau. Votez pour conserver ce champion de nos droits. Prenez garde que, par ce Saint-Laurent, qui n'a vu se refléter dans ses eaux limpides que des scènes et des paysages canadiens ne se reflètent dans l'avenir des scènes et des paysages américains.» *Le Soleil* de Québec revient à la charge dans son édition du 22 août: «Ne laissez pas la racaille politique de cette province mettre une main sacrilège sur le domaine provincial, si chèrement gardé par l'honorable Taschereau et le parti libéral.»

Près de 490 000 électeurs se prévalent de leur droit de vote le 24 août 1931, alors que 639 000 sont inscrits sur les listes électorales. Les libéraux remportent 79 sièges et les conservateurs, seulement 11. Dans plusieurs circonscriptions électorales, la marge entre le gagnant et le perdant est bien mince, car les libéraux obtiennent 55,6 pour cent du suffrage populaire et les

conservateurs, 44,2; les premiers détiennent pourtant 87,7 pour cent des sièges et les seconds, 12,3. Houde est battu dans les deux circonscriptions où il s'était présenté: Saint-Jacques et Sainte-Marie, à Montréal. Si, depuis le milieu des années 1870, on ne pouvait être en même temps député au provincial et au fédéral, rien dans la loi électorale n'empêchait quelqu'un de briguer les suffrages dans deux circonscriptions électorales à un niveau donné. Pour Henri Bourassa, qui exprime ses réactions dans *Le Devoir* du 26 août, la cause principale de la défaite de Houde et de son parti, «c'est l'impopularité du gouvernement tory d'Ottawa».

Le chef de l'Opposition décide, en accord avec quelques-uns de ses lieutenants, de contester en bloc les 79 élections où des libéraux ont remporté la victoire. Maurice Duplessis n'est guère d'accord avec ce genre de représailles, mais Houde dispose des 79 000 \$ nécessaires pour inscrire l'action en contestation. À la fin, seulement 63 élections sont contestées. «L'uniformité des procédures, écrit Rumilly, acheva d'indigner les libéraux. Toutes les contestations, rédigées sur le même modèle, accusaient tous les députés libéraux de toutes les infractions énumérées dans la loi: achat de votes, distribution d'alcool, maquillage de bulletins, usage d'urnes à double fond, recours à la force pour éloigner les électeurs, etc., etc.» Les libéraux cherchent un moyen habile de sortir du guépier. Le 26 novembre 1931, le député de Montréal-Sainte-Anne et ministre sans portefeuille, Joseph Henry Dillon, présente un projet de loi «des élections contestées dans le Québec». Le projet de loi stipule que chaque contestataire doit fournir personnellement les mille dollars de dépôt. Les députés de l'opposition tentent de faire valoir que l'on ne doit pas appliquer les nouvelles modalités aux contestations alors en cours. Mais la loi Dillon est quand même votée en troisième lecture par 59 voix contre 9.

L'Opposition essaie d'intervenir auprès du lieutenant-gouverneur pour qu'il n'accorde pas la sanction royale au projet de loi que l'on considère comme une infamie. Le lieutenant-gouverneur Henry George Carroll ne tient pas compte des protestations et l'opposition conservatrice se dit alors prête à présenter sa demande au roi lui-même. Le journaliste Omer Héroux considère que tout cela laisse entrevoir des jours sombres. Il écrit dans *Le Devoir* du 18 décembre: «Nous venons de voir une majorité user de son pouvoir pour se blanchir elle-même. Tout cela, même si la foule paraît ne pas s'en émouvoir aujourd'hui, finira par germer et produira des fruits amers. Les majorités ne seront peut-être pas toujours de la même couleur. Elles ne seront peut-être pas toujours même, par principe, respectueuses des droits acquis et des fortunes faites. Il est dangereux de crier pratiquement aux majorités futures qu'elles peuvent faire tout ce qui leur plaît.» Le député de l'opposition Maurice Duplessis est là qui observe!

Et la crise alors?

Les esprits sérieux cherchent toujours des remèdes à la crise qui sévit. Rodolphe Laplante, dans le numéro de novembre 1931 de la revue *Le Canada français*, énumère les points à modifier :

1^{er} Que les barrières tarifaires élevées depuis quelques années soient abaissées, afin de faciliter les échanges entre pays; 2^e Que le niveau de vie soit élevé graduellement chez certaines nations d'Europe ou de l'Orient afin d'accroître leur pouvoir d'achat [...]; 3^e Que la marche de l'industrialisation et de la mécanisation soit tout au moins ralentie; et pour atteindre cet objectif, il n'y a pas lieu de détruire l'état de chose existant, ni de faire marche arrière, mais il faut de toute nécessité que nous ayons recours à ce qui nous a manqué dans le passé: un système plus rationalisé; 4^e Que la course aux armements cesse dans le monde, car elle a pour corollaire déplorable l'imposition de taxes qui font ployer les peuples sous un fardeau trop lourd; 5^e Que l'épargne reprenne ses droits, que le gaspillage soit éliminé. [...] 6^e Que la spéculation dont nous avons souffert ne revienne pas en honneur. Il est mauvais, antisocial que tant de gens aient pu s'enrichir sans travail et sans connaissance véritable des facteurs de la richesse; 7^e Que notre pays ne retourne pas à l'erreur ancienne qui consiste à vouloir favoriser cette pratique de peuplement trop rapide pour notre capacité d'absorption en recourant à l'immigration intense. La conséquence de notre politique passée est que plusieurs villes sont actuellement encombrées de chômeurs dont un fort pourcentage sont européens de naissance. Si la proportion de sans-travail qui sont nés outre-mer n'est pas plus grande, c'est que parfois ces nouveaux venus ont pris la place qu'auraient dû normalement occuper les fils du sol.

La Crise, cela va sans dire, donne naissance à certains mouvements d'aigreur vis-à-vis des immigrants. On dénonce ces arrivées massives d'étrangers.

Vers le tréfonds

En 1932, le chômage, dans la province de Québec, atteint son plus fort niveau: en décembre, il touche 30,9 pour cent de la main-d'œuvre inscrite dans les syndicats du travail. La situation en Ontario n'est guère plus reluisante, puisque le taux de chômage atteint 28,5 pour cent.

Non seulement des commerces déclarent-ils faillite, mais des fabriques, comme celle de Saint-Étienne, à Montréal, font de même. Il est vrai que certains curés avaient placé à la Bourse une partie de l'argent confié à leurs soins. La santé financière des corporations municipales est de plus en plus précaire. En 1928, l'actif est légèrement supérieur au passif, mais plus on avance dans la crise plus le passif devient lourd même si l'actif

augmente: en 1931, il est de 374 615 946\$ alors que l'actif se situe à 271 357 769\$. L'année suivante, le passif atteint 424 376 252\$ et l'actif s'élève à 339 003 657\$.

En 1932, les municipalités d'Aylmer et d'Alma sont mises en curatelle. Cette dernière adopte une résolution à cet effet le 30 mai: «Attendu que, par suite des conditions de chômage qui existent en cette municipalité, la corporation de la Ville de Saint-Joseph d'Alma ne peut réaliser qu'un faible pourcentage de ses revenus; attendu que ce conseil, ne pouvant percevoir ses dus, se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations [...] que demande soit faite à la Commission municipale de Québec que les procédures nécessaires soient entreprises aux fins de faire déclarer en défaut cette corporation.» Dans les premiers mois de 1933, près d'une trentaine de corporations municipales ou scolaires ont dû être mises en curatelle.

Les gouvernements fédéral et provinciaux manquent de fonds. Les taxes et les impôts augmentent en même temps que le mécontentement populaire. À Montréal, en 1932, le nombre des chômeurs dépasse les 100 000. Houde obtient un prêt des banques et le Conseil municipal entreprend une série de grands travaux publics: «terrains de jeux, tunnels, bains publics, réfection des marchés, signaux de circulation, chalet au parc Lafontaine». Il est vrai qu'il y a des élections municipales en perspective! «Houde, écrit Rumilly, provoque la formation d'une Commission échevinale du chômage, qui établit un système de rotation dans les travaux de chômage. Les entrepreneurs devront engager un certain nombre de chômeurs dans chaque quartier. Les hommes engagés travailleront quatre jours et s'arrêteront les quatre jours suivants pour laisser la place à d'autres.» De telles mesures n'empêcheront pas Houde de subir la défaite lors des élections municipales du 4 avril 1932.

Le premier ministre du Canada fait voter une réduction de 10 pour cent du traitement des fonctionnaires et des indemnités des parlementaires. Seuls échappent à la mesure, qui entre en vigueur le 1^{er} avril 1932, les lieutenants-gouverneurs des neuf provinces et les juges retraités et pensionnés par l'État fédéral.

La chasse au travail devient plus féroce. On dénonce les «étrangers» et les femmes qui «prennent la place des honnêtes ouvriers». Un peu partout au Québec, des usines et des manufactures ferment leurs portes ou réduisent leurs effectifs au minimum. L'Université de Montréal a dû non seulement cesser ses travaux de construction sur les flancs du mont Royal, mais elle n'a même plus d'argent pour payer ses professeurs! En septembre, on évalue à 200 le nombre des écoles rurales qui doivent rester fermées, faute de moyens financiers. Ainsi, 7000 enfants sont privés de cours. À Montréal, des locataires qui ne peuvent payer leur loyer protestent contre les expulsions

décrotées par les propriétaires. Selon Charles Lipton, une émeute se produit au cours de laquelle « l'agent de police Zappa tua Nick Zynchuk à coups de revolver ».

On retrouve, dans des lettres compilées par Martin Ringuette dans la revue *Saguenayensia*, différents témoignages décrivant la misère qui règne alors. Le médecin municipal de Chicoutimi écrit le 9 juin 1932 : « Un grand nombre d'enfants se rendent, tous les jours, aux endroits où sont déposés les déchets et les vidanges. Là, au milieu de ces détritux infects, ils s'approprient toute espèce de denrées alimentaires, poissons, viande, légumes, etc., qu'ils mangent séance tenante, après un nettoyage sommaire ou qu'ils apportent à la maison. Ce qui m'étonne davantage, c'est qu'il semble que les parents de ces enfants les encouragent à faire cela. Serait-ce la misère de la crise qui pousse à de tels excès? »

À Terre-Neuve, un habitant sur quatre vit de l'assistance sociale. Dans l'Ouest, la situation est moins grave : un dixième de la population compte sur l'aide gouvernementale. Une conférence réunissant le premier ministre du Canada et ses homologues des neuf provinces se tient à Ottawa le 9 avril. À l'ordre du jour, une seule question importante : le chômage. On cherche encore une fois des moyens de mettre fin à la crise qui s'éternise. On continuera de verser un secours direct aux chômeurs, mais on mettra fin aux travaux de chômage.

Une solution facile

« Chaque famille de sans-travail qui quitte votre cité soulage votre budget. » Ces propos de l'abbé-colonisateur Jean Bergeron aux dirigeants de la ville de Québec résument la solution que le gouvernement Taschereau finira par encourager pour abaisser le taux de chômage. L'abbé Georges-Marie Bilo-deau publie, en 1931, un ouvrage intitulé *Le vrai remède*. Pour lui, il est important de convaincre la population de la nécessité de retourner à une vie rurale et ce, plus pour des raisons morales qu'économiques ou politiques. « La ville, écrit-il, est une tueuse de peuples ; elle est le gouffre où s'engloutissent les humains, les santés s'y altèrent, les corps s'y anémient, les puissances de la race s'y stérilisent, les familles s'y éteignent. »

Selon les propagandistes du retour à la terre, non seulement le milieu rural est plus sain, mais la terre subit moins de sauts brusques que la Bourse. « Le capital terre, affirme Jean Bergeron, est donc le plus stable comme producteur de richesses véritables. Le capital terre est le plus immeuble des capitaux, c'est le seul qui soit vraiment immeuble, la plupart des autres peuvent passer d'un pays à l'autre, le capital immeuble est le plus durable. »

Ernest Laforce est lui aussi un ardent promoteur de la colonisation. Agronome, il connaît bien son sujet. Lors d'une conférence, il déclare aux assistants: «Vous êtes les descendants des premiers pionniers du Canada. Mieux encore: vous êtes les petits-fils des pionniers du Saguenay. Vous voulez des terres à mettre en valeur par le défrichage et la culture. La province en possède en quantité. Vous avez besoin d'argent pour vous rendre dans ces régions, ouvrir des chemins, défricher les terres, construire des maisons. Formez une délégation, allez à Québec rencontrer les ministres et demandez-leur de vous aider.»

Le premier ministre Taschereau se laisse convaincre du bien-fondé du retour à la terre. En novembre 1931, il finit par prêcher la colonisation: «Que nos ouvriers qui chôment dans les villes aillent sur la terre. Faisons-en des colons. Ce mouvement est commencé et nous voulons lui donner toute l'ampleur possible. Beaucoup de ces ouvriers établis sur ces terres se disent heureux. J'espère qu'ils y resteront, qu'ils demeureront heureux et feront de bons cultivateurs.»

Le mouvement est vraiment lancé. Selon l'*Annuaire statistique de Québec*, «de mai à juillet 1931, 2550 familles s'établirent sur des terres de colonisation, 1985 d'entre elles venaient des villes et villages du Saguenay qui a été affecté par la crise. Du 1^{er} juillet 1931 au 30 juin 1932, le nombre de familles placées sur des terres s'élevait à 3769.» Jean Bergeron est fier de déclarer à un journaliste du quotidien *L'Illustration* de Montréal, le 13 juin 1931: «Vous pouvez dire à vos lecteurs que les colons se présentent à nous par centaines, chaque semaine. Nous en avons vu des milliers depuis quelques mois. Ils nous demandent des lots, des terres, du secours, de l'ouvrage. Nous ne pouvons même pas fournir à les recevoir, comment voulez-vous que nous fournissions à les secourir? Si encore ils accouraient à nous, guidés par l'amour de la terre! Malheureusement, c'est la faim qui les pousse! Des familles n'ont plus rien à manger et se jettent où elles peuvent.»

Le gouvernement de la province de Québec consacre, en 1931, quelques centaines de milliers de dollars au retour à la terre:

100 000 \$ pour l'établissement de familles de Bagotville au Lac-Saint-Jean, écrit Rumilly; 100 000 \$ pour l'établissement des mineurs de Thetford et 50 000 \$ pour l'établissement des tisserands de Saint-Grégoire-de-Montmorency dans le comté de Témiscouata. Une quatrième délégation, venue de Rimouski et de Rivière-du-Loup, obtint encore un octroi pour l'ouverture du canton de Belcourt [en Abitibi]. Mais ce fut la dernière concession: le gardien du Trésor ne se laisserait pas arracher, par bribes, les dix millions [pour lutter contre le chômage].

Un mouvement aussi massif ne va pas sans engendrer quelques problèmes. On se plaint que trop souvent les nouveaux colons, en particulier ceux qui vont s'établir en Abitibi, sont délaissés; on dénonce aussi le mauvais recrutement: un bon citoyen ne fait pas nécessairement un bon colon. Georges-Marie Bilodeau fait remarquer dans *Le Canada* du 4 mai 1932 que pour quelques-uns, «le retour à la terre ressemble à une sorte de pique-nique dont le gouvernement paie les frais».

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fixe comme thème au défilé du 24 juin 1932: «La glorification du sol». Trois mois auparavant, lors du congrès général du 10 mars, Ernest Laforce avait présenté un bilan de l'opération «retour à la terre»:

La colonisation est une des œuvres capitales qui assureront la durée de notre race au Canada. Notre pays a dépensé des sommes énormes pour établir des étrangers sur nos terres. [...] Un domaine immense s'offre à la hache du défricheur. Dans la Gaspésie, la Matapédia, le Témiscouata, la région de Rimouski, le royaume du Saguenay, l'Abitibi, le nord et l'ouest de l'Ontario, le nord du Manitoba et de la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, il y a des terres arables. Des milliers et des milliers de familles de la province de Québec désirent s'établir sur des terres. Il faut que le gouvernement vienne à leur aide. Actuellement, c'est 26 000 familles qu'il faudrait diriger vers les centres de colonisation.

Wesley Ashton Gordon, ministre fédéral de l'Immigration et de la Colonisation, met sur pied un plan d'aide aux miséreux qui veulent s'établir sur une terre. En vertu du plan Gordon, «les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la municipalité souscrivent respectivement 200 \$ pour l'établissement d'une famille de chômeur sur un lot de colonisation». Le 30 juin 1932, le cabinet provincial du Québec signe l'entente avec le gouvernement fédéral, prévoyant l'établissement de 1000 familles. Le ministre provincial de la Colonisation et des Pêcheries, Hector Laferté, précise les modalités de fonctionnement:

Un comité formé d'officiers du ministère de la Colonisation, des représentants des chemins de fer et du Dominion Land Settlement Branch verra à faire le choix des aspirants colons. Le comité prendra des renseignements de la part de gens capables d'en donner et aucune famille indésirable ne sera acceptée. Des bureaux provisoires seront ouverts dans les municipalités qui accepteront le projet. Aucune municipalité n'est obligée d'accepter ce plan. Si elles le font, elles contribueront pour 200 \$ par famille qui sera placée.

Le premier contingent de citoyens, formé en vertu du plan Gordon, quitte Montréal le 21 septembre 1932. Il se compose d'une cinquantaine de

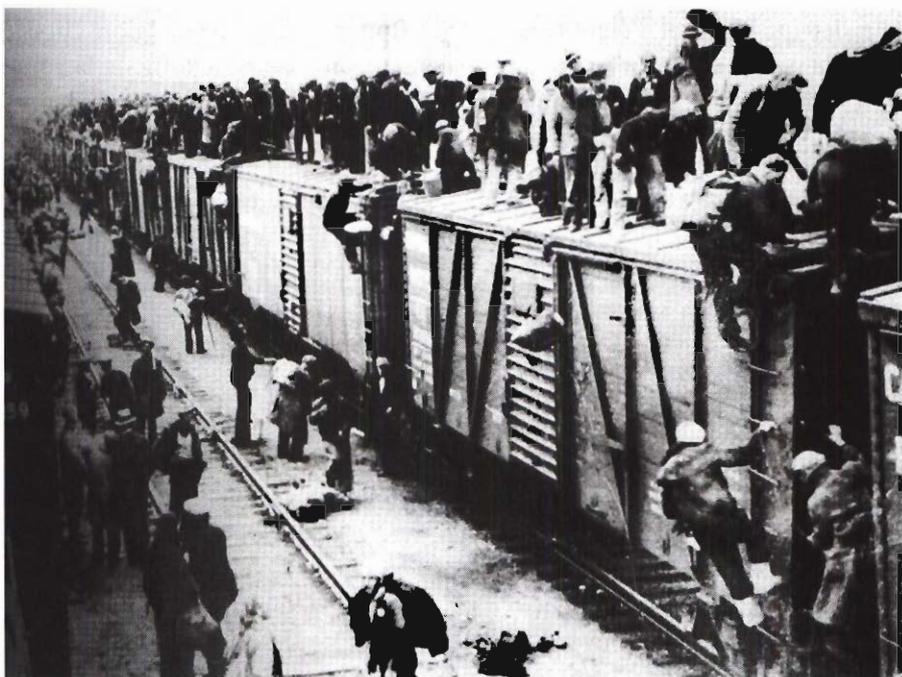
familles qui doivent s'établir au sud de Rouyn, « dans une région choisie spécialement à cette fin par le gouvernement provincial, le long de la route de l'Abitibi au Témiscamingue ». Les citadins choisis sont tous d'anciens cultivateurs émigrés récemment en ville.

Le député provincial de l'Abitibi, Hector Authier, prise peu la venue de ces futurs colons. Le 20 septembre 1932, il déclare que le conseil municipal de Rouyn « en a plein les bras ». En conséquence, il écrit au conseil municipal de Montréal: « Faites donc savoir aux gens de Montréal que l'Abitibi n'est ni un hôpital ni un refuge et qu'il n'y a pas de Société Saint-Vincent-de-Paul chez nous. Les gens sont charitables, mais actuellement nous avons assez des nôtres. Que chacun ait soin de ses pauvres et ça ira mieux. »

À la fin du mois de novembre 1932, le premier ministre Taschereau avertit chômeurs et colons qu'ils devront de plus en plus compter sur leurs propres ressources: « Entre le système qui consiste à gaver les colons et celui qui consiste à les laisser se débrouiller avec les primes de défrichement et d'ensemencement, il faut choisir le dernier. »

L'opposition conservatrice, à la suite de la démission de Camillien Houde, se donne un nouveau chef, Maurice Duplessis, qui se chargera de surveiller de près cette fameuse question du retour à la terre!





Des chômeurs débarquent d'un train à Regina en 1935.

LES SOLUTIONS

1933-1936



LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX commencent à trouver que la crise économique s'éternise et que les ressources financières s'épuisent rapidement. Une conférence interprovinciale se tient à Ottawa du 17 au 19 janvier 1933. Le chômage est à l'ordre du jour et pour cause: au mois de décembre précédent, plus du quart de la main-d'œuvre active était sans travail au Canada, alors que le Québec comptait 30,9 pour cent de chômeurs.

Dès le début de la rencontre, le premier ministre Bennett veut savoir dans quelle mesure les provinces sont prêtes à collaborer avec le pouvoir central pour établir un système fédéral d'assurance-chômage «qui donnerait satisfaction à l'État, au patron et à l'employé». Par ailleurs, le ministre fédéral du Travail, W. A. Gordon, avise les représentants provinciaux qu'Ottawa cessera probablement de verser le secours direct aux chômeurs à partir du début de juin 1934. Malgré tout, les participants à la conférence adoptent une résolution concernant les travaux publics: «Bien que la Commission soit encore d'avis que les travaux de secours ne doivent pas être entrepris comme politique générale [de secours aux chômeurs], elle croit que, dans les cas où l'on peut donner de l'emploi aux moyens de travaux publics nécessaires, le gouvernement fédéral devrait considérer favorablement une demande d'assistance pour partager le coût du travail, pourvu qu'on établisse un mode de rotation au moyen duquel on donnera de l'emploi au plus grand nombre possible de chômeurs.»

Le premier ministre Taschereau, après avoir dénoncé la facilité avec laquelle les provinces de l'Ouest dépensent les subventions du gouvernement fédéral, supplie le pouvoir central d'aider plus généreusement le Québec dans son projet de colonisation. Il réussit à faire adopter la

résolution suivante: « Les accords déjà existants au sujet du retour à la terre devraient être modifiés de manière à permettre une nouvelle dépense de pas plus de cent dollars par famille afin de pourvoir à la subsistance des colons pendant la troisième année de leur établissement sur la terre. »

L'établissement du secours direct favorise l'enrichissement de quelques exploiters. Les secourus peuvent se procurer les choses nécessaires au moyen de bons d'achat. Des marchands haussent les prix dans ce cas. En janvier 1933, la police de Montréal fait enquête sur ces escroqueries.

On a trouvé dans certains cas, rapporte un journaliste, que des barils de porc achetés pour les chômeurs ont été expédiés en dehors de la ville puis retournés à certains individus. Dans d'autres cas, on a constaté que les chômeurs avaient été vêtus de soieries avec l'argent des secours directs. On a constaté aussi que du lard avait été acheté pour des chômeurs au prix de 12 cents la livre alors que n'importe qui pouvait l'obtenir pour 8 cents dans tout magasin, qu'on avait payé des patates à 98 cents le sac alors que le prix de détail général était de 85 cents.

On sent de plus en plus que la crise modifie la mentalité d'une partie de la population. Une nouvelle revue, *L'action nationale*, cherche à prévoir les conséquences de cette fameuse crise:

Elles sont d'ordres divers. Le contribuable songe aux chiffres des allocations de chômage qui gonfle la dette publique. Les conséquences les plus graves ne sont pas d'ordre financier, mais d'ordre moral. Qu'on songe, un instant, à la génération née en nos jours où la misère, la gêne, l'incertitude, l'angoisse assaillent tant de foyers, dans une ville comme Montréal qui constitue, hélas! avec ses banlieues, près de la moitié de la province. Qu'on songe aux turpitudes où s'avilit la vitalité humaine. Saint Thomas aime répéter qu'il faut un minimum de bien-être pour pratiquer la vertu. Ce même minimum que la crise a fait disparaître en trop de familles, une natalité saine le requiert également. La crise aura pour effet de mettre au passif de notre race, une génération d'anormaux et de débiles. Capital humain déprécié. Il importe, dès maintenant, de préparer une génération de Canadiens français à la hauteur de la tâche sociale qui sera dévolue aux législateurs de demain.

La tension monte parmi les chômeurs canadiens. Des groupes se forment qui veulent marcher sur Ottawa. Le gouvernement fédéral établit à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto et Valcartier, entre autres, des camps pour les chômeurs célibataires. L'ancienne base militaire de Valcartier abrite près de 2000 hommes qui sont logés, nourris et qui gagnent 20 cents par jour pour de menus travaux qu'on leur fait faire. « Les 20 cents », comme on les appelle, exigent l'établissement d'une taverne à l'intérieur du camp. « Et

cela, note Louis Dupont, pour éviter un plus grand mal : empêcher nos assoiffés de faire treize milles à pied pour aller boire à Québec leur maigre salaire.»

À Montréal, un chômeur, Anaclet Chalifoux, organise des clubs ouvriers où l'on discute bien entendu du chômage, de la misère, des gouvernements et... de l'avenir. C'est par centaines qu'ouvriers et chômeurs se réunissent pour discuter. On établit même une Fédération des clubs ouvriers. Des assemblées se tiennent au Champ-de-Mars et au Square Viger. Le samedi saint 1933, c'est par milliers que les membres des clubs ouvriers se rendent à l'oratoire Saint-Joseph. Plusieurs portent la chemise brune. On les taxe de fascistes et pourtant les « vrais » fascistes considèrent que le Canada est « dirigé par une poignée de farceurs ».

Violence à l'horizon ?

On se rend vite compte que des organisations comme celles de Chalifoux ne mènent nulle part et ne servent qu'à créer une agitation temporaire. Plusieurs considèrent que le temps est venu de travailler à l'établissement d'une nouvelle société. Le sentiment nationaliste se réveille et donne naissance à quelques mouvements, surtout chez les jeunes. À l'automne de 1932, quatre jeunes gens, dont André Laurendeau, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, et Pierre Dansereau, étudiant à la Faculté des sciences, se présentent au cabinet de travail de l'abbé Lionel Groulx.

Quels graves problèmes amènent ces quatre chez moi ? raconte Groulx dans ses *Mémoires*. La récente nomination d'un anglophone au service des douanes de Montréal, nomination faite aux dépens d'un Canadien français ; d'autres nominations aussi provocantes au ministère du Revenu national, puis la composition du personnel des techniciens à la récente conférence impériale à Ottawa, celle-ci véritable manifestation d'ostracisme à l'égard des Canadiens français. Ces vexations multipliées ont fait déborder le vase, donné le haut-le-cœur à ces jeunes étudiants. Et voici ce qu'ils ont machiné : en fin de semaine, ils se rendront à la gare du Canadien National ; à la descente du train d'Ottawa, ils se saisiront de deux ministres canadiens-français du cabinet R. B. Bennett — en l'espèce MM. Alfred Duranleau et Arthur Sauvé — ; auxdits ministres, ils administreront une bonne et louable fessée et — si je me souviens bien — les barbouilleront d'encre par surcroît.

Les quatre étudiants demandent à Groulx si le geste qu'ils veulent faire est opportun et s'il y a « chance qu'il soit efficace, qu'il réveille l'opinion ». Le bon abbé leur démontre que cet enlèvement serait inutile et qu'ils se retrouveraient vite en prison. Il leur conseille plutôt de canaliser leur énergie

dans la mise sur pied d'un mouvement de jeunesse. C'est alors que naît le mouvement des Jeune-Canada, qui disparaîtra en 1938. Ce mouvement qui précise son orientation dans un *Manifeste de la jeune génération*, rédigé par André Laurendeau et approuvé entre autres par Pierre Dansereau, Pierre Asselin, Roger Larose, Pierre Dagenais, Dollard Dansereau, Paul Dumas et Gérard Filion.

Nous n'entendons point rallumer de vieilles animosités, lit-on dans le manifeste. Nous croyons, au contraire, que le seul moyen de ne pas exacerber un nationalisme légitime, chez les Canadiens anglais comme chez les Canadiens français, c'est de s'appliquer, de part et d'autre, au respect scrupuleux des droits de chacune des deux races et de leurs raisonnables susceptibilités. Le français est langue officielle du Canada autant que l'anglais. Ce qui n'empêche point certaines publications fédérales d'être rédigées exclusivement en anglais; leur traduction paraît en retard et trop souvent ne paraît même pas. Autre anomalie et non moins grave: la monnaie d'un État bilingue est unilingue. Nous protestons contre cet état de choses, qui consacre la supériorité d'une race pour l'humiliation de l'autre. Nous demandons aujourd'hui ce que nous exigerons demain.

Dans leur manifeste, publié en février 1933 dans *L'Action nationale*, les Jeune-Canada dénoncent aussi le visage anglais des villes québécoises. Ils terminent par un appel général:

Nous faisons donc appel à la jeunesse, à toute la jeunesse de notre race: à la jeunesse universitaire, à la jeunesse des collèges et des écoles, à la jeunesse ouvrière, à la jeunesse agricole, à la jeunesse professionnelle. Que dans tous les domaines de la vie nationale le souci s'éveille, ardent de reconquérir les positions perdues, de faire meilleur l'avenir. C'est à un vaste labeur: intellectuel, littéraire, artistique, scientifique, économique, national que nous, les jeunes, sommes conviés par les exigences de notre temps. Souvenons-nous que nous ne serons maîtres chez nous que si nous devenons dignes de l'être.

Les Jeune-Canada tiennent des assemblées populaires, écrivent des articles dans le journal des étudiants de l'Université de Montréal, le *Quartier latin*, et ils agacent les hommes politiques en place. Quelques-uns les accusent d'être des révolutionnaires. Pierre Dansereau leur répond: « Nous n'avons jamais voulu révolutionner; nous voulons transformer. Nous n'avons jamais voulu détruire; nous voulons continuer à consolider l'œuvre autrefois commencée et apparemment interrompue depuis quelque temps, malgré le véritable renouveau national provoqué naguère par des groupements comme l'*Action française* [Montréal]. »

En 1935, les Jeune-Canada débouchent, comme quelques autres associations, sur le « séparatisme ». Le 8 avril, lors d'une assemblée tenue

au Monument national, à Montréal, Paul Simard, étudiant de 22 ans, déclare :

Il nous faut acquérir à tout prix notre indépendance intellectuelle, politique, économique. Notre religion ne doit plus être une croyance de routine; elle doit redevenir la soumission quotidienne de notre volonté libre. Notre pensée canadienne-française doit s'affranchir de la tutelle américaine matérialiste que lui imposent nos journaux jaunes. Québec doit devenir au plus tôt un État libre dans lequel la nation canadienne-française sera absolument maîtresse de ses destinées. Dans le domaine économique, il nous faut vaincre tous les spoliateurs étrangers. Une telle résurrection spirituelle ne s'accomplira que par le ralliement de tous sous une même bannière: celle d'un même chef.

Et Lionel Groulx apparaît de plus en plus comme ce chef capable de rallier les forces vives nationalistes.

Il n'y a pas qu'à Montréal que la jeunesse bouge. La vieille capitale est un peu secouée, en 1934, par l'apparition d'une nouvelle revue dirigée par Jean-Louis Gagnon et Philippe Vaillancourt. *Vivre* s'inspire d'Olivar Asselin, de Léon Daudet et de Charles Maurras. Elle attaque le pouvoir établi et surtout la Confédération et ses partisans. Dans le numéro de mars 1935, sous la signature de la Direction, on peut lire: « Jamais on nous fera dire que les patriotes de 37-38 étaient des impurs, et que les paternels de la Confédération étaient des cocos de génie. »

En novembre, Jean-Louis Gagnon revient à la charge :

Quant à notre Confédération, nous lui disons merde parce que c'est elle qui nous a conduits où nous sommes. Nos pères avaient des globules rouges dans les artères; nous, nous sommes supposés en avoir. Ça, les diplomates anglais ont fini par le comprendre et comme ils désespéraient de vaincre par la casse, ils nous ont offert le coquetel du bilinguisme. Perfidement, lentement, par des lois masquées, des mesures hypocrites, on a chloroformé les conducteurs de la caravane québécoise et on a fait se désintéresser le paysan de l'instruction primaire. Si bien qu'après deux générations, nos braves terriens en sont venus à concevoir de la haine pour tout ce dont ils n'aperçoivent plus la valeur immédiate. Le Britannique savait que sans école il n'y a plus d'élite et sans élite plus de race. [...] La tâche que nous avons entreprise est belle et grande, et nous voulons livrer, sinon la guerre joyeuse, du moins la guerre joyeusement. *Vivre, c'est lutter*. Aujourd'hui nous luttons pour répandre nos idées qui ne sont pas toujours mauvaises et souvent bonnes; demain, nous lutterons pour défendre nos droits. En attendant, battons-nous, battons-nous bien.

En février 1936, *Vivre* cesse de paraître, mais lui succède un hebdomadaire nationaliste et séparatiste, *La Nation*, dirigé par Paul Bouchard. Dès le premier numéro, publié le 15 février, la prise de position et d'orientation est claire: « Nous voulons la création d'un État libre français en Amérique du Nord. [...] Nous sommes séparatistes et la rupture du lien fédératif est à la base de notre programme. »

L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française existe toujours et elle aussi se penche sur l'avenir des francophones en Amérique du Nord. Le 5 avril 1935, à l'occasion de la remise des prix d'Action intellectuelle, le Dominicain Georges-Henri Lévesque prononce une conférence intitulée « La Mission des intellectuels canadiens-français ». Il analyse lui aussi la Confédération.

Ne craignons pas de poser franchement le problème capital: la Confédération est-elle, théoriquement et pratiquement, le milieu favorable au plein épanouissement de notre vie? Est-elle au contraire la machine à nous affaiblir, à nous dissoudre, à nous absorber? Que son inspiration initiale ait été la protection des deux races par une large autonomie accordée aux provinces, nous ne saurions le nier. Mais, expérience faite et considérant l'évolution actuelle de nos conditions économiques et sociales, il est bien permis de craindre pour cette inspiration première et de se demander si la Confédération pourra y rester fidèle. D'ailleurs, le problème se pose déjà de façon tragique. D'une part, les nouvelles conditions économiques et sociales exigent de plus en plus un régime vraiment centralisateur. D'autre part, dans l'état présent, la centralisation, c'est pour notre groupe ethnique le grand danger. Si nous restons confédérés, nous ne pouvons sans injustice envers les deux tiers de la population canadienne refuser la centralisation qui s'impose. Par contre, l'accepter ce serait manquer de charité envers nous-mêmes, ne serait-ce pas nous suicider? [...] Aux intellectuels d'agiter franchement ces questions angoissantes et d'en dégager notre idéal national concret.

Le problème est bien posé, mais la ou les solutions ne sont pas indiquées. Entre-temps, un autre groupe cherche à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'heure. Le 9 mars 1933, un groupe d'hommes d'Église se réunit à l'Immaculée-Conception à Montréal. Ils se prononcent contre une nouvelle formation politique qui vient de naître dans les provinces de l'Ouest, la Cooperative Commonwealth Federation, le CCF, une formation politique à laquelle ils reprochent son programme qu'ils jugent trop près du socialisme. Ils préconisent, par contre, une série de mesures pour régler les principales revendications. Groulx résume ainsi les treize points de ce programme de « restauration sociale »:

Réforme du capitalisme; intervention de l'État dans ce domaine; institution d'un Conseil économique; aménagement d'un ordre corporatif; législation sociale en faveur de la classe ouvrière; intervention des pouvoirs publics pour une cessation du chômage; mesures de sécurité sociale: aide aux familles peu fortunées par la diminution des frais médicaux et frais d'hospitalisation; aide à l'agriculture familiale; promotion de l'enseignement rural et des méthodes coopératives; développement méthodique de la colonisation; devoirs de l'État fédéral à l'égard des droits des provinces et de l'égalité des deux races; politique de collaboration économique internationale; et collaboration pour l'avènement de la paix.

Des laïcs se chargent de faire aux solutions préconisées par les religieux une application plus concrète. Ils rédigent donc le « programme N° 2 » et le signent: Esdras Minville, Philippe Hamel, Albert Rioux, Victor-Elzéar Beaupré, Jean-Baptiste Prince, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau, Alfred Charpentier, Wilfrid Guérin et René Chaloult. Paul Gouin, selon Groulx, a participé à la rédaction du nouveau programme, mais « par souci tactique, a-t-il dit, il s'est abstenu de le signer ». Parmi les mesures « concrètes » préconisées, il y a des prêts aux agriculteurs par l'intermédiaire des caisses populaires; des allocations aux mères nécessiteuses; une expérimentation prudente des allocations familiales en tenant compte du problème rural; un salaire minimum aux journaliers; le retour de la mère au foyer; la stricte observance du dimanche; la disparition des taudis; une réglementation de la vente à tempéraments; combattre les cartels du charbon et de l'électricité; surveiller le commerce du lait et du pain; lutter tout spécialement contre le trust de l'électricité; obligation pour les sociétés de publier annuellement une liste complète des actionnaires et obligataires; interdiction aux ministres d'être administrateurs d'une entreprise industrielle, commerciale ou financière; comme compensation, relèvement de leurs appointements et assurance d'une pension convenable, après une période de service déterminée; création d'un conseil économique provincial; etc.

Des libéraux mécontents veulent « relibéraliser » leur parti, le rajeunir, lui donner un corps de doctrine. Ils trouvent que le programme de restauration sociale est une mine où il doit puiser. Paul Gouin, fils de l'ancien premier ministre libéral Lomer Gouin, multiplie les rencontres avec les éléments avancés de la formation politique. Au cours de l'été de 1934, se fonde l'Alliance libérale nationale, dont Paul Gouin assume la direction. Des assemblées publiques se tiennent un peu partout dans le Québec pour expliquer le programme du nouveau parti politique.

À droite, toute!

Le 22 février 1934, un nouveau parti politique voit le jour, le Parti national social chrétien. Ce soir-là, à Montréal, le Monument national est rempli de personnes venues entendre Adrien Arcand, rédacteur de l'hebdomadaire *Le Patriote*, reconnu pour son antisémitisme et ses prises de position fascistes.

La scène du Monument national, lit-on dans *Le Patriote* du 1^{er} mars, était décorée de quatre lettres immenses, initiales du nom du Parti, les lettres PNSC, formées par de petits drapeaux tricolores de la Croix gammée. Un service parfait fut assuré par quatre compagnies des vétérans des Casques d'Acier, portant leurs brillants uniformes et leurs décorations de guerre, et portant fièrement au bras le brassard de la Croix gammée, symbole de la race blanche. Ils formèrent une double haie, de chaque côté du grand escalier central et furent d'une tenue impressionnante.

Le Patriote, dans ses éditions antérieures, avait précisé que «les Juifs ne sont pas admis à cette soirée, pas plus que dans les rangs du Parti».

Pour le PNSC, le Canada doit être «un pays officiellement et positivement chrétien»; le travail est obligatoire et quiconque refuse de travailler sera défranchisé, c'est-à-dire qu'il perdra ses droits de citoyen, entre autres celui de voter ou d'être élu à une charge publique; par ailleurs, l'État devra garantir le droit des citoyens de gagner leur vie en travaillant; «toutes les entreprises dites d'utilité publique, telles que chemins de fer, téléphone, télégraphe, radio, deviendront propriété de l'État»; «la finance doit devenir l'humble servante de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc.»; «participation du peuple aux profits accumulés des grandes corporations financières»; formation d'une banque centrale, propriété entière de l'État pour les échanges avec l'étranger et pour stabiliser le cours de la monnaie canadienne; etc.

Pour Arcand, qui est un grand admirateur d'Adolf Hitler et de Benito Mussolini, il ne faut pas permettre «qu'un groupe inassimilable, étranger à toute caractéristique nationale, domine la vie économique de la nation». Le groupe visé est formé par les Juifs dont le sort fait l'objet d'un paragraphe dans l'édition du 15 mars du *Patriote*: «Le Parti National Social Chrétien s'engage à régler une fois pour toutes la question juive au Canada. Les Juifs ne pourront être citoyens, ni avoir le droit de vote, ni d'être élus. Ils resteront sujets britanniques s'ils consentent à respecter leur condition d'entrée au pays. Deux seules alternatives: devenir de véritables colons, près de la baie d'Hudson, ou s'embarquer pour la Palestine. Il faut que les immigrants respectent enfin les lois établies.»

Une autre manifestation fasciste se tient au Monument national, le 11 octobre 1934. Le PNSC, ayant multiplié ses adeptes, veut organiser un service paramilitaire dont les membres sont vêtus de façon spéciale :

Les Chemises Bleues des Légions Fascistes du Parti, chargées du service d'ordre, lit-on dans *Le Patriote* du 18 octobre, s'acquittèrent de leur tâche avec une discipline et un tact remarquable. La Croix gammée, qu'arborent tous les groupes fascistes conscients de la question juive, fut à l'honneur. Elle était fièrement arborée par les Légionnaires et, dans un grand drapeau tricolore, décorait la scène du Monument national. Un débordement d'enthousiasme accueillit la nouvelle annoncée par le chef [Arcand] à l'effet que le parti fasciste de langue anglaise le plus important du pays, le Canadian Nationalist Party, des provinces des Prairies, avait été fusionné avec le PNSC, après l'acceptation de notre programme ; et qu'il y avait lieu d'espérer, avant un an, un parti vraiment national ayant ses groupes et ses journaux dans chacune des neuf provinces canadiennes.

L'agressivité entretenue à l'égard du groupe juif n'est pas seulement le fait des fascistes. Dans les milieux nationalistes, on se penche avec attention sur l'immigration juive et sur le privilège que le gouvernement de la province de Québec a accordé aux Juifs de travailler le dimanche, à la condition de respecter le jour du sabbat. La Ligue du Dimanche organise chaque année la Semaine du Dimanche et elle s'en prend aux industriels qui font travailler leurs ouvriers « le jour du Seigneur » et aux Juifs qui, ce jour-là, ouvrent leurs magasins. *L'action nationale*, en 1934, consacre quelques articles à ce sujet.

De grands industriels étrangers ont commencé. Ils ont avili notre classe ouvrière en lui imposant un travail qui lui répugnait. Aujourd'hui, en plusieurs endroits, elle s'y livre d'elle-même, avec un certain goût, parce que cela paie. Les marchands juifs sont venus ensuite. Ce fut le régime de la boutique ouverte en plein dimanche. Et non seulement dans leurs quartiers, mais un peu partout à travers nos villes. Mauvais exemple. Concurrency déloyale. Des chrétiens les ont imités pour lutter, disaient-ils, pour sauver leur commerce. Jusqu'aux cultivateurs que la contagion a gagné. En vrais fils d'Israël, ils s'installent le dimanche, sur la grande route, auprès d'un étalage de fruits et de légumes, aguichent les passants, voulant eux aussi bénéficier du tourisme.

Taschereau, soumis à des pressions de toutes sortes, demande à la Cour d'appel du Québec si le gouvernement provincial peut amender la Loi du dimanche. La réponse est unanime : cette loi peut être modifiée pour empêcher l'ouverture de magasins le dimanche. La Législature adopte donc, en juin 1936, une clause interdisant aux Juifs de travailler le dimanche.

Au recensement de 1931, ceux qui se déclarent de religion juive sont au nombre de 59 736 dont la majorité vivent dans la région de Montréal. Le renouveau du nationalisme qui prêche l'achat chez les Canadiens français et la poussée fasciste ne sont pas étrangers au développement d'un certain antisémitisme au Québec. Anatole Vanier fait remarquer dans *L'action nationale* de 1934 :

Les Canadiens français auraient tort cependant de confondre anti-sémitisme et solidarité nationale, comme s'ils avaient besoin de ces poussées artificielles et malsaines pour déclencher chez eux les gestes de défense instinctifs et naturels. Pas besoin d'être prophète néanmoins pour prédire que l'antisémitisme, le véritable, sera inévitable chez nous comme ailleurs, à moins que deux choses ne se produisent : à savoir que les Juifs eux-mêmes, déjà jugés par trop encombrants, se remettent à leur rang et à leur place, que ceux des nôtres, immédiatement intéressés à les ménager, dans les parlements et les conseils municipaux, cessent de faire des Juifs une caste privilégiée. [...] La question juive, conséquence de notre imprévoyante politique d'immigration, est désormais posée aux Canadiens français, qui jusqu'ici en avaient commodément repoussé et l'étude et les solutions. Quelle sera au juste pour notre peuple la réaction curative qui commence à se manifester ? Personne, assurément, ne peut le dire. Mais l'élément juif provoque visiblement dans l'organisme de notre peuple une inflammation naturelle qui finira par la victoire du plus fort et la défaite du plus faible.

Pour certains nationalistes canadiens-français, à une époque où la crise économique provoque la faillite de plusieurs petits commerçants, la concurrence des marchands juifs pouvait apparaître comme une des sources de la misère. « On imputa aux Juifs, écrit le sociologue Éverett Hugues, les chaînes de magasin, les magasins à rayons, la haute finance et le fardeau des hypothèques tout autant que le communisme. Fréquemment, les déclarations antisémites se rencontraient de pair avec des griefs contre la domination canadienne-anglaise et américaine des affaires et de l'industrie. »

Des nationalistes de droite voient donc dans la campagne « l'Achat chez nous » une solution partielle à l'état d'infériorité économique des Canadiens français. En 1933, dans la revue *L'Action nationale*, sous le pseudonyme de Jacques Brassier, l'abbé Lionel Groulx écrit :

L'antisémitisme, non seulement n'est pas une solution chrétienne, c'est une solution négative et niaise. Pour résoudre le problème juif, il suffirait aux Canadiens français de recouvrer le sens commun. Nul besoin d'appareils législatifs extraordinaires, nul besoin de violence d'aucune sorte. Nous ne donnerions même pas aux nôtres ce mot d'ordre : « N'achetez pas

chez les Juifs!» Nous dirions simplement aux clients canadiens-français: «Faites comme tout le monde, faites comme tous les autres groupes ethniques: achetez chez vous!» [...] Et comme par miracle notre mot d'ordre fut compris et exécuté, et, dans six mois, un an, le problème juif serait résolu, non seulement dans Montréal, mais d'un bout à l'autre de la province. De Juifs, il ne resterait plus que ce qui pourrait subsister entre soi. Le reste aurait déguerpi, se serait forcément dispersé, pour chercher sa vie en d'autres occupations que le commerce.

Beaucoup plus insidieuse est l'attitude de l'Université McGill durant la même période. Si, pour Groulx, la question juive est d'abord un problème d'ordre économique, pour les dirigeants de l'université anglophone de Montréal, c'est un problème de gestion de la vie universitaire et professionnelle. Comme l'écrit l'anthropologue Pierre Anctil dans *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, «dès 1924-1925, près du quart des inscrits en première année étaient d'origine juive, dont 34 % à la seule Faculté des arts et près de 40 % à celle de droit. Cette augmentation soudaine de la clientèle juive dut frapper vivement les imaginations, d'autant plus qu'à l'époque aucun autre groupe ethnique important ne semble s'être prévalu du privilège d'envoyer ses jeunes à McGill, ni les immigrants italiens, ni les groupes slaves, ni même la collectivité catholique.»

Pour juguler ce que l'on considère comme une invasion constituant un réel problème, les autorités de l'université vont commencer par exiger une moyenne cumulative supérieure à celle demandée aux autres étudiants. Puis, on tiendra compte du lieu de résidence des demandeurs. Seuls ceux de Montréal seront admis. On finira par fermer la Faculté de pharmacie où ils étaient jugés trop nombreux. Le tout s'est déroulé de façon si feutrée que Pierre Anctil peut conclure:

Les administrateurs de McGill cachèrent bien leur jeu en n'entérinant aucune réglementation ouvertement antisémite, agissant avec toute la discrétion que permet l'unanimité d'opinion, et usant d'une stratégie qui offrait nulle prise quelconque de contestation. Le *gentleman's agreement* concernant le pourcentage d'étudiants juifs à McGill fut en fait si efficace qu'il passa presque inaperçu dans la cohue d'une décennie riche en événements par ailleurs traumatisants et combien plus menaçants pour la communauté juive internationale.

L'Université McGill ne fut pas la seule à imposer un contingentement aux étudiants d'origine juive. Les autres universités canadiennes de langue anglaise firent de même. Quant à l'université de Montréal, elle se contenta d'appliquer au maximum les règles d'admission.

Étudiant cette période, l'historien Jacques Rouillard conclut: «Caractériser le Québec francophone des années 1930 et 1940 de société fasciste et antisémite manque pour le moins de nuance.»

Sur la scène fédérale

Alors que le Québec se débat avec des questions nationalistes, les provinces de l'Ouest cherchent elles aussi des solutions aux problèmes engendrés par la crise. Le United Farmers, un parti mi-ouvrier mi-agraire, se réunit en congrès au début du mois d'août 1932. Le député de Winnipeg, James Shaver Woodsworth, devient le président provisoire du nouveau parti politique qui choisit comme nom Cooperative Commonwealth Federation.

Le programme de la nouvelle formation politique révèle ses préoccupations sociales:

Établir un système d'économie sociale pour la production, la distribution et l'échange de toutes les marchandises et de tous les services; socialiser le système bancaire et financier du pays, ainsi que les utilités publiques et les ressources naturelles; assurer à l'ouvrier et à l'agriculteur l'occupation paisible de sa maison; conserver toute la législation sociale existante et y ajouter, surtout dans le domaine de l'assurance, l'assurance contre les accidents, contre les mauvaises récoltes, les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage; assurer les mêmes avantages économiques et sociaux à tous sans distinction de sexe, de race ou de religion, encourager toutes les entreprises coopératives qui préparent l'avènement d'un État (où chacun est participant); que le gouvernement fédéral accepte la responsabilité de la situation créée par le chômage et qu'il fournisse du travail aux chômeurs et qu'il assure leur subsistance.

En juillet 1933, des délégués du parti travailliste du Canada, section de la province de Québec, décident de s'affilier au CCF et demandent que l'éducation relève exclusivement du gouvernement. Le grand congrès de fondation du nouveau parti se tient à Regina les 19 et 20 juillet 1933. Quelques jours plus tard, soit le 23, le solliciteur général du Canada, Maurice Dupré, dénonce le CCF, l'accusant d'être l'avant-garde du socialisme, voire du communisme: «La prochaine lutte se fera entre les éléments d'ordre et les éléments de désordre. Au prochain appel au peuple, l'électorat devra choisir entre le gouvernement de Bennett et le parti socialiste de M. Woodsworth. Bientôt le parti libéral devra opter pour la droite ou la gauche. Vraisemblablement, l'aile droite se joindra au parti conservateur, tandis que l'aile gauche ira à M. Woodsworth.»

Au Québec, la grande question est donc de savoir si un catholique peut devenir membre du parti CCF et, en septembre 1933, le père Georges-Henri

Lévesque rend son verdict: alors que le mouvement coopératif doit être encouragé, « par contre, nous devons combattre les partisans de la CCF quand ils prêchent a) une guerre injuste à la propriété privée; [...] b) une fausse conception du rôle de l'État; [...] c) des mesures attentatoires à la liberté individuelle; [...] d) la suprématie indue des valeurs économiques ». Et le père conclut ainsi: « C'est donc notre devoir de demander à tous les catholiques et à tous les citoyens qui veulent le vrai bien du pays, de s'opposer à ce mouvement socialiste et de lutter énergiquement contre lui. Et la meilleure façon de le combattre, ce ne sera pas tant de l'attaquer avec des conférences et des articles... comme nous faisons, que de travailler à faire disparaître au plus tôt les abus criants du capitalisme. Car la grande force du cécéféisme réside moins dans ses vertus propres, que dans les fautes du capitalisme. »

Le 11 février 1934, Georges Gauthier, archevêque de Montréal, signe une lettre pastorale dans laquelle il décrit la doctrine sociale de l'Église catholique et dénonce les enseignements subversifs « du temps présent ». Pour lui, le socialisme n'est que « l'agent fourrier du bolchévisme » et le parti CCF est, selon lui, socialiste! « Le socialisme — ce communisme à longue échéance — est au contraire à redouter et il est en train de s'installer chez nous. » Et la CCF préconise des idées qui vont à l'encontre de la doctrine sociale de l'Église.

Les autorités religieuses seront moins méfiantes face à un nouveau parti politique qui, lui aussi, prend naissance dans l'Ouest du Canada. Dès 1932, un directeur d'école, William Aberhart, prêche la doctrine du « Crédit social ».

Une des principales idées de cette théorie, écrit l'historien Paul G. Cornell, était que la population d'un pays, au moyen de son travail, produit un grand volume de richesses nouvelles; mais à cause d'un système économique défectueux, ses gains sont insuffisants pour qu'elle puisse acheter le produit de son travail. Pour éviter la stagnation économique, les théories du Crédit social proposent d'augmenter le pouvoir d'achat du citoyen moyen par un contrôle gouvernemental de l'argent en circulation et au moyen de subventions mensuelles aux familles.

En 1935, l'Alberta élit le premier gouvernement créditiste. La même année, le journaliste Louis Even, du Cercle d'étude Gardenvale, publie une traduction française de l'ouvrage d'A.-I. Caldwell, *La monnaie et ses mystères*. Dans sa préface, l'auteur affirme que la crise est d'ordre monétaire:

Depuis deux à trois ans, excepté peut-être dans la province de Québec, plus exploitée que les autres par les monopoles tout-puissants, la monnaie a fait l'objet de beaucoup d'études et de multiples écrits. Cependant les

politiciens et les financiers internationaux ne semblent guère disposés à reconnaître le besoin d'une réforme monétaire et rien ne laisse croire que l'initiative partira de leur rang [...] Nous ne manquons ni de ressources naturelles, ni d'usines, ni de machines, ni de main-d'œuvre. C'est d'une crise monétaire dont nous souffrons, et seule une réforme monétaire peut nous apporter plus qu'un semblant de prospérité malingre et passagère. Mais il devient de plus en plus évident que cette réforme ne s'opérera que sous la pression d'une opinion publique éclairée.

Louis Even mise beaucoup sur l'éducation populaire pour promouvoir les théories du Crédit social. En 1936, avec l'aide de Louis Dugal et d'Armand Turpin, il met sur pied la Ligue du Crédit social et commence la publication des *Cahiers du Crédit social* en collaboration avec le père Georges-Henri Lévesque.

Un « New Deal »

Face à l'évolution rapide du monde politique, aux diverses théories avancées et aux solutions préconisées pour mettre fin à la crise, le premier ministre conservateur Bennett, dans une série de conférences radiodiffusées en janvier 1935, met de l'avant un *New Deal*. Les mesures de relance économique canadienne portent sur le salaire minimum, l'impôt sur le revenu, la réorganisation des services de l'État, la création d'un Conseil économique, l'assurance-chômage, le crédit, les pensions de vieillesse, etc.

La dernière session du Parlement élu en 1930 débute le 17 janvier 1935. Dès le lendemain, le premier ministre Bennett inscrit une résolution importante au feuillet de la Chambre des Communes : « Il est résolu qu'il est nécessaire de présenter un bill pour instituer une commission d'assurance sociale et de chômage ; pour pourvoir à l'établissement d'un service national de chômage ; pour instituer une assurance contre le chômage ; pour aider les sans-travail ; pour instituer d'autres formes d'assurance sociale ; et aussi pour mettre à la disposition du gouvernement les sommes nécessaires à la mise en vigueur de la législation proposée. » Le projet de loi est déposé le 29 janvier. Ses opposants feront valoir qu'il empiète profondément dans le secteur législatif des provinces, d'autant plus que ces dernières n'ont pas été consultées sur ce sujet.

La Loi de l'assurance-chômage sera adoptée, mais sa légalité sera mise en cause devant les tribunaux, de sorte qu'il faudra attendre le 1^{er} juillet 1941 pour que le système entre en vigueur.

La 6^e session du 17^e Parlement se termine le 5 juillet dans un climat préélectoral marqué par une grande agitation sociale. Le gouvernement Bennett, qui doit retourner devant ses électeurs, dresse un bilan positif des travaux sessionnels :

modification de la loi sur l'organisation du marché des produits naturels, de la loi des enquêtes sur les coalitions, de la loi des compagnies et du code criminel; l'institution d'une commission fédérale du commerce et de l'industrie; lois relatives au salaire minimum, aux heures de travail et à la journée de repos par semaine; les dispositions prises pour permettre aux cultivateurs d'emprunter à un faible taux d'intérêt; les dispositions pour aider les pêcheurs à établir un système de prêt hypothécaire à long terme; la loi relative à l'assurance-chômage et aux assistés sociaux; l'établissement du Service national du travail; l'établissement d'une commission royale chargée d'étudier les problèmes sanitaires nationaux en vue d'un programme sanitaire national; l'adoption de mesures en vue de pourvoir à l'exécution d'ouvrages et d'entreprises publiques; l'établissement de la Commission canadienne du blé; l'adoption de mesures pour revaloriser l'or et créer un fonds de stabilisation du change; la modification de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et la restauration des régions atteintes de sécheresse dans les provinces des Prairies.

Tous à bord

En juin 1935, les provinces de Québec et de l'Alberta sont les seules où le taux de chômage dépasse 20 pour cent. La moyenne canadienne est alors de 15,4 pour cent. Des chômeurs célibataires vivant dans les camps de sans-travail vont manifester leur mécontentement dans la capitale du Canada. Commence alors la longue marche des chômeurs de l'Ouest. Le premier point de ralliement important est Regina. Des ministres fédéraux persuadent les marcheurs de demeurer dans la capitale de la Saskatchewan pendant que huit des leurs pourront, tous frais payés, se rendre à Ottawa rencontrer le premier ministre Bennett. Entre-temps, les chômeurs cantonnés à Regina auront droit à trois repas par jour d'une valeur moyenne de 20 cents en plus des abris fournis gratuitement.

Le 24 juin, les délégués rencontrent Bennett. Rien de positif ne sort de la réunion. Dans son compte rendu, le premier ministre souligne que sur les huit délégués, sept n'étaient pas de naissance canadienne; que les chômeurs sont menés par des agitateurs internationaux; que le gouvernement du Canada ne tolérera jamais un tel mouvement déclenché par des étrangers et que les camps de chômeurs sont bien tenus. Une telle attitude n'a rien pour calmer les sans-travail parqués à Regina. Au cours d'un affrontement entre chômeurs et forces de l'ordre, dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, un policier est tué et plusieurs manifestants blessés. Les arrestations sont nombreuses et les mécontents foulent aux pieds les drapeaux Union Jack qui jusque-là flottaient aux mâts de la ville à l'occasion de l'anniversaire de la Confédération.

À Regina, les autorités réussissent à convaincre un certain nombre de chômeurs de réintégrer leurs camps de travail à bord de trains mis gratuitement à leur disposition. C'est alors qu'à Montréal, le 5 juillet, des délégués de 18 groupements d'ouvriers chômeurs de la métropole annoncent que 2000 des leurs vont se rendre à Ottawa. Le programme préconisé par la Central Unemployed Association et adopté par les autres organismes est le suivant: « Le 10 juillet, manifestation en masse sur le Champ-de-Mars et choix des délégués qui rencontreront les conseillers municipaux; le même soir, à 7 h 30, grand meeting au parc Jeanne-Mance et compte rendu public de l'entrevue des chômeurs avec les édiles. Le 11 juillet, conférence finale des marcheurs au Monument National, à 8 h 30 du soir et le 13, départ des marcheurs. »

À Valcartier, les 1800 chômeurs sont toujours en grève. Le 10 juillet, la police provinciale met sous arrêt, à Vaudreuil, 21 marcheurs qui venaient de quitter Montréal. Le lendemain, entre Hudson Heights et Como, une dizaine d'autres marcheurs sont arrêtés. Pendant ce temps, la police municipale de Montréal tente d'empêcher le départ des chômeurs. Le 15, à Valcartier, le travail reprend, mais les 40 hommes de la Gendarmerie royale demeurent sur les lieux. Dans la région de Montréal, tous les ponts sont gardés et la police provinciale a placé en service spécial 65 automobiles et 35 motocyclettes. Le 16, plus de 200 marcheurs sont incarcérés. *Le Devoir*, dans son édition du 17, dénonce le zèle des policiers:

Pendant que la Sûreté provinciale déploie beaucoup de zèle à appréhender les marcheurs en route pour la capitale, plusieurs petites industries à Montréal, comme les lupanars, les maisons de jeu et les loteries chinoises font des affaires d'or. En effet, il ne se trouve pas de policiers pour opérer des descentes dans ces différents établissements depuis au-delà d'une semaine. [...] Dans certains milieux, on critique assez sévèrement la Sûreté provinciale en lui reprochant de pécher par excès de zèle. On prétend que la plupart des individus qu'elle appréhende ne sont pas des marcheurs de la faim, mais de simples vagabonds qui préfèrent vivre à la belle étoile pendant ce temps-ci de l'année plutôt que de séjourner dans les refuges publics. [...] La police de la province de Québec est la seule à poursuivre sans relâche ceux que l'on prétend être des marcheurs de la faim. La police fédérale, qui avait d'abord décidé de prêter main-forte à la Sûreté provinciale, semble n'accorder qu'une attention bien secondaire aux marcheurs de la faim, ou plus exactement aux vagabonds qui parcourent la province. Il est bien évident, toutefois, que des agents communistes sont pour beaucoup dans cette histoire des marcheurs de la faim. C'est sans doute pour cette raison que la Sûreté provinciale concentre de ce temps-ci toutes ses forces à l'endroit des vagabonds qu'elle surprend dans les campagnes, particulièrement celles entre Montréal et Ottawa.

Quelques centaines de marcheurs seulement réussissent à se rendre, de peine et de misère, à Ottawa. Les autres demeurent à Montréal et, à la fin du mois de juillet, ils veulent rencontrer le premier ministre Taschereau dont les bureaux situés au nouveau Palais de Justice sont sous surveillance policière.

Le 3 août, cinq chômeurs rencontrent Bennett qui, encore une fois, déclare que son gouvernement ne peut faire plus. De telles déclarations jointes à un mécontentement quasi généralisé font que, le 14 octobre, lors des élections générales, le parti conservateur perd le pouvoir et Mackenzie King redevient premier ministre. Le parti libéral remporte 171 des 245 sièges; les Conservateurs, 39, le Crédit social, 17 et le CCF, 7.

Un drôle de tandem

Les électeurs de la province de Québec doivent, eux aussi, choisir un nouveau gouvernement. Taschereau fixe l'appel au peuple au 25 novembre 1935. À part le parti libéral, deux autres formations politiques existent sur le plan provincial: le parti conservateur, dont Maurice Duplessis est devenu le chef en octobre 1933, et l'Alliance libérale nationale (ALN) dirigée par Paul Gouin.

L'ALN a inscrit à son programme une bonne partie des recommandations du Programme de restauration sociale. Il est vrai aussi que le parti conservateur de Duplessis ne s'est pas gêné pour y puiser des idées à pleine main. Gouin publie, dans son journal *La Province* du 21 juin 1935, un manifeste qui précise l'orientation de sa formation politique à laquelle se sont joints plusieurs libéraux.

L'Action libérale nationale poursuit un double but. Elle veut adapter la politique provinciale aux problèmes économiques de l'heure présente. Elle veut aussi doter notre province d'une politique nationale, c'est-à-dire conforme aux besoins et aux aptitudes de la masse de sa population qui est canadienne-française. Or, ce double but nécessite une double action. Nous pourrons, par des lois, remédier au mal économique dont nous souffrons. Il est inutile d'espérer que nous pourrons, par ce seul procédé, purement artificiel en somme, créer le sens national sans lequel ces mêmes lois ne sauraient donner leur plein rendement. Pour animer, pour rendre viable et durable l'organisme social nouveau que nous vaudra une action politique constructive et libre de toute allégeance envers la dictature économique, il nous faudra, comme on l'a dit, un idéal, une mystique. C'est là une question d'ordre éducationnel. Campagne politique et campagne d'éducation nationale, voilà donc les deux moyens d'action auxquels l'Action Libérale nationale aura recours pour atteindre son double but.

Le lieutenant-gouverneur prononce, le 30 octobre, la dissolution de la Législature provinciale et les élections générales sont fixées au 25 novembre. La lutte se fera donc à trois, mais tant chez les conservateurs que chez les membres de l'ALN, on est convaincu que ce genre de campagne ne peut que favoriser le parti en place, les opposants se divisant les votes.

Une entente intervient, le 7 novembre 1935, entre Maurice Duplessis et Paul Gouin. Le texte de l'accord est lu à la radio le soir même et publié dans les journaux du lendemain :

Répondant au désir de l'électorat du Québec, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale déclarent par leurs représentants attirés qu'aux élections du 25 novembre, ils présenteront un front uni contre l'ennemi commun du peuple de la province de Québec: le régime Taschereau. Il n'y aura qu'un seul candidat oppositionniste officiel soit conservateur soit libéral-national dans chaque comté. Après la défaite du régime antinational et trustard de M. Taschereau, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale formeront un gouvernement dont le programme sera celui de l'Action libérale nationale, programme qui s'inspire des mêmes principes que celui du parti conservateur provincial. Ce gouvernement national Duplessis-Gouin aura comme premier ministre M. Maurice Duplessis et la majorité des ministres sera choisie par M. Paul Gouin parmi les membres de l'Action libérale nationale.

Gouin et Duplessis signent une autre entente qui doit demeurer secrète :

Personnel et confidentiel. Il est évident que les meilleurs intérêts de la province exigent l'écrasement du régime Taschereau et que, pour atteindre ses fins politiques, la collaboration de tous les hommes désintéressés ayant à cœur le bien de notre chère province est essentielle. Afin de ménager toutes les susceptibilités et afin d'éviter tout froissement dont pourrait profiter ce régime néfaste, il est entendu que, lors de la prochaine élection provinciale, il y aura 25 à 30 candidats conservateurs provinciaux et pour la balance des candidats de l'Action libérale nationale offrant toutes les garanties de sincérité et de succès et tous combattant sous le même drapeau et supportant l'alliance Duplessis-Gouin.

Le parti libéral, dans son programme, annonce que le gouvernement adoptera à la prochaine session un projet de loi concernant les pensions de vieillesse. Il vante les mérites du plan Vautrin qui vient d'entrer en opération. *L'Annuaire statistique Québec 1935* énumère les principaux points de la loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre :

Une somme de 10 000 000 \$ est affectée aux fins suivantes: 1^{re} Accorder des octrois aux sociétés diocésaines de colonisation; aux cultivateurs qui

établissent leurs fils, gendres, ou enfants adoptifs sur des terres libres; à tout sujet britannique qui s'établira sur une terre libre pourvu qu'il soit jugé apte; aux colons débutants pour la construction d'une maison et d'une étable et pour la préparation des premières cinq acres; à tout célibataire qui désire travailler comme aide chez un cultivateur. 2^e Accorder des prêts aux colons pour l'achat d'animaux et d'instruments aratoires. 3^e Faire des travaux d'amélioration dans les régions où des colons sont établis; subvenir à leurs besoins en cas d'insuffisance des primes; payer les frais de transport des colons et de leur famille s'ils en sont incapables; diriger les efforts des colons et leur procurer les services d'un agronome, etc.

La campagne électorale est très rude et des bagarres éclatent ça et là, entre autres au marché Saint-Jacques, à Montréal, le 20 novembre. Quelques membres du clergé appuient publiquement l'alliance Gouin-Duplessis.

Le 25 novembre 1935, le gouvernement Taschereau est reporté au pouvoir avec une mince majorité. La participation populaire a été relativement forte: 536 361 électeurs sur les 726 551 inscrits votent de façon valide. Les libéraux, avec 50,2 pour cent des suffrages exprimés, obtiennent 53,3 pour cent des sièges, soit 48 sur 90. Les conservateurs font élire 16 députés et l'Alliance libérale nationale, 26.

Les membres de l'alliance Gouin-Duplessis se réunissent en caucus le 28 novembre. Il est alors question de fusionner les deux groupes et d'en donner la direction à Maurice Duplessis. Ce à quoi s'opposent Gouin et quelques-uns de ses partisans.

Vers la fin du régime

La première session de la 19^e Législature débute le 24 mars. Dès les premières interventions, il est évident que Maurice Duplessis est le vrai chef de l'Opposition. Il harcèle les libéraux et réussit à faire convoquer le comité des comptes publics. Les membres du comité qui sont conservateurs ou ALN, en particulier Duplessis, amènent les ministériels et les fonctionnaires à révéler les dessous de plusieurs transactions plus ou moins malhonnêtes. On apprend que 42 personnes plus ou moins apparentées au premier ministre reçoivent de l'argent du gouvernement. Le 8 juin, dans un éclat de rire général, Duplessis liquide l'affaire des « culottes à Vautrin »: le ministre de la Colonisation s'est fait payer par le gouvernement un pantalon qu'il revêt lors de ses visites en pays de colonisation.

Les travaux de la Législature sont à demi paralysés par une quasi-obstruction de l'opposition. Le 11 juin 1936, à 10 h 35, le premier ministre

Taschereau se rend au bureau du lieutenant-gouverneur, Esioff Patenaude, pour remettre sa démission. Vingt-cinq minutes plus tard, on apprend que le représentant du roi a signé la dissolution de la Législature et que des élections générales auront lieu le 15 août. À midi et dix minutes, Adélar Godbout est assermenté. Il devient le 17^e premier ministre du Québec.

Le comité des comptes publics, en présence d'une foule nombreuse, siégeait encore au moment de la dissolution de la Législature. À l'annonce de la nouvelle, Duplessis prend la parole :

Monsieur le président, je n'ai pas besoin de vous dire qu'avec un régime aussi dissolu, la dissolution s'imposait. Je trouve tout de même que le gouvernement a une curieuse façon de procéder. Alors que nous avons commencé une enquête qui n'a encore révélé qu'une petite partie des scandales que nous connaissons, alors que nous commençons à montrer au public comment, sous le régime Taschereau, les fonds publics ont été dilapidés, alors que nous étions à la veille de demander aux Chambres la permission de siéger en comité des comptes publics même durant la période électorale, le gouvernement demande au gouverneur de dissoudre les Chambres, pour nous empêcher de faire la lumière sur ses turpitudes. Je tiens à déclarer que cette enquête qui a été commencée sera continuée par le nouveau gouvernement et que nous allons la faire complète. Nous allons la faire sans ménagement et nous allons demander la restitution, nous allons exiger l'emprisonnement des bandits. Nous allons donner au peuple la conviction intime que, sous notre gouvernement, les gros voleurs seront punis comme les petits.

Dès le début de la campagne électorale, on sent que Duplessis ne tient plus à l'alliance avec Paul Gouin, d'autant plus que plusieurs membres de l'ALN se sont ralliés derrière le chef du parti conservateur. Le 18 juin, à 15 h 20, Paul Gouin remet aux journalistes une déclaration écrite de rupture entre les deux formations politiques. Il fait état d'une rencontre qui a eu lieu la veille à l'hôtel Windsor, au cours de laquelle Duplessis a affirmé ne plus vouloir respecter la clause de l'entente secrète du 7 novembre 1935, en vertu de laquelle une soixantaine de circonscriptions auraient des candidats de l'ALN. Duplessis, qui a convoqué un caucus de ses députés à Sherbrooke pour le 20 juin, déclare le 18 :

Je veux consulter, avant de donner une réponse plus complète les députés de l'Union nationale et les partisans libéraux, conservateurs et indépendants, loyaux à l'Union nationale. Mais il est de mon devoir de dire dès maintenant que la déclaration de M. Gouin est remplie d'affirmations que je ne veux pas qualifier comme elles le méritent, mais qui sont pour le

moins souverainement injustes et souverainement inexactes. Je réitère énergiquement l'engagement que j'ai pris envers la population de la province : l'enquête que nous avons commencée devant le comité des comptes publics et que certains faux amis se sont ingéniés à vouloir paralyser sera continuée sans ménagement, sans peur, d'une manière absolument complète ; et toutes les canailles — bleus, rouges, action libérale nationale ou sous quelque couleur qu'elles se cachent —, seront dénoncées, condamnées et punies avec la plus grande sévérité et je m'engage à continuer moi-même cette enquête même lorsque je serai premier ministre de la province.

Maurice Duplessis et Adélard Godbout étaient des adversaires de taille. « Les comptes rendus des séances du comité des comptes publics lui [Duplessis] avaient fait une large publicité et lui avaient créé une image de défenseur du peuple contre les *profiteurs libéraux* », souligne Jean-Guy Genest, le biographe de Godbout. « Il entra en campagne en vainqueur. » Pour Godbout, « il s'agissait d'éviter le pire ».

Le nouveau premier ministre présentait plus d'un contraste avec son prédécesseur, explique Genest. Descendant des seigneurs de la Beauce, Taschereau appartenait à une famille qui s'illustrait depuis cent cinquante ans dans la politique, la magistrature ou le haut clergé. Lui-même était membre du parlement depuis trente-six ans et siégeait au cabinet provincial depuis près de trente ans dont seize comme premier ministre. Il avait un peu le physique de l'emploi : sa haute silhouette se couronnait d'une épaisse chevelure blanche, qui semblait l'ennoblir. Pour ajouter à son prestige, il possédait une magnifique demeure sur la Grande-Allée, secteur huppé de la ville de Québec.

Godbout certes n'affichait pas l'ombre d'un quartier de noblesse. Descendant de défricheurs, fils de terrien, il se disait cultivateur, même s'il avait fort peu cultivé. De physique peu imposant, il affichait une maigreur et une calvitie qui n'ajoutaient pas à son prestige physique. De plus, relativement pauvre, il ne possédait même pas de résidence à Québec, il y était locataire. Cependant sur le plan de l'élocution et des relations publiques, Godbout arborait une nette supériorité : il s'exprimait posément, accordait de longues audiences et répondait abondamment aux questions des journalistes. Taschereau s'exprimait avec vivacité et se montrait expéditif face à la presse. Enfin dernier point de comparaison et non des moindres : l'âge. Taschereau était né en même temps que la Confédération, il avait soixante-neuf ans ; Godbout n'avait que quarante ans : un quart de siècle les séparait.

Dès sa nomination, «les déclarations du nouveau chef libéral indiquaient sa volonté de couper avec le passé décrié. Il promet des élections honnêtes et l'institution d'une commission pour faire enquête sur l'administration.» Parallèlement, il forme un nouveau cabinet. Ne négligeant rien, il n'oublie pas le vote des Juifs acquis au parti libéral depuis 1891. Comme le jour fixé pour le scrutin est un samedi, jour du Sabbat, le nécessaire est fait pour reporter la votation au lundi suivant, le 17 août 1936.

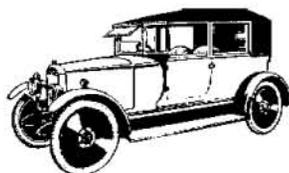
Comme prévu, l'Union nationale remporte la victoire et Duplessis est appelé à former le nouveau gouvernement. Avec 57,5 pour cent des suffrages, les unionistes remportent 84,4 pour cent des sièges, soit 76 sur 90. Un nouveau régime commence.



Les émeutes éclatent un peu partout, comme ici à Terre-Neuve en avril 1932.

DUPLESSIS AU POUVOIR

1936-1939



LE LUNDI 17 AOÛT 1936, la fête bat son plein à Trois-Rivières. La majorité de la population souligne de façon bruyante l'élection de Maurice Duplessis et, surtout, son accession au pouvoir. Le premier ministre sera un homme de la Mauricie! Dans une allocution diffusée à la radio, le chef de l'Union nationale trace un bilan sommaire de la dernière élection générale.

La cause de l'Union nationale, déclare-t-il, est au-dessus des intérêts de parti; elle est l'union des conservateurs, des libéraux et des indépendants qui ont à cœur les intérêts de la province, et nous en sommes fiers. [...] Je n'ai pas besoin d'ajouter que le nouveau gouvernement représentera toutes les classes de la province, suivant le programme que nous avons soumis à la population québécoise. Je manquerais à mon devoir, si je ne reconnaissais pas la Providence dans le résultat de notre lutte et c'est pour cela, bien humblement, du fond du cœur, que je sollicite son aide pour la nouvelle administration.

Trois ans avant l'accession au pouvoir de Duplessis, Albert Tessier, préfet des études au Séminaire de Trois-Rivières, avait tracé de lui un portrait piquant et amical:

Il aime la bataille joyeuse. Peut-être trop. On a l'impression qu'il cherche la lutte pour le plaisir d'attaquer, de croiser le fer, de lancer des traits. Conviction ou jeu? Qu'il aborde un ami ou un adversaire, le premier contact est ordinairement offensif. Il taquine, blague, fait des mots ordinairement réussis. Il blesse parfois, mais il a tant de rondeur, d'allant, que la victime encaisse les coups de bonne grâce. [...] Maurice Duplessis n'a rien d'un grand orateur populaire. Il parle sans recherche, avec des négligences de forme et de prononciation qui étonnent. On l'écoute avec

intérêt parce qu'il est clair, précis, et qu'il va droit au but sans détours inutiles. Il cherche à convaincre moins par l'éloquence que par la raison. Son action oratoire est modérée. Peu de gestes. Quand il argumente de façon serrée, l'index pointé ponctue le raisonnement. Lorsqu'il veut lancer une boutade ou décocher une malice spirituelle, les mains se croisent derrière le dos et la taille se cambre avec un air de défi confiant. [...] Il lui a manqué une culture générale suffisamment approfondie, une ampleur de vision capable d'envisager les problèmes sous tous leurs angles et, peut-être, le feu sacré des grands vaincus. Ce qui explique pourquoi il n'a pu créer encore de programme strictement original, ni attacher son nom et son talent à aucune grande question nationale. Mais il serait imprudent de tirer trop vite des conclusions. Duplessis est jeune. Il a du cran, de l'ambition, de la volonté. Son passé porte assez de promesses pour autoriser bien des espoirs.

Avant même son assermentation comme premier ministre, Duplessis fait des gestes d'autorité. Le soir même de son élection, il réclame l'apposition des scellés sur « tous les documents et les coffres du trésor de la province ». Il avertit les fonctionnaires qui ne se plieront pas à son ordre qu'ils auront « à subir les conséquences de leurs actes ». Le 26 août, on apprend la composition du nouveau cabinet. Duplessis se soumet à la tradition parlementaire québécoise en donnant la fonction de trésorier provincial à un anglophone, mais il surprend en excluant de son cabinet Philippe Hamel et Ernest Grégoire, deux anciens membres de l'ANL. Les partisans de la nationalisation de l'électricité se rendent compte que l'engagement pris par Duplessis, pendant la campagne électorale, risque de demeurer lettre morte.

Le 27 août, les échevins de la ville de Montréal apprennent en pleine séance de travail que leur maire, Camillien Houde, vient de remettre sa démission. La raison d'un tel geste sera connue quelques jours plus tard : se sentant condamné d'avance par le nouveau premier ministre, Houde préfère lui laisser le champ libre.

Déjà, une opposition autre que l'officielle s'organise chez les mécontents. Des partisans de Philippe Hamel et d'Ernest Grégoire manifestent devant le château Frontenac où loge Duplessis. Invité à commenter les réactions des manifestants, le premier ministre affirme : « J'ai été le chef, je suis le chef et je resterai le chef. Personne ne me fera chanter pour leur donner des portefeuilles. [...] L'homme qui me fera changer d'idée n'est pas encore né. »

Dans la fonction publique, les mutations et les expulsions sont nombreuses. Ceux qui se sont compromis avec le régime libéral risquent le châtiement des vaincus ! Même le prix David qui rappelait le souvenir de son créateur, le libéral Athanase David, change de nom, devenant le prix

Montmorency-Laval! L'Agence du Québec à Londres est abolie, comme mesure d'économie. Pourtant, après consultation et réflexion, Hamel et Grégoire décident de demeurer au sein de l'Union nationale.

Encore le séparatisme!

Le mouvement nationaliste qui avait retrouvé une nouvelle vigueur avec la crise économique continue à se poser des questions sur l'avenir de la province de Québec dans ou hors de la Confédération. Les Jeunesses patriotes, qui avaient vu le jour en 1935, convoquent manifestations et conférences. Le 4 octobre 1936, Lionel Groulx propose aux membres de l'organisation de «travailler à la création d'un État français, dans la Confédération, si c'est possible, hors de la Confédération s'il le faut». Le professeur d'histoire ajoute: «Quand on ne peut tout sauver, on sauve ce que l'on peut. Et rien ne servirait de périr tous ensemble sous prétexte de nous entraider.»

Certains trouvent que Groulx ne va pas assez loin dans ses prises de position et on cherche à analyser son attitude. Paul Bouchard écrit dans l'hebdomadaire *La Nation* du 8 octobre:

Je dis à tous les crétins et à tous les intéressés qui s'empresent de clamer trop vite que l'abbé Groulx n'est pas séparatiste: Lisez attentivement les textes de Groulx et vous verrez que la conclusion logique, c'est la séparation, que Groulx démolit admirablement l'argument sentimental des minorités éparses dans le Dominion, que Groulx détruit tous les bobards qui forment l'idéal confédératif pour se contenter de nous donner une orientation. Si Groulx conseillait carrément alors ce serait une directive politique, ce que son caractère ecclésiastique et les ordres de ses supérieurs ne lui permettent pas.

Le deuxième Congrès de la Langue française, organisé par la Société du parler français, se tient à Québec du 27 juin au 1^{er} juillet 1937. Il est l'occasion, pour certains participants d'aborder la question du séparatisme. Le 29 après-midi, Émile Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, au Manitoba, parle des conséquences du mouvement séparatiste pour les minorités francophones:

Quand sérieusement nous entendons parler de séparatisme pour la province de Québec, nous voyons là non pas des paroles de salut, mais des paroles de découragement et de défaitisme et nous nous disons: si les Canadiens français du Québec ne sont pas capables de rester eux-mêmes et de s'imposer à leurs concitoyens de langue anglaise à l'intérieur d'un même Canada, nous ne voyons pas comment ils pourront résister à l'influence des relations internationales dans une Amérique de langue anglaise et de mœurs américaines. Et d'autres ajoutent, si les Canadiens

français du Québec ne peuvent se défendre, quand, organisés chez eux, ils représentent le quart de la population canadienne, que ferons-nous donc, nous, minorités perdues à raison de un contre 15 ou 20, dans les provinces anglaises : nous demandons à nos frères du Québec de prendre conscience de ce scandale.

Le même jour, Groulx tient des propos passablement différents de ceux de Yelle. Le soir du 29, alors que la pluie tombe sur la vieille capitale, des milliers de personnes envahissent le Colisée pour entendre le juge Pierre-Basile Mignault, le gouverneur général lord Tweedsmuir, le père Joseph Hébert, le juge Ferdinand Roy et, en dernier lieu, Lionel Groulx. « Quand, un peu avant dix heures, raconte le journaliste Lucien Desbiens, parut le prêtre dont la soutane noire se détachait nettement sur le fond pourpre des manteaux de l'émouvante phalange d'évêques qui entouraient Son Éminence [le cardinal Villeneuve], une ovation formidable l'acclame, se mêle, pendant plusieurs minutes, aux grondements du tonnerre et à la colère de l'orage. Ovation qui devait se répéter souvent cependant au cours de la soirée. »

Le titre de la conférence de Groulx est pourtant inoffensif : « L'histoire, gardienne de traditions vivantes ». Mais son contenu va soulever les commentaires les plus divers.

La Confédération, nous en sommes, mais pourvu qu'elle reste une confédération. Nous acceptons de collaborer au bien commun de ce grand pays ; mais nous prétendons que notre collaboration suppose celle des autres provinces et que nous ne sommes tenus de collaborer que si cette collaboration doit nous profiter autant qu'aux autres. Peu importe ce que pense là-dessus la vieille génération. Je sais ce que pense la jeune génération, celle qui demain comptera. À celle-ci, prenez garde de donner à choisir entre sa vie, son avenir français, et un régime politique... nous refusons de nous sacrifier, nous seuls, au maintien ou à l'asservissement de la Confédération. [...] La bonne entente, certes, j'en suis ; et, pour en être, à défaut de mon esprit de catholique, il me suffirait de la tradition française en ce pays. Mais la bonne entente que je veux, c'est la bonne entente à deux. La bonne entente debout. Pas une bonne entente de dupes. Pas une bonne entente à n'importe quel prix : doctrine de dégradation, où tout notre rôle consiste à émoucher un lion ; mais la bonne entente fondée sur le respect mutuel, sur l'égalité des droits. [...] Qu'on le veuille ou pas, notre État français, nous l'aurons : nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage. Les snobs, les bonne-entendistes, les défaitistes peuvent nous crier tant qu'ils voudront : « Vous êtes la dernière génération des Canadiens français ! » Je leur réponds avec toute la jeunesse : « Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts ! »

La jeunesse présente au Colisée se lève, sur ces derniers mots, et ovationne Groulx pendant plusieurs minutes. Sur la scène, quelques évêques sont plutôt mal à l'aise. Le discours de Groulx fait la manchette des journaux du lendemain, d'autant plus que la Société Radio-Canada avait entièrement radiodiffusé la cérémonie du soir. Au grand banquet du 30 juin, le premier ministre Duplessis profite du « toast » à la province de Québec pour répondre à Groulx :

En présence d'une aussi haute représentation de la race française en Amérique, si quelques-uns avaient le malheur de prêcher l'isolement, je suis certain qu'ils seraient réprouvés par leurs concitoyens. À ceux-là, également, je suis certain que la population de la province répondrait que nous sommes toujours loyaux à la Couronne et au Gouvernement qui nous gouverne. S'il y avait quelqu'un qui voulait prêcher l'isolement, je lui dirais : vous voulez rapetisser l'âme française, vous voulez restreindre une puissance trop belle et trop grande. On ne saurait, en effet, imposer de bornes au génie français en Amérique. [...] Nous vivons tous sous la même couronne; nous sommes tous frères en ce pays. Si nous voulons qu'on nous respecte, commençons par respecter les autres. [...] Permettez-moi d'assurer les autres minorités françaises du Canada que jamais nous ne poserons des actes qui soient de nature à leur créer des embarras, mais que nous pratiquerons toujours la charité qui enseigne aux autres comment on traite les minorités.

Groulx est surpris des réactions diverses à son discours. Certains y auraient vu des choses qui n'y étaient pas. Il profite de cours dispensés à des institutrices pour préciser sa « vraie » position : « Je ne suis pas séparatiste. Quand je dis État français, je parle d'un État fédératif. Je reste dans la ligne de l'histoire. Nous ne sommes pas entrés dans la Confédération pour en sortir, mais pour nous y épanouir. » Dans ses *Mémoires*, Groulx revient sur le sujet et dit que, lorsqu'il emploie l'expression « État français », il n'entend rien d'autre que « un Québec aussi souverain que possible, dans la ligne de ses institutions constitutionnelles, et gouverné pour des fins qu'il avait revendiquées en 1867 ».

Les mises au point de Groulx refroidissent quelque peu les ardeurs des séparatistes et l'on voit Paul Bouchard battre en retraite dans *La Nation* du 24 novembre 1938 : « Selon les désirs de notre maître l'abbé Groulx, nous sommes disposés à tenter encore une fois un loyal et final essai de la Confédération. [...] Comme lui, nous voulons un État français dans le Québec et sommes prêts à l'édifier dans la Confédération si possible, hors de la Confédération si impossible. »

La menace rouge

Pour la plupart des francophones du Québec, la menace communiste est beaucoup plus importante que celle incarnée par les séparatistes. Le clergé catholique est inquiet des progrès de la doctrine communiste dans la province. À l'occasion de la fête du Christ-Roi, le dimanche 25 octobre 1936, plus de 100 000 personnes se réunissent au Champ-de-Mars et au Manège militaire, à Montréal « pour acclamer la royauté du Christ et protester contre la propagande communiste dans notre pays ». Philippe Girard, président du Conseil central de Montréal des Syndicats nationaux, lance un appel général aux ouvriers : « Debout ! Debout, ouvriers catholiques. L'heure a sonné et le moment est venu de paraître au grand jour et de répondre fièrement au communisme que nous reconnaissons le Christ pour notre Sauveur, notre Rédempteur et notre Roi, et que nous répondons à toutes ses avances par le cri vainqueur de notre foi : "Vive le Christ roi". » Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, affirme que « au prosélytisme de l'erreur, il faut opposer le prosélytisme de la lumière ». À Québec, 15 000 personnes écoutent le cardinal Villeneuve dénoncer les « horreurs » du communisme et la diffusion prodigieuse de cette doctrine. Lors des mêmes cérémonies, Duplessis annonce que son gouvernement « va prendre les mesures nécessaires pour empêcher le service postal de devenir un moyen de propagande communiste ». N'a-t-il pas récemment interdit l'entrée au Québec de films russes ! Tous les catholiques présents à la rencontre de Québec adoptent à l'unanimité une résolution protestant « hautement contre l'admission de communistes au Canada ».

Au cours de la deuxième session de la 20^e Législature qui débute le 24 février 1937, Duplessis fait adopter une loi « protégeant la province contre la propagande communiste ». « Le bill, résume ainsi Robert Rumilly, interdit toute publication ou distribution de littérature communiste, sous peine d'emprisonnement. Il donne au gouvernement le droit de fermer — de *cadénasser* — tout établissement consacré à la propagande communiste. La nouvelle législation sera connue sous le nom de *loi du cadenas*. »

Une des premières victimes de la loi est le journal *Clarté*, un hebdomadaire montréalais dont la publication avait débuté en février 1935. L'organe du parti ouvrier-progressiste reçoit la visite des membres de la police provinciale le 9 novembre 1937. On y saisit des documents et le local est « cadénassé ». Le lendemain, sous les ordres du colonel Philippe Piuze, des agents de la police provinciale se présentent à la demeure de Jean Péron, « reconnu par ses relations avec les communistes », saisissent des documents et apposent les scellés. Le même jour, une autre descente a lieu aux locaux de l'Artistic Printing Co., rue Notre-Dame. Les réactions ne tardent pas à

venir et on peut lire dans *Le Devoir* du 10: « On a annoncé hier que la Civil Liberties Union a l'intention de contester la constitutionnalité de la loi du cadenas passée par la Législature à la dernière session et appliquée pour la première fois hier, et de demander une injonction pour forcer la police provinciale à restituer les documents saisis hier aux bureaux du journal communiste *Clarté* et à l'Artistic Printing où était imprimé le journal. »

L'avocat Robert Calder dénonce la conduite du gouvernement Duplessis et déclare à qui veut l'entendre: « Si l'on met des cadenas sur vos portes, brisez-les et venez me voir. » Par contre, l'hebdomadaire fasciste *Le Patriote* se réjouit de la mise en application de la loi. On peut lire dans l'édition du 13 novembre, sous la signature de Joseph Ménard, un long éditorial sur « la lutte au communisme ». L'auteur tente de démontrer que « la juiverie est responsable de cette propagande parce que seule elle saura en profiter quand la révolution éclatera ».

Le 13 novembre, le président général de l'ACJC fait parvenir une lettre au premier ministre Duplessis le félicitant de « la vigoureuse campagne que vous avez entreprise contre le communisme ». Le cardinal Villeneuve et l'archevêque Gauthier appuient Duplessis. Le 15 mars 1938, Gauthier publie une lettre circulaire à ce sujet.

Dieu soit béni! écrit l'archevêque de Montréal. Nous avons été bien lents à nous protéger mais enfin les autorités publiques de notre province et de notre ville ont eu le courage de prendre des mesures d'une pressante nécessité. [...] Des faits sur lesquels il faut revenir à tout propos illustrent de manière saisissante les procédés trompeurs du communisme, et notons les camouflages successifs dont il se recouvre: la Ligue pour la paix, les Amis de l'Union soviétique, les campagnes contre le fascisme, le salut des institutions démocratiques, la liberté de parole et de réunion, que sais-je encore. Retenons à titre d'exemple la campagne qui s'amorce de ce temps-ci dans notre province contre le fascisme. Voilà que tout le monde s'en mêle. Ne va-t-on pas jusqu'à créer l'impression que le vrai danger dont il faut nous garer n'est pas le communisme, mais le fascisme.

Des pressions s'exercent sur les autorités fédérales pour qu'elles désavouent la Loi du cadenas. Le 5 juillet 1938, Ernest Lapointe, ministre de la Justice, présente un rapport qui recommande la non-intervention. L'historien Robert Rumilly résume ainsi les raisons invoquées: « 1. La plupart des requérants résident hors de la province de Québec et ne sont pas atteints par la loi. 2. Le désaveu est un pouvoir extraordinaire, rarement exercé, et qui doit s'exercer rarement. [...] 3. Le désaveu est par certains aspects un geste politique. Il appartient aux tribunaux plutôt qu'au gouvernement fédéral, de juger le caractère constitutionnel ou inconstitutionnel de la loi du Cadenas.

Les pétitionnaires peuvent porter plaintes devant les tribunaux.» En somme, pour que le gouvernement fédéral intervienne directement en désavouant la loi de Duplessis, il aurait fallu que celle-ci empiète sur les droits fédéraux.

Au cours de la session provinciale qui débute le 18 janvier 1939, Antonio Barrette, député de Joliette, présente une motion «engageant le gouvernement fédéral, maître du service postal, à empêcher l'entrée de la littérature communiste dans la province de Québec». Après une violente discussion, la motion est adoptée, mais elle n'aura aucune influence. Par contre, le 1^{er} mai suivant, la constitutionnalité de la Loi du cadenas est contestée devant la Cour d'appel de la province de Québec. François-Xavier Lessard et Joseph Drouin, de la vieille capitale, avaient été condamnés à l'emprisonnement pour avoir brisé les scellés apposés par les hommes de la police provinciale sur la maison du 31, rue Mazonod. Les accusés portent leur cause en appel et sont défendus par l'avocat Calder. Ce dernier demande :

Qu'est-ce qu'un communiste? La loi ne le dit pas, le citoyen qui est accusé de communisme ne le sait pas. Aucun statut ne donne la définition judiciaire de cette théorie. Aussi se sert-on du terme communisme pour déprécier un adversaire. Et je fais allusion à l'élection de Saint-Louis où les libéraux étaient traités de communistes. Pour la Sûreté provinciale, je suis communiste si je garde un livre russe dans ma maison et, si je le prête, je suis un propagandiste. Tout ce que le citoyen moyen sait se résume à ceci : il est défendu d'être communiste. Et il doit se poser cette question : Suis-je un communiste, me prend-on pour un communiste, suis-je un communiste qui s'ignore?

Comme c'était à prévoir, la loi ne sera pas déclarée inconstitutionnelle ou *ultra vires*.

Antisémitisme et fascisme!

Quel est le nombre des fascistes au Canada et en particulier au Québec en 1937? Bien malin qui le dirait. Certains croient que les Canadiens français sont attirés par le fascisme; d'autres, au contraire, affirment que seuls quelques exaltés éprouvent de l'admiration pour Hitler, Mussolini, Franco et Salazar. Le chef de l'Allemagne suscite de l'admiration même chez le premier ministre du Canada. En effet, King rend visite à Hitler au cours de l'été de 1937 et il note, dans son journal : «Il me donna l'impression d'un homme très sincère, d'un authentique patriote.» Le 27 mars 1938, King revient sur le sujet : «Je suis convaincu qu'il est spirite — qu'il est fidèle à une vision qu'il a... sa dévotion à sa mère... je crois que le monde va connaître un très grand homme — un mystique, en Hitler... bien que je ne puisse accepter

certain aspects du nazisme — la cruauté — l'oppression des Juifs... mais Hitler lui-même, le paysan — comptera un jour au même titre que Jeanne d'Arc, comme libérateur de son peuple et s'il est le moindre prudent il peut devenir le libérateur de l'Europe... » Les événements à venir forceront King à modifier son jugement sur Hitler !

Cette même année 1938, le Congrès juif du Canada commande une étude sur la situation des Juifs au Canada anglais. Les résultats sont tels qu'ils ne seront jamais publiés. L'étude, résume l'historien Irving Abella,

rapportait que pour les Juifs canadiens, le contingentement et les restrictions étaient monnaie courante. Elle indiquait que peu d'enseignants et aucun directeur d'école n'était juif. Les banques, les compagnies d'assurances et les grandes entreprises commerciales et industrielles refusaient également d'employer des Juifs. Aucun magasin n'embauchait de vendeurs juifs ; les médecins juifs ne pouvaient pas obtenir de poste dans les hôpitaux. Il n'y avait pas de juge juif, et les avocats juifs étaient exclus de la plupart des firmes. Non seulement les universités et les écoles professionnelles contingentent le nombre d'étudiants juifs, mais elles refusaient d'employer des professeurs juifs. Les universités canadiennes étaient à peu près totalement *judenrein* (exemptes de Juifs) — du moins en ce qui a trait au corps professoral. Il y avait peu de fonctionnaires juifs, et ceux qui l'étaient étaient rarement promus.

Stephen Clarkson et Christina McCall racontent d'ailleurs que King lui-même aurait refusé un poste au cabinet à l'Ontarien David Croll « parce qu'il était juif ».

À Ottawa, au début de février 1938, la rumeur se répand que des groupes de fascistes font de l'entraînement militaire et pratiquent le manieement des armes. La *Gazette* publie des photographies montrant des hommes portant uniforme et en rangs comme des soldats. Le 4, le ministre Lapointe fait cette mise au point :

D'après l'article 99 du Code criminel, le gouverneur en Conseil a le droit d'interdire les manœuvres, exercices et entraînements militaires qui ne sont pas légalement autorisés et en fait un acte criminel. [...] En cas d'infraction, c'est bien entendu aux autorités provinciales qu'il incombe de prendre des poursuites, car, en général, l'application des dispositions du Code criminel est laissée au soin des provinces. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, la question des manœuvres, d'entraînement et d'exercices militaires illégaux de la part de groupe politique, peut impliquer l'ensemble du pays. Par conséquent, le gouvernement, en plus des mesures que pourra prendre toute autorité provinciale, fera faire une enquête, à la suite de quoi, si l'on considère qu'il y a eu infraction au Code criminel,

dans le sens que j'ai indiqué, de la part de fascistes, communistes ou autres, il veillera à ce que les démarches nécessaires soient intentées.

Adrien Arcand, le chef du Parti national social chrétien, proteste immédiatement. Le 5 février, il adresse une longue lettre à Lapointe « au nom des fascistes canadiens et en mon nom personnel, en leur titre de Canadiens, électeurs et participants de la vie publique canadienne ». Il réclame l'institution d'une Commission royale d'enquête ayant pour mission d'analyser la conduite des partis politiques, libéral et conservateur, lors des élections, de scruter les contrats accordés à des entrepreneurs jouissant de la protection de certains ministres, de déceler les ravages du « patronage ».

Le *Globe and Mail* de Toronto, dans son édition du 5 février, évalue à 11 000 le nombre de fascistes en Ontario. Mitchell F. Hepburn, premier ministre de cette province, proteste contre cette affirmation: « Je crois que les puissantes organisations fascistes qui existeraient en Ontario ne sont qu'un mythe. Le procureur général d'Ontario s'occupera de la chose comme de toutes les autres affaires de routine. S'il est illégal pour une association de faire des exercices militaires, la police se chargera de faire observer la loi comme dans les cas ordinaires. Mais je n'ai pas l'intention de me faire du mauvais sang à ce sujet. »

À l'assemblée législative du Québec, le 7 février, le député de Berthier, Cléophas Bastien, fait une affirmation surprenante: « À Montréal, c'est par centaines à toutes les semaines que l'on enrôle des jeunes gens et même des adolescents dans ce mouvement [fasciste] qui sera bientôt une entrave à la liberté dans notre province. Le gouvernement ne doit pas oublier que la mentalité des jeunes est très facile à déformer et c'est dans leurs rangs que le virus du fascisme fait ses plus grands ravages. »

Des journaux de langue anglaise de Toronto, de New York ou de Londres parlent de la menace fasciste que présente le Québec. Selon le *London Daily Herald*, plus de 80 000 fascistes « vivent, font l'exercice, s'arment et se prennent au sérieux au Québec ». Le *New York Post* est convaincu que des fascistes pro-Franco et pro-Mussolini pourraient « occuper la vallée du Saint-Laurent et s'y maintenir ». Ce quotidien affirme que les gouvernants fascistes d'Europe, avec la complicité de leurs partisans québécois, se sont procurés les « bases aériennes nécessaires pour bombarder New York, Chicago et Boston ». « Il serait aussi facile de bombarder le New Jersey et les écoles d'enfants de Long Island — sans parler du port de New York et de Wall Street —, en partant des aéroports de Montréal et de Québec, qu'il le fut, en partant de Majorque, de bombarder les terrains de jeux de Valence et les conciergeries de Barcelone. » Le *Magazine Digest* de Toronto y va lui aussi de son couplet: « Le nationalisme du Québec a ceci de commun avec

des mouvements fascistes européens : sa virilité extrême, sa démagogie anti-trustarde, la virulence de son anticommunisme et même de son antidémocratie, son antisémitisme primitif, sa copie de l'État corporatif et sa sympathie ouverte pour le fascisme européen lui-même. [...] Si cette situation nous préoccupe aujourd'hui, c'est que [le fascisme québécois] a l'appui de toute l'Église catholique.»

Justement, les autorités religieuses viennent de mettre la population en garde contre les dangers du fascisme. Le 20 mars, dans une lettre de l'archevêque Gauthier sur le communisme, lettre qui est lue dans toutes les églises du diocèse, un passage concerne le sujet litigieux :

Il y a dans le programme du Parti [national social chrétien] des doctrines très mêlées auxquelles un catholique doit regarder de près avant d'y souscrire. C'est du nazisme allemand, avec ses erreurs et ses tendances, et dont on a pris soin d'adoucir les arêtes les plus vives afin de le rendre acceptable aux catholiques de chez nous. Sans qu'il soit nécessaire d'y insister, comment pourrions-nous oublier la façon dont l'Allemagne hitlérienne traite nos frères dans la foi? N'y a-t-il pas, d'autre part, dans tous les fascismes, un besoin de domination qui n'est guère favorable à la liberté de conscience et qui renouvelle sans cesse un conflit vieux comme le monde : celui du césarisme et du pouvoir spirituel?

Dans la revue *L'action nationale*, André Laurendeau tente de ramener la situation à son vrai niveau :

Parce que M. Duplessis a appliqué la loi du Cadenas contre les activités communistes, le parti libéral décide de lancer chez nous une vaste croisade antifasciste. [...] Des organisations fascistes existent dans le Québec ; leurs principaux militants ne savent pas à quels principes ils adhèrent, ils se donnent à un chef et à une mystique. On ne les prend pas au sérieux. Depuis quelques mois, on signale dans leurs rangs un redoublement d'activité et de recrues nombreuses. Pourquoi? — Les Canadiens français croient de moins en moins au parlementarisme, les voilà disponibles. Les maladresses du parti libéral piquent leur curiosité à l'égard du fascisme. L'Église n'est ni à la tête ni à la remorque de ces organisations : on m'affirme que l'une d'entre elles a même été virtuellement condamnée par les chefs de l'Action catholique montréalaise. Il se peut que des clercs, peu nombreux, animés des meilleures intentions du monde, s'en fassent les propagandistes ; mais le jour où le fascisme acquerrait de l'importance chez nous, l'Église prendrait sans doute ses précautions contre lui, comme elle l'a fait ailleurs. Ce jour-là viendra-t-il? Bien malin qui s'aviserait de l'affirmer. Bornons-nous à signaler l'existence, dans certains milieux, d'une mentalité *préfasciste* ; dans le monde économique-social et politique, un désordre qui risque de nous conduire aux solutions extrêmes, et la

stupidité croissante de ceux qui, à force de crier au fascisme, finiront peut-être par le mettre au monde.

Il est malgré tout impossible de nier l'existence de mouvements fascistes au Canada. Le 2 juillet 1938, à Kingston, se réunissent des représentants québécois et ontariens de ces groupements. On adopte un nouveau nom pour le parti: Parti de l'unité nationale. Adrien Arcand en devient le chef et l'Ontarien Joseph C. Farr, l'organisateur général. Le nouvel insigne est un flambeau de couleur orange. Deux jours plus tard, plus de 2500 personnes assistent à la grand convention, à Toronto. De chaque côté du Massey Hall, des fascistes portant la chemise bleue sont rangés en haies. Pendant que des communistes et des anarchistes manifestent à l'extérieur, Arcand dénonce la démocratie et les Juifs! Le « führer canadien » est alors au sommet de sa carrière. L'évolution de la situation en Allemagne va le rendre plus prudent, d'autant plus que Radio-Canada lui interdit ses ondes et que la majorité des journaux francophones cessent de rendre compte de ses activités.

Un incident engendre une nouvelle vague de protestations. Camillien Houde, qui a été réélu maire de Montréal en décembre 1938, est invité, le 7 février 1939, à prononcer un discours au souper annuel du Young Men's Christian Association (YMCA). Il déclare que « les Canadiens français, dans la province de Québec, sont fascistes par le sang sinon de fait et que si l'Angleterre entre en guerre contre l'Italie, leurs sympathies seront du côté des Italiens ». Le tollé est quasi général. Duplessis y va de son commentaire: « Certaines déclarations récentes, prétendant faussement que la province de Québec est fasciste, et s'attaquant à la loyauté des Canadiens français ont reçu les désapprobations qu'elles méritaient. » Houde lui-même se sent obligé de battre en retraite: « Les Canadiens français et tous les Canadiens en général craignent le communisme et c'est le devoir de ceux qui dirigent une grande ville comme Montréal de les protéger également contre les assauts plus subtils et, par conséquent, plus dangereux, du fascisme qui se présente lui-même comme un mouvement d'ordre et d'unité national, alors qu'il est en réalité un fomenteur de désordre, de désunion et de lutte des classes et de races. »

L'on continue toujours à supputer les forces réelles des mouvements fascistes au Québec et au Canada.

Toujours le chômage

Au Québec, le taux de chômage continue à être le plus élevé du Canada. En 1936, il oscille entre 16,7 et 21,2 pour cent. L'année suivante, il atteint son taux le plus bas en août avec 11,1 pour cent et le plus élevé en janvier avec

22,9 pour cent. La colonisation apparaît toujours comme la solution « la plus humaine et la moins coûteuse ». Norman Rogers, ministre fédéral du Travail, met sur pied un nouveau plan pour remplacer le plan Gordon, inopérant depuis le mois de décembre 1935. Une entente intervient entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec, le 9 décembre 1936. En vertu du plan Rogers-Auger, du nom de Henry-Lemaître Auger, ministre provincial de la Colonisation,

tout aspirant-colon qualifié peut obtenir, pour s'établir sur une terre de la Couronne, un octroi maximum de 1000 \$ dont 820 \$ pour les deux premières années et, si nécessaire, 100 \$ additionnels pour la troisième année et 80 \$ pour la quatrième. Le Dominion du Canada, la province de Québec et la municipalité où réside l'aspirant-colon paient respectivement un tiers de cet octroi. Cependant le gouvernement provincial a consenti à défrayer la part des municipalités autres que les villes où il contribue aux secours directs. Le choix des familles et le contrôle des subventions sont confiés à une commission composée de représentants des gouvernements fédéral et provincial et des deux principales compagnies de chemin de fer.

Pour bénéficier du plan Rogers-Auger, il faut être marié, nécessairement « ou susceptible de le devenir ». Le gouvernement de la province de Québec organise donc deux services: un premier pour les colons célibataires et un second pour les fils de cultivateurs.

Comme la classe agricole a subi elle aussi les contrecoups de la crise économique et, surtout, parce qu'il l'avait inscrit dans son programme électoral, le gouvernement Duplessis institue, le 12 novembre 1936, le crédit agricole provincial. Un Office du crédit agricole est établi à ces fins, disposant d'un montant initial de 10 millions de dollars. Les prêts portent intérêt à 2 ½ pour cent et sont remboursables par amortissement de 1 ½ pour cent. Deux classes d'agriculteurs sont admissibles: « 1. [Les] cultivateurs déjà établis qui désirent consolider leurs dettes à un taux d'intérêt moins élevé ou améliorer leurs bâtiments, travaux, méthodes de culture et troupeaux; 2. [Ceux] qui veulent acquérir une ferme pour fins de premier établissement. » Nombreux sont les agriculteurs qui se prévalent des avantages du crédit agricole. Au 28 février 1939, l'Office aura prêté la somme de 22 702 765 \$ à 9571 personnes.

On coupe!

À part le retour à la terre, les chômeurs peuvent compter sur certains travaux publics et sur le secours direct. La majeure partie des chômeurs résident dans la région de Montréal. Le 27 avril 1937, William Tremblay, ministre provincial du Travail, signe une série d'ordonnances privant de

secours directs plusieurs milliers de personnes. Le 25 mai, des chômeurs vont manifester devant la maison de Tremblay, le «Château Tremblay», récemment construit en face du nouveau Jardin botanique, créé par le frère Marie-Victorin, le grand botaniste canadien-français. Comme le ministre refuse de les recevoir, les 500 manifestants vont présenter leurs griefs aux échevins de Montréal. En vertu des ordonnances, les filles-mères, les concubins, les veuves avec soutien de famille, les mères de famille dont le chef est malade ou incarcéré ne sont plus admissibles aux secours directs. Ces personnes devront se débrouiller!

Le lundi 21 juin, des centaines de femmes se réunissent au Champ-de-Mars, à Montréal. Elles réclament à manger. Le maire Adhémar Raynault commentera: «Même si l'on me braque un fusil sur la poitrine, je ne démissionnerai pas.» Comme les femmes deviennent de plus en plus vindicatives en paroles et en gestes, la police en arrête cinq. Une bagarre générale éclate et un détachement de policiers à cheval intervient à son tour. Raynault ne comprend pas la raison de la manifestation puisque, l'avant-veille, il avait donné ordre à la Commission du chômage «de payer les secours directs à toutes les personnes qui y ont droit tout comme avant les ordonnances provinciales».

De 1930 à 1940, les montants totaux versés en secours direct au Québec sont de l'ordre de 144 990 238,18 \$. Le gouvernement provincial a déboursé, pour sa part, 59 605 492,90 \$; le fédéral, 45 944 056,31 \$ et les municipalités, 39 440 688,97 \$.

Le diable est aux vaches!

Les députés de l'Union nationale ne manifestent pas tous un amour profond pour leur chef. Des dissensions apparaissent quelques mois à peine après la prise de pouvoir, faisant suite aux premiers affrontements nés de la formation du cabinet au mois d'août 1936. Philippe Hamel continue à prôner la nationalisation du secteur de l'électricité. Le 19 janvier 1937, il prononce à l'auditorium du Plateau, à Montréal, un long réquisitoire en faveur de l'étatisation de la Beauharnois Light, Heat and Power Limited. Pas une seule fois, il n'est fait mention de Duplessis.

Le ministre des Terres et Forêts, Oscar Drouin, député de Québec-Est, trouve que le temps est venu d'acculer Duplessis au pied du mur. Le 9 février, il fait parvenir au premier ministre une sorte de mise en demeure: «[...] Il ne peut y avoir de doute que l'Union nationale s'est engagée devant la province à faire une concurrence d'État immédiate au trust de l'électricité, en un mot à établir une Hydro provinciale. [...] J'en viens donc à la conclusion que je ne pourrais continuer à faire partie d'un gouvernement qui

n'établirait pas immédiatement la concurrence d'État, c'est-à-dire une Hydro provinciale et cela dès la prochaine session.» Les deux hommes maintiennent leur position respective et, le 22, Drouin n'a plus qu'à démissionner. Dans une lettre, Drouin présente sa démission comme organisateur en chef de l'Union nationale. Le 23, à midi, Duplessis se rend annoncer au lieutenant-gouverneur Patenaude qu'il devient ministre des Terres et Forêts.

Quelques jours plus tard, un sixième député, Adolphe Marcoux, « lâche » l'Union nationale. Une manifestation populaire s'organise à Québec le 28 février, à laquelle assistent dix mille personnes. Ces dernières, selon *Le Devoir*, « conspuent M. Duplessis ». Drouin réclame une convention de l'Union nationale et préconise « le nationalisme économique pour les Canadiens français ». On accuse Duplessis d'avoir reçu du trust de l'électricité la somme de 150 000 \$ pour faire sa dernière campagne électorale, ce qui expliquerait son manque d'ardeur à nationaliser ce secteur de l'économie québécoise.

Un nouveau parti politique voit donc le jour le 26 juin 1937. Le Parti national regroupe Philippe Hamel, Oscar Drouin, J.-Eruest Grégoire, René Chaloult, Adolphe Marcoux et Ernest Ouellet. Dans un communiqué, ces derniers justifient leur geste :

Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est la mise à exécution de tout le programme pour lequel, depuis quelques années, nous avons lutté dans cette province. Ces luttes, nous les avons menées durant les dernières élections avec M. Duplessis. Lui aussi il a proclamé les mêmes réformes, dénoncé les mêmes abus, affirmé les mêmes promesses que nous. Nous lui avons donné notre confiance et nous l'avons aidé à conquérir la confiance populaire. Hélas! Nous devons l'avouer, nos espoirs sont trompés. M. Duplessis ne veut plus ces améliorations politiques, économiques et sociales, toute cette restauration, objet de nos luttes communes. Notre programme, longuement élaboré, médité, il l'a abandonné, renié, déchiré. Notre drapeau, il l'a mis sous ses pieds. Il n'a rien respecté, ni ses promesses, ni sa signature. Or, ce que nous voulions durant la lutte, nous le voulons encore; nous voulons toutes les réformes que nous avons préconisées. Pour nous, la preuve est faite: pas de lutte contre les trusts, pas de libération ni de progrès pour notre peuple avec M. Duplessis. Avec lui, c'est le vieux régime qui continue, c'est la dictature économique plus arrogante et traînant à sa suite les violences du communisme. En conséquence, pour que cesse un état de choses de nature à exaspérer les masses, pour ne pas tromper la confiance que le peuple a mise en nous, pour que notre drapeau continue à flotter haut et respecté, nous offrons à notre province nos énergies, notre volonté de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire finale.

Les signataires invitent ensuite leurs sympathisants à rejoindre les rangs du Parti national.

Au sein du cabinet de Duplessis subsistent encore des tensions. À la fin du mois de juin 1938, le premier ministre demande à François Leduc, son ministre de la Voirie, de démissionner. Celui-ci refuse. Le 7 juillet, le cabinet démissionne en bloc et, à la demande du chef de l'Union nationale, le lieutenant-gouverneur demande à Duplessis lui-même de former un nouveau cabinet. Tous les ministres, sauf Leduc, sont assermentés à nouveau. On s'explique mal les mobiles justifiant le limogeage de Leduc, d'autant plus que Duplessis avait déclaré quelques mois avant l'événement que Leduc était « le plus grand ministre de la Voirie depuis la Confédération ».

Quelques mois plus tard, deux autres députés unionistes remettent leur démission, jugeant que le chef ne leur laisse pas assez de liberté!

On se demande jusqu'à quand le premier ministre pourra diriger la province, car l'opposition à « son régime » se développe. Le 12 décembre, le candidat du gouvernement au poste de maire de Montréal est battu par Houde. Entre Montréal et le Québec, entre Houde et Duplessis, ce sera l'inimitié et ses conséquences.

Vers la guerre

La guerre civile qui éclate en Espagne en 1936 apparaît comme le signe annonciateur d'un conflit beaucoup plus vaste. La militarisation accélérée de l'Allemagne sème l'inquiétude. On parle de plus en plus de guerre. Au Canada, en janvier 1937, il est question d'un budget de défense beaucoup plus important que ceux des années précédentes. Les députés de l'Opposition dénoncent la participation anticipée à un conflit européen. Le 15 février 1937, Ian Mackenzie, ministre de la Défense, est clair: « Il n'existe pas la moindre intention d'envoyer un seul soldat canadien outre-mer dans une force expéditionnaire quelconque et pas un sou n'est prévu au budget à cet effet. [...] Le budget est destiné à la défense directe du Canada et à la défense de la neutralité canadienne. »

Bien peu sont dupes et l'on sait fort bien que si l'Angleterre entre en guerre, le Canada le sera presque automatiquement! Le 19 février, le premier ministre King élargit un peu le cadre étroit de la défense canadienne: « J'espère que l'on ne croira pas qu'en préparant notre propre défense nous ne faisons pas en même temps une contribution quelconque à la défense de l'Empire britannique, à la défense de toutes les nations de langue anglaise, à la défense de toutes les démocraties, à la défense de toutes les nations qui peuvent s'associer un jour pour le maintien de la paix et pour la défense de leurs libertés et de leurs institutions parlementaires. »

Ministres et députés libéraux francophones commencent alors, pour la plupart, à prendre des engagements anticonscriptionnistes. Le 22 avril, à Québec, Ernest Lapointe est formel : « Quand un gouvernement canadien imposera la conscription pour que les Canadiens combattent en Europe, Ernest Lapointe ne sera pas membre de ce gouvernement. »

En juin, King et Lapointe se rendent en Angleterre participer à la Conférence impériale. Alors qu'il assiste à l'inauguration du pavillon canadien à l'exposition universelle de Paris, le chef du parti libéral fédéral déclare : « La liberté est l'essence même de notre existence dans les bornes du Commonwealth des nations britanniques. Nous aimons à administrer nos propres affaires. Nous coopérons avec les autres parties de l'Empire britannique pour discuter les questions d'intérêt commun. [...] Si cette liberté devenait en péril, par suite de n'importe quelle cause, tous, nous nous réunirions pour la sauvegarder. »

King tient à peu près les mêmes propos à Hitler qu'il va rencontrer en Allemagne. « J'ai pensé, raconte-t-il dans ses *Mémoires*, qu'il n'était que juste de lui affirmer que si jamais une partie de l'Empire sentait que la liberté dont nous jouissons tous était menacée à cause d'un acte d'agression de la part d'une nation étrangère, nous ferions bloc pour protéger cette liberté et que nous serions déterminés à ce qu'on ne la mette pas en péril. »

Le 7 juillet, Lapointe et King arrivent à Québec à bord de l'*Empress of Britain*. Questionné par les journalistes, le premier ministre du Canada se dit optimiste : « Les nations européennes que j'ai visitées ne désirent pas la guerre et comprennent qu'un tel cataclysme signifierait la fin de la civilisation occidentale. »

L'année 1938 est marquée, en Europe, par plusieurs moments de forte tension. Au Canada, on multiplie les déclarations rassurantes. Le 16 janvier, le secrétaire d'État Fernand Rinfret renouvelle les promesses libérales :

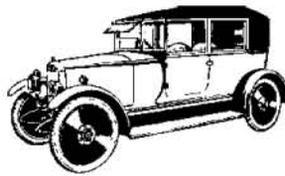
Nous sommes contre la participation à toute guerre extérieure, nous ne dépenserons pas un sou pour une guerre étrangère. Si jamais il y avait une seule dépense consacrée non pas à la défense du Canada, mais à une guerre extérieure, M. Bonnier [candidat libéral lors des élections partielles dans Saint-Henri] et moi serions les deux premiers, avec les députés qui m'entourent, à voter contre cette mesure-là. Que ce soient des Latins, des Grecs, des Saxons, des Japonais ou des Chinois, nous, les libéraux, nous sommes contre toute participation à toute guerre extérieure, quel que soit le pays.

Pendant que les hommes politiques multiplient les déclarations, le gouvernement fédéral accorde divers contrats pour la fabrication d'armes. On annonce déjà que le budget de la défense sera d'un milliard de dollars en 1939.

Au mois d'août 1938, la situation se corse tellement en Europe occidentale que la guerre devient imminente. Arthur Neville Chamberlain, premier ministre de la Grande-Bretagne, va rencontrer Hitler pour faire baisser la pression politique. Le 30 septembre, on signe les accords de Munich par lesquels Hitler obtient à peu près tout ce qu'il désirait. Le même jour, le ministère de la Défense nationale annonce qu'il va fortifier la côte atlantique du Canada.

À partir du début de l'année 1939, à la demande de la Gendarmerie royale, les usines considérées comme stratégiques font l'objet d'une surveillance particulière. De son côté, King affirme toujours qu'il n'y aura pas de conscription. Le 30 mars, il déclare à la Chambre des Communes: «Le présent gouvernement croit que la conscription des hommes pour servir outremer ne serait pas une mesure nécessaire ou efficace. Laissez-moi dire qu'aussi longtemps que mon gouvernement sera au pouvoir, aucune mesure semblable ne sera mise en vigueur. Nous avons pleine confiance que les hommes et les femmes du Canada sont prêts à se rallier pour la défense de leur pays et de leurs libertés et à résister à l'agression de tout autre pays cherchant à dominer le monde par la force.» Le lendemain, Lapointe renouvelle sa promesse de démissionner au cas où le gouvernement voterait la conscription.

Le 26 avril, le premier ministre de la Grande-Bretagne «va imposer le service militaire obligatoire en temps de paix pour la première fois dans l'histoire moderne». Trois semaines plus tard, le roi George VI et la reine Élisabeth effectuent une visite au Canada. Partout, les souverains anglais sont bien accueillis. Pour le colonel James Layton Ralston, qui fut ministre de la Défense de 1926 à 1930, la situation est claire: «Après ce qui s'est passé ici, la semaine dernière, qui prétendra que le Canada soit disposé à rester neutre?» L'Histoire allait lui donner raison!



LA GUERRE

1939-1940



LA TENSION QUI EXISTE EN EUROPE OCCIDENTALE fait réapparaître le spectre de la conscription. Encore une fois, les francophones du Québec, en bonne majorité, dénoncent la menace d'une levée massive de la jeunesse. Déjà, à la fin de l'année 1938, les Jeunesses patriotes publient une brochure intitulée *Conscription*, portant en exergue cette phrase qui en résume le contenu: « La jeunesse canadienne-française préfère vivre librement dans son vieux Québec français que d'aller mourir au service d'une Confédération antifranaise et plus britannique que canadienne. » Les auteurs affirment que si le gouvernement Duplessis ne veut pas assumer la direction réelle du Québec face à Ottawa et à Londres,

il faut que tous les jeunes Canadiens français travaillent de toutes leurs forces à la prise du pouvoir par un mouvement qui s'engage à défendre ces points de vue dans son programme. [...] Il faut donc que notre gouvernement soit en fait le premier défenseur de notre peuple ou qu'il démissionne. Notre avenir sera assuré par Québec et non par Ottawa, ne l'oublions pas! Il est donc vital que la jeunesse française d'Amérique ait un gouvernement capable de défendre ses aspirations les plus légitimes, un gouvernement qui n'hésite pas à rompre avec Ottawa si celui-ci menace notre liberté.

L'ouvrage, qui se vend cinq cents, se termine par ces mots: « Vive le Canada français! Vive la nation française d'Amérique, libre et fière. »

Le 23 mars 1939, Walter O'Leary, un des dirigeants des Jeunesses patriotes, harangue une foule réunie au Champ-de-Mars, à Montréal; tout comme l'étudiant en droit Daniel Johnson, il dénonce les dangers que présente la conscription.

Ils sont allés dire au maire [Houde], racontent Robert Lévesque et Robert Migner, qu'ils le choisissent comme le seul homme capable de sauver la jeunesse québécoise de la guerre, des obus et du feu de la mitraille, dans les pays étrangers. Flatté, croyant revivre les anciennes luttes, l'impulsif Houde prend tout de suite parti pour les étudiants et les soulève par une envolée anticonscriptionniste. Ce qui lui vaut un déluge d'éditoriaux et de lettres de lecteurs dans la presse anglophone où on lui reproche de s'être prononcé sur la conscription avant même que le gouvernement canadien ait discuté de la question.

Il n'y a pas que les jeunes qui dénoncent la conscription. Plusieurs journaux francophones du Québec y vont, eux aussi, de leurs déclarations. « Qu'aucun gouvernement de ce pays, lit-on dans *La Tribune* de Sherbrooke du 25 août 1939, ne commette jamais l'erreur d'imposer une loi si grosse de troubles et qui, dans le passé, n'a produit que du mal. »

L'attitude des francophones québécois s'explique en bonne partie par le fait qu'ils ne se sentent pas concernés par les problèmes européens. Ils ne voient pas pourquoi ils iraient défendre la Grande-Bretagne qui est leur mère patrie d'adoption bien plus de façon rationnelle qu'émotive. Quant aux anglophones, leur attitude aussi se comprend : leurs racines sont en Angleterre et quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada devrait être en guerre. Par ailleurs, pour plusieurs Canadiens français, la France n'est plus ce qu'elle était. Elle a perdu son visage catholique. Selon les Jeunesses patriotes,

la France légale d'aujourd'hui a pris officiellement position avec Londres et par le fait même elle admet officiellement aussi la politique anti-française au Canada. Il ne faut pas trouver surprenant que les Canadiens français ne veuillent aller combattre pour sauver la France qui vient de s'unir à l'Angleterre. Nous aimons profondément la France parce que nous sommes aussi français que les Français d'Europe, mais la France d'aujourd'hui poursuit une politique antifrançaise que nous n'endossons pas plus que les vrais Français.

La marche accélérée

En Europe, les événements se bousculent : le 22 août 1939, l'Allemagne et la Russie signent un pacte de non-agression. La France a alors deux millions d'hommes sous les armes. L'Angleterre interdit l'exportation des matières nécessaires pour fins de guerre. Le 24, les journaux titrent : « L'Europe est sur un pied de guerre ». Au Canada, tous les congés sont supprimés pour les militaires et les services gouvernementaux. Le 25, le ministre fédéral de la Défense nationale, Ian Mackenzie, annonce « qu'en vertu de la section 63 de

la loi de Milice, une partie de la milice active non permanente est appelée sous les drapeaux pour service volontaire». Le même jour, King adresse des télégrammes aux dirigeants de l'Italie, de la Pologne et de l'Allemagne.

Le peuple du Canada, écrit-il à Adolf Hitler, est unanime à croire qu'il n'existe pas de problème international dont la solution ne puisse s'effectuer par voie de conférences et de négociations. [...] Au nom du peuple canadien, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité elle-même, je m'associe à ceux des autres pays et des autres puissances qui vous ont fait appel, avec le ferme espoir que vous mettez en œuvre le pouvoir et l'autorité considérables dont vous disposez pour prévenir une catastrophe imminente par tous les moyens pacifiques possibles en vue d'assurer la solution des importants problèmes qui caractérisent la présente période de transition et de changement dans les affaires mondiales.

Le président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, et le pape Pie XII lancent eux aussi des appels à la paix. Mais on se rend compte que ces interventions risquent d'être inutiles. À Montréal, l'Office des ports nationaux fait assermenter six nouveaux policiers pour le port de Montréal, en raison d'éventuelles menaces de sabotage. À Londres, le roi George VI obtient des pouvoirs presque discrétionnaires. Dans la capitale britannique, le 26, des centaines de personnes assiègent la Maison canadienne « pour se faire rapatrier le plus vite possible ».

Un vent de panique souffle sur le monde occidental. Le cargo allemand *Johannes Molkenbuhr* veut quitter le fleuve Saint-Laurent le plus rapidement possible. Dans sa fuite, il heurte, à Pointe-au-Père, un caboteur canadien. À Cornwall, le canal est gardé 24 heures par jour, car on craint les saboteurs. À Québec, le 28, à 21 heures, le cargo allemand *Kœnigsberg* réussit à quitter le port, après avoir laissé un cautionnement de 20 000 \$. Trois jours auparavant, des policiers de la Gendarmerie royale du Canada avaient saisi le navire. Le 27, à Québec, Frédéric Dorion, l'organisateur du parti conservateur fédéral dans le district de Québec, se prononce contre la participation du Canada à une guerre européenne.

On est de plus en plus convaincu que le Canada est virtuellement, sinon pratiquement, sur un pied de guerre. Le 30 août, à Québec, des instructions sont données pour le recrutement de 150 vétérans. Ces anciens combattants, dont le nombre pourra être porté à 300, « seront chargés de la surveillance des ponts, édifices publics, usines, etc. Ils seront sous la surveillance de la Gendarmerie royale du Canada. » De plus, le Congrès juif canadien décide de recommander le boycottage du charbon allemand livré au Canada.

Comme on l'appréhendait depuis quelque temps, l'armée allemande envahit la Pologne le 1^{er} septembre. La France et l'Angleterre lancent immé-

diatement un ultimatum à l'Allemagne, lui enjoignant de quitter le sol polonais. Le même jour, King annonce presque l'entrée en guerre du Canada :

Il est devenu apparent que les efforts tentés en vue de sauvegarder la paix de l'Europe se révéleront probablement infructueux. En dépit de ces efforts, la paix du monde se trouve menacée par l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et la Pologne. Les membres du gouvernement se sont réunis à neuf heures ce matin et, en conformité de l'avis donné il y a quelques jours, ont décidé de convoquer immédiatement le Parlement. Une proclamation a été lancée convoquant les Chambres pour jeudi prochain, le 7 septembre. Au cas où le Royaume-Uni entrerait en guerre pour résister à l'agression, le gouvernement canadien a décidé à l'unanimité, aussitôt que le Parlement se réunirait, de demander les pouvoirs nécessaires pour assurer la collaboration efficace du Canada avec la Grande-Bretagne. Entre-temps, toutes les mesures nécessaires à la défense du Canada seront prises.

Comme Hitler refuse de donner à ses hommes l'ordre de quitter la Pologne, le premier ministre de la Grande-Bretagne, Neville Chamberlain, déclare le 3 septembre 1939 à 11 h 15 : « Ce pays est en guerre contre l'Allemagne. Que Dieu vous bénisse tous et qu'il défende le droit. Ce sont ces choses mauvaises que nous devons combattre : la force brutale, la mauvaise foi, l'injustice, l'oppression et la persécution. Contre elles, je suis certain que le droit prévaudra. »

Au Canada, le 3 septembre, les Règlements concernant la défense du Canada entrent en vigueur. « Tenir des propos défaitistes, nuire au recrutement et au succès des forces de Sa Majesté » sont punissables d'emprisonnement. Des policiers commencent à monter la garde autour du consulat allemand à Montréal. Le lundi 4, des ressortissants allemands résidant au Canada sont mis aux arrêts. Le consul allemand à Montréal proteste, car le Canada n'a pas encore déclaré la guerre à son pays. Le lendemain, par suite de l'arrêté ministériel n° 2512, « tout commerce avec l'ennemi est interdit » et un ennemi est ainsi défini : « Une personne domiciliée en un lieu quelconque, qui est sujet d'un État ou d'un souverain actuellement en guerre avec Sa Majesté. »

La notion d'ennemi ne comprend pas encore ceux qui s'opposent farouchement à la conscription. Dès le 4 septembre, des assemblées s'organisent pour protester contre l'entrée éventuelle du Canada en guerre et surtout contre la conscription. Au marché Maisonneuve, à Montréal, le lundi 4, René Chaloult affirme que les Canadiens français doivent utiliser tous les moyens réguliers pour combattre le service militaire obligatoire.

Le Canada en guerre

Lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, ouvre la session spéciale le 7 septembre. Dans son discours du Trône, il annonce clairement la position à adopter : « Mes ministres sont convaincus que le Canada est disposé à s'unir en un effort national pour défendre de son mieux les libertés et les institutions qui constituent un patrimoine commun. » Le lendemain, le chef de l'Opposition conservatrice, Robert James Manion, lance le cri de la guerre sainte, avec une petite pointe de démagogie :

Une partie quelconque de l'Empire étant en guerre, il ne saurait être question de neutralité pour une autre partie de l'Empire. Mais aujourd'hui, en plus de cela, nous combattons pour la chrétienté, dans toutes ses ramifications, car protestants et catholiques se sont vus persécutés par Hitler en Allemagne. [...] Nous combattons pour la religion, pour la démocratie, la liberté de l'individu, la liberté de parole et le droit d'assemblée. [...] J'ai indiqué les dangers qui existent sur le Pacifique, sur l'Atlantique, sur le Saint-Laurent et plus particulièrement dans la baie James, dont l'extrémité ne se trouve qu'à six cents milles de cette ville [Ottawa]. Toutes les villes canadiennes sises entre la ville de Québec à l'est et celle de Winnipeg à l'ouest ne sont pas un bien long trajet à parcourir pour un avion de bombardement.

Le 8, King, pensant à l'élément francophone de la population, prend un engagement relativement ferme face au service militaire obligatoire :

Le régime actuel ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le service d'outre-mer soit nécessaire ni qu'elle soit une mesure efficace. Une telle mesure ne sera pas proposée par le présent gouvernement. Nous avons pleinement confiance que les Canadiens, hommes et femmes, sont prêts à faire tous les efforts possibles afin de préserver et de défendre la liberté et les libres institutions et, tout particulièrement, à résister à l'agression de la part d'une puissance tyrannique qui vise à la domination du monde par la force. Le gouvernement, à titre de représentant du peuple canadien, utilisera autant qu'il est possible l'autorité et le pouvoir dont il dispose afin d'encourager l'effort de la nation organisé de la façon la plus efficace en vue d'atteindre ces buts urgents.

Le même jour, le député de Beauharnois-Laprairie, Maxime Raymond, demande au président de la Chambre la permission de déposer une pétition « portant 100 000 signatures de la province de Québec, demandant que le Canada s'abstienne de participer aux guerres extérieures ». La motion est rejetée « parce qu'il s'agit d'une déclaration signée et non d'une pétition adressée au Parlement du Canada ».

Ernest Lapointe, chef incontesté du parti libéral fédéral au Québec, participe au débat le samedi après-midi, 9 septembre. Selon lui, il est impossible que le Canada demeure neutre dans le conflit qui vient de débiter. Mais la population francophone peut retrouver sa quiétude, car les ministres fédéraux du Québec, par la bouche de Lapointe, prennent un engagement formel :

La province de Québec, déclare le ministre de la Justice — et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles — ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai encore plus loin. Quand je dis *toute la province de Québec*, je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet — le vénérable leader du Sénat [Dandurand], mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics [Cardin], mon ami, concitoyen et collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale [Power] — à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel gouvernement. Est-ce assez clair ?

Le 9 septembre 1939, à 22 h 25, les députés, à main levée, approuvent l'adresse en réponse au discours du Trône. King les avait avertis que ce geste serait interprété comme étant leur vœu de voir le Canada entrer en guerre contre l'Allemagne. Peu après, le Conseil privé adresse une pétition au roi lui demandant de « déclarer qu'un état de guerre avec le Reich allemand existe et a existé au Canada à compter du dixième jour de septembre 1939 ».

Afin de disposer des sommes nécessaires pour « la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou au-delà », le ministre suppléant des Finances, James Lorimer Ilsley, présente une résolution en vertu de laquelle la somme de 100 millions de dollars serait affectée au budget de guerre. Une augmentation substantielle des impôts et des taxes permettra au gouvernement fédéral de recueillir cette somme chez les contribuables : ainsi l'impôt sur le revenu des sociétés par action passe de 15 à 18 pour cent ; une surtaxe de 20 pour cent frappe tous les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu ; de nouvelles taxes dites « de luxe » sont prélevées sur les vins, les alcools, la bière, le café, le tabac et les cigarettes manufacturés au Canada, le poisson de conserve en boîte, l'électricité employée dans les maisons d'habitation, etc.

Une économie et une industrie de guerre supposent des contrôles spéciaux. Le 12 septembre, King demande à la députation d'adopter un projet de loi instituant un ministère des Munitions et des Approvision-

nements. Le nouvel organisme verra «à obtenir un approvisionnement complet des produits de toutes sortes nécessaires ou désirables dans la poursuite de la guerre, à assurer une répartition équitable de ces approvisionnements aux parties qui pourront en avoir besoin et à avoir la main haute sur l'adjudication des marchés qui résulteront de ces dépenses; afin de pourvoir à la nomination des hauts fonctionnaires, commis et serviteurs nécessaires à l'administration convenable du ministère; et pour autoriser le paiement de certaines dépenses et le versement de certaines subventions dans le cours des affaires du ministère».

Taxes et impôts seront insuffisants pour financer l'effort de guerre du Canada. Le gouvernement fédéral devra faire appel à des emprunts auprès des banques, des compagnies et du peuple. Pour ce faire, il surveille de très près les emprunts que veulent effectuer les provinces et les municipalités. L'évolution de la situation commence à causer des problèmes à Duplessis qui doit songer à emprunter à des banques pour continuer à gérer la province de Québec.

La tête sur le billot

L'état de guerre ne va pas sans censure. Walter S. Thompson, publiciste aux Chemins de fer nationaux, est chargé par le gouvernement fédéral de surveiller les journaux. Il est assisté par Claude Mélançon, journaliste et naturaliste. La radio, elle aussi, est soumise à une censure sévère et omniprésente. H. N. Novin, surintendant des relations entre la Canadian Broadcasting Corporation (la CBC) et les stations privées de radio, fait parvenir à tous les directeurs de postes radiophoniques, le 22 septembre, une lettre circulaire dans laquelle on retrouve le paragraphe suivant: «Pendant la période de guerre, la diffusion radiophonique des questions politiques doit être limitée aux studios. Aucune station n'aura le droit de diffuser aucun discours politique fait à une assemblée publique. Deux copies de toutes les allocutions de caractère politique aux studios devront être soumises à l'avance au surintendant et aucune diffusion ne sera permise jusqu'à ce que ce département en ait donné l'autorisation.»

Par un drôle de hasard, le lendemain même de cette directive, à la surprise de tous, la 20^e Législature du Québec est dissoute et des élections générales sont fixées au 25 octobre 1939. La nouvelle n'est apprise que le lendemain, au moment où Georges Léveillé, chef de cabinet de Duplessis, remet aux journalistes un communiqué imprimé:

[...] Le gouvernement de la province, soucieux des droits du peuple, a décidé de soumettre à l'électorat des questions de la plus haute importance dont quelques-unes, des plus vitales, ont surgi récemment. [...]

Depuis plusieurs années, une campagne a été conduite et des tentatives directes et indirectes ont été faites en vue d'amoindrir considérablement et même d'anéantir l'autonomie provinciale dans le but de ne former qu'un seul gouvernement dirigé par Ottawa. L'Union nationale considère que l'autonomie provinciale, garantie par le pacte confédératif, est essentielle aux meilleurs intérêts de la province, conforme à ses traditions, à ses droits et à ses prérogatives indispensables. Invoquant le prétexte de la guerre, déclarée par le gouvernement fédéral, une campagne d'assimilation et de centralisation, manifeste depuis plusieurs années, s'accroît de façon intolérable. [...] L'opinion que l'électorat de Québec, dans un langage modéré, énergique et traditionnel, pourra exprimer au cours des prochaines élections, fera comprendre à tous et à chacun de ceux qui l'oublient ou l'ont oublié que Québec entend conserver sa pleine autonomie et exiger de l'autorité fédérale, quelle qu'elle soit, le respect intégral des droits qui lui sont garantis par la constitution. Nous sommes pour la coopération en autant qu'elle respecte les droits de Québec, mais nous n'approuvons pas la collaboration financière ruineuse, anticonstitutionnelle et injuste, et nous ne l'approuverons jamais.

La population comprend mal pourquoi Duplessis déclenche ainsi des élections générales alors que son mandat n'est même pas terminé. Il y a bien la question de l'autonomie provinciale et celle des restrictions de crédit dans les banques. Mais pour André Laurendeau, les vrais mobiles sont tout autres :

Duplessis appartient depuis sa jeunesse au parti conservateur ; il sait dans quel discrédit la politique de guerre du gouvernement Borden a plongé son parti dans le Québec : discrédit si total et si durable qu'il n'a pu prendre le pouvoir, au provincial, dix-huit ans plus tard, qu'en changeant de nom. Or les libéraux viennent d'être contraints de commettre la même erreur. Duplessis en conclut que le prestige des libéraux est anéanti, il trouve les circonstances excellentes pour chercher un renouvellement de mandat. [...] On dira plus tard que le chef de l'Union nationale savait qu'il risquait la défaite, mais que c'était un jeu de qui perd gagne : ainsi Duplessis laisserait-il à d'autres le soin de gouverner et de se compromettre durant des circonstances difficiles, après quoi il récolterait les fruits de sa retraite. [...] je doute qu'en septembre 1939 cette idée se soit présentée clairement à l'esprit de quiconque.

Considérant que Duplessis a attaqué le gouvernement fédéral dans la déclaration annonçant le scrutin, le ministre fédéral de la Justice, Ernest Lapointe, considère de son devoir de plonger dans la lutte provinciale. Rapidement, il éclipse Adélard Godbout, chef de l'Opposition libérale provinciale. Ce dernier, acceptant de soumettre ses textes à la censure, a accès